DC
707
P556
1807
c.1
ROBARTS

3 1761 05736432 5

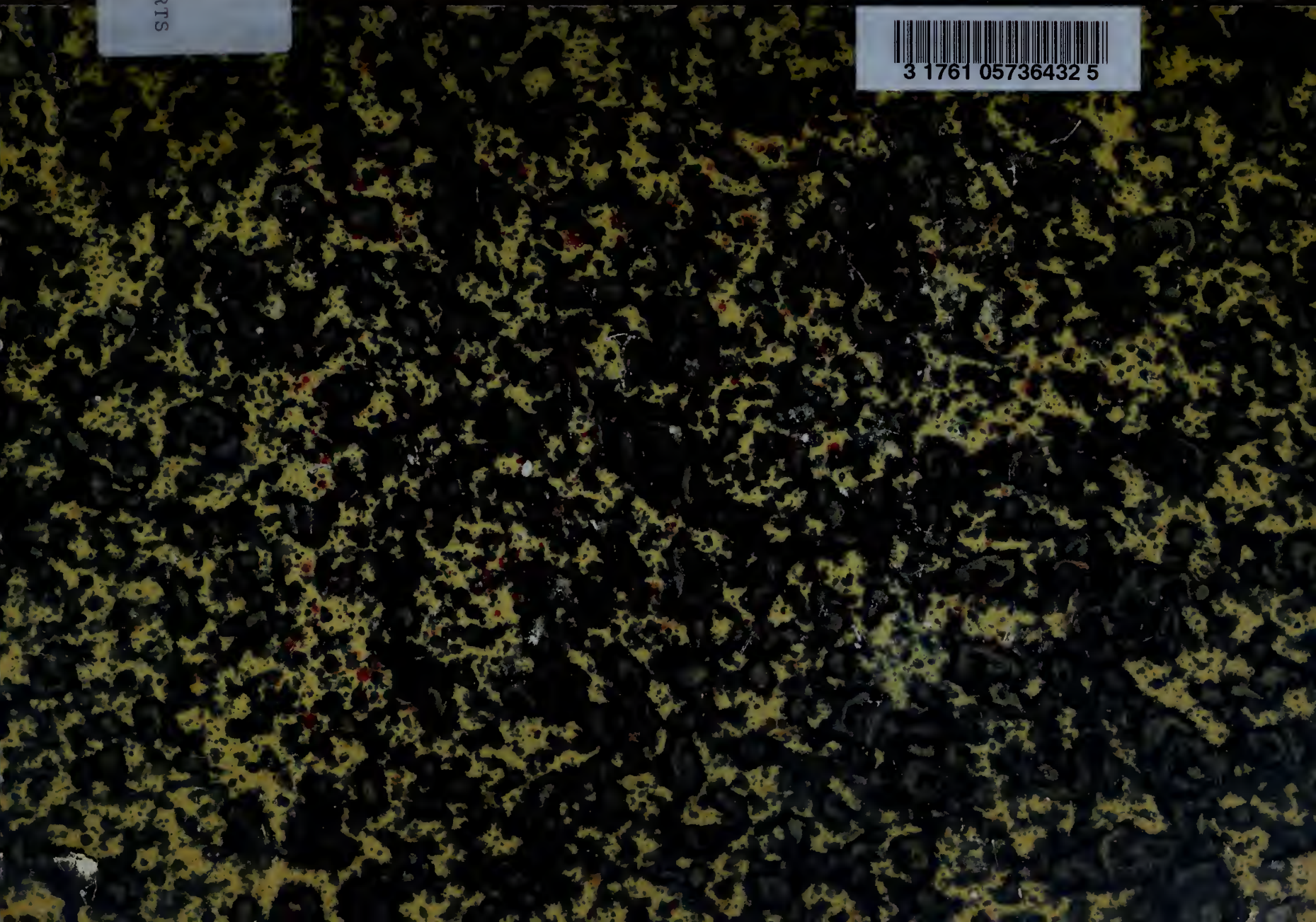

BOOKSELLER
PUBLISHER
NEW YORK

PLAN DE PARIS,

AVEC DÉTAILS HISTORIQUES DE SES AGRANDISSEMENS ET DE SES EMBELLISSEMENS, DEPUIS JULES CÉSAR JUSQU'A CE JOUR.

Ce Plan, gravé et réduit géométriquement d'après MM. VERNIQUET, Architecte, et LAGRIVE, Ingénieur, s'étend au-delà des limites nouvellement fixées;

*Où sont figurés divers embranchemens et Bassins des Canaux de l'*OURCQ *et de l'*YVETTE, *tant projetés qu'exécutés, avec leur description;*

L'indice de principaux *Monumens* et *Etablissemens* publics, tant anciens que nouveaux, qui sont établis dans cette vaste CITÉ;

Suivis de quelques Notes véridiques des *Evénemens* extraordinaires arrivés dans cette grande Ville.

ACCOMPAGNÉS:

1°. Du plan de *St.-Denis*, lieu destiné depuis plusieurs siècles à la sépulture des Princes français;

2°. Du plan ou *carte* générale du canal de l'*Ourcq* à Paris, conçu en 1520, où plus de 22 millions ont déjà été employés.

3°. D'un plan et description de la *Scie mécanique*, destinée à récéper les pilotis au fond de l'eau, sans bâtardeaux ni épuisemens dans les travaux hydraulyques, et au moyen de laquelle on économise un tiers dans les dépenses, d'après MM. PERRONET, VOCLIO et CESSART, célèbres ingénieurs de France, méritant d'être connus;

4°. D'un plan du *premier Pont* construit à Paris par ce procédé, avec description.

Dans cette édition se trouvent plusieurs TABLEAUX, *contenant*,

1°. Les PRIX des *matériaux* et *main-d'œuvre*, qui ont rapport à l'Art des constructions civiles, nouvellement fixés;

2°. De *ceux* qui sont susceptibles d'être alloués aux diverses personnes pour les opérations d'expertises, levées des *plans*, formations de *devis* et *nivellemens* nécessaires aux améliorations des domaines ou biens immeubles de toutes espèces;

3°. La récapitulation des produits et consommations qui se font annuellement dans Paris, ainsi que des diverses professions d'Art et Commerce qui s'y exercent;

4°. Enfin d'un *tableau mathématique* des Départemens du territoire Français, suivi de ceux qui en ont été distraits depuis 1814, rangé en 14 colonnes, ayant paru pour la première fois en 1819.

Tous ces objets d'Art, qui sont en partie extraits du *Recueil polytechnique*, forment un Recueil particulier de plus de 72 pages d'impression, format in-4°., grande justification, où sont joint quatre *planches* et *dessins d'Architecture;* le tout *gravé et enluminé géométriquement*, avec *échelle* des nouvelles et anciennes mesures, déposés à la Bibliothèque du Gouvernement.

Par une Société D'ARTISTES *en* 1803, 1807 *et an. s.*

10704 5
30/12/10

A PARIS,

CHEZ DEBRAY, et autres Libraires qui ont déjà été successivement annoncés.

OBSERVATIONS.

L'OUVRAGE d'Art, mentionné ci-contre, sous le titre de *Plan de Paris*, est extrait du *Recueil polytechnique*, que le Gouv. Français a daigné accepter pour sa Bibl., et dont les lecteurs peuvent en apprécier les vues d'utilité publique, par l'extrait des lettres suivantes, adressées à son *Auteur*, lors de la première édition publiée en 1803, 1807 et an. s.; SAVOIR :

Par un Inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, Membre de la Légion d'honneur, et vice-Président de son Administration.

J'AI reçu, Monsieur, le Prospectus sur un *Recueil* que vous vous proposez de publier. Cet ouvrage me paraît contenir des choses très-utiles aux progrès de l'Art que je professe. Je vous prie de me compter au nombre de vos *souscripteurs*. Vous me demandez un rendez-vous, pour avoir quelques éclaircissemens concernant le pont de la Cité, je serai toujours très-charmé de vous les procurer, et surtout de lier connaissance avec vous.

Par un Ingénieur et Législateur.

J'AI reçu le Prospectus que vous m'avez adressé. Le but que l'on se propose dans cet ouvrage, ne pouvant qu'être infiniment avantageux aux progrès des Arts, je pense que cette entreprise doit être appréciée et soutenue, non-seulement par les artistes, mais encore par toutes les personnes qui attachent quelqu'intérêt à la gloire de leur pays. Je vous prie de me compter au nombre de vos souscripteurs.

Par un Préfet.

Je vous prie, Monsieur, d'être bien convaincu du plaisir que je trouverai toujours à seconder les vues d'utilité publique qui vous animent et dont vous vous occupez.

Par un Ministre d'Etat et grand Dignitaire de France.

J'ai reçu, Monsieur, l'exemplaire que vous m'avez adressé, de votre nouveau Plan de Paris; je vous en remercie, et je ne doute pas que ce travail ne mérite l'attention que vous réclamez. Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Par un Membre de l'Institut et Conseiller-d'Etat.

J'ai reçu, Monsieur, l'exemplaire de votre nouveau Plan de Paris; je vous prie bien d'agréer mes remercîmens les plus sincères, ainsi que l'assurance de mes sentimens distingués.

Par un Secrétaire-général du Ministère.

J'ai reçu, Monsieur, l'exemplaire de votre nouveau Plan de Paris, avec les détails de ses embellissemens. Je vous remercie beaucoup de m'avoir fait part de cet ouvrage, qui me paraît offrir des vues intéressantes et un plan fait avec beaucoup de netteté.

Par l'Ingénieur en chef et Inspecteur de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées.

Monsieur, je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue de m'adresser un exemplaire de votre ouvrage intitulé : *Plan de Paris*. Je l'ai parcouru avec plaisir, et j'y ai trouvé des détails intéressans, tant pour l'embellissement de cette capitale, que pour la salubrité de ses habitans. Veuillez bien agréer, Monsieur, l'assurance de mon attachement.

Par un Inspecteur des Domaines de la Couronne.

Monsieur, j'ai examiné le Plan de Paris que vous annoncez dans les journaux, avec la plus scrupuleuse attention et le plus grand intérêt; je travaille sur votre plan mes idées.

Je ne doute pas, Monsieur, que votre Plan ne soit un des plus exacts de ceux qui ont paru, et je présume que vous ne pouvez avoir conçu la quantité de projets utiles qu'il renferme, que d'après des états clairement faits, sur une échelle plus grande, et d'après des renseignemens certains. Je suis avec considération la plus distinguée.

Nota. *Tous les originaux de ces lettres, avec plus de deux cents autres du même style, tant des* INGÉNIEURS, ARCHITECTES, PRÉFETS *et* MAIRES *des diverses communes de France, sont à la disposition de l'Editeur de cette nouvelle édition.*

Un TABLEAU, *par ordre alphabétique, corps, Arts et professions divers, de Souscripteurs de ce même Ouv., qui sont maintenant au nombre de plus de cinq mille, sera incessamment imprimé et adressé à tous, avec des notes historiques, agricoles et commerciales.*

AVIS AU LECTEUR.

Comme il existe une infinité de MOTS dans cet Ouvrage qui sont susceptibles d'être *répétés*, entr'autres ceux ci-après cités, l'EDITEUR a cru devoir les mettre en abrégé pour en simplifier la lecture ;

SAVOIR :

Ab.	*veut dire*	abbaye.	Ing.	*veut dire*	ingénieur.
Act.		actuelle.	Ouv.		ouverture.
Actuel.		actuellement.	Mon.		monument.
An. s. *ou* a. s.		années suivantes.	Mon.		monastère.
Arch.		archevêque.	Maint.		maintenant.
Arc.		architecte.	N. D.		Notre Dame.
Bât.		bâtiment.	Néc.		nécessaire.
Boul.		boulevard.	Pal.		palais.
Bib.		bibliothèque.	Par.		paroisse.
Cath.		cathédrale.	Pl. c.-j.		plan ci-joint.
Cél.		célèbre.	Plu.		plusieurs.
Chap.		chapelle.	Pre.		premier.
Comm.		communauté.	Prem.		première.
Contin.		continuation.	Prov.		provisoirement.
Const.		construire.	Quar.		quartier.
Dép.		département.	Quat.		quatrième.
Embel.		embellissement.	Rés.		résidence.
Entrep.		entrepreneur.	Riv.		rivière.
Extr.		extraordinaire.	Roy.		royal.
Etab.		établissement.	St.		saint.
Fond.		fondation.	Ste.		sainte.
Faub.		faubourg.	Souv.		souverain.
Gén.		général.	Sui.		suivant.
Gouv.		gouvernement.	Suiv.		suivante.
Gou.		gouverneur.	Sup.		supprimer.
Hab.		habitant.	Term.		terminer.
Hôp.		hôpital.	Trav.		travaux.

DÉTAILS

ET

ABRÉGÉ HISTORIQUE

SUR

LA FONDATION ET LES ACCROISSEMENS

DE

PARIS ou LUTÈCE,

Et ses Embellissemens depuis Jules César jusqu'à ce jour ;

Avec le Plan jusqu'à St.-Cloud, gravé et réduit géométriquement.

Paris, la Cité, a toujours passé pour l'une des plus anciennes villes des Gaules, et c'est principalement à sa haute antiquité que l'on doit attribuer l'obscurité de son origine.

Paris n'était d'abord qu'une vaste forêt, dite des *Charbonniers*, dont les bois de Vincennes et de Boulogne faisaient partie ; elle renfermait *cinq îles*, arrosées par la Seine.

La première de ces îles est celle qu'on nomme aujourd'hui la *Cité*, où est la cathédrale actuelle, habitée jadis par des corbeaux et où *Lucus*, qui était très-illustre parmi les anciens Gaulois, avec un très-petit nombre d'habitans de cette nation, se refugia l'an du monde 2,200, autrement 1790 ans avant J.-C. ; cet endroit ne contenait alors que quelques *cabanes* bâties en terre et bois, couvertes de roseaux et de paille, çà et là, en forme de ruches d'abeilles, telles qu'elles sont figurées au premier plan ci-joint de cette même ville, et servant alors d'habitations aux *mariniers* et aux *pêcheurs* qui y résidaient dans ces tems.

La deuxième était l'île *aux Vaches*, où les habitans menaient leurs vaches paître. La troisième île était celle dite *Notre-Dame St.-Louis*, où depuis on a bâti l'église de ce nom, sur l'emplacement d'un bras de rivière qui séparait alors ces deux mêmes îles, vers l'an 1,300, et où il existait une chapelle que MM. du chapitre y avaient fait bâtir. Cette même île faisait partie de leur domaine depuis 820, ce qui lui fit donner le nom de l'île de N. D. St.-Louis ; il y avait aussi une verrerie : en 1664 l'église actuelle y fut bâtie. C'est dans cette île que nos ancêtres livraient des combats appelés *jugement de Dieu*, et où le chien d'Aubry de Montdidier, cité dans l'histoire, étrangla l'assassin de son maître et lui fit avouer son crime en présence du roi Charles VI, vers l'an 1400.

La quatrième se nomme *l'île Louviers*, où sont maintenant des chantiers de bois à brûler, situés à l'endroit coté V, au plan ci-joint.

« Cette petite île, comme dit *P. Beranger*, toujours inhabitée, où cependant on aurait » mieux fait de bâtir que de détruire. » Ce qui sera démontré dans la suite de cet ouvrage.

La cinquième île, que la plupart des historiens ne citent nullement, vu sans doute son trop peu d'étendue, se nommait *l'île aux Juifs*, où étaient deux moulins, dont cette nation se servait, situés du côté du nord, où est maintenant la pointe du Pont-Neuf, place de Henri IV. Cette île a été réunie, vers l'an 1350, à celle de la Cité.

Les auteurs, parmi lesquels nous citerons *Albin*, *Aubry*, *Bazot*, *Beranger*, *M. B.*, *Filibien*, *M. D. Landon*, *Lobineau*, *Linguet*, *Lagrive*; les *éditeurs* du Recueil polythecnique; *Laucier*, *Marchand*, *Moronval*, *Mercier*, *Monet*, *M. L. R.*, *Sauvalle*, *Soulavie*, *Valteyve*, *Vauquelin*, *Verniquet*, *Villier*, le Journal du Citoyen, imprimé à la Haye en 1754, et enfin *Paris*; tous ces historiens, *éditeurs* des divers ouvrages historiques sur cette grande ville, varient beaucoup sur l'étymologie des deux noms de *Paris* ou *Lutèce*; *Eusèbe* croit que Paris est plus ancien que Rome; d'autres, que le nom de Paris vient d'un mot grec, qui signifie hardiesse ou liberté de parler; et que les habitans faisaient autrefois partie d'un grand peuple appelé *Sénonés* qui eut part aux guerres d'Italie de ce tems là, 390 ans avant J.-C. D'autres disent que *Sémothès*, qui vivait du tems de *Noë*, en jeta les premiers fondemens; d'autres assurent que ce fut un *Paris*, dix-septième roi des Gaules et successeur de *Romulus*; d'autres disent aussi que cette ville, maintenant si célèbre, existait déjà sous les rois de *Rome*, plus de 600 ans avant J.-C.; qu'elle a été gouvernée par les *Druïdes*, où on adorait *Isis*, *Tantales*, *Mythras*, *Bélénus*, *Tapanis*, *Esus*, *Vulcain*, etc.; d'autres enfin observent que les marais qui étaient près cette cité la rendaient boueuse et lui firent donner le nom de *Lutecia*, du mot *Lutum*, qui signifie *boue*; (et le nom du roi *Lucus*, qui était très-illustre parmi les anciens Gaulois, comme leur 8.e roi.)

Lutèce ou Paris pris par les Romains. Sa 1.re CLÔTURE *et fondation de plusieurs édifices publics.*

Vers l'an 3,998 du monde, ou 56 ans avant J.-C., les Gaulois ayant donné l'entrée de leur pays aux Romains, pour avoir leur appui et fortifier la défense de leur pays contre les ennemis communs, les Romains, dis-je, à peine campés dans les Gaules en devinrent bientôt les maîtres et firent la conquête de l'île de la *Cité*, depuis nommée *Lutèce et Paris*. Le gouverneur *Camulagène*, qui alors était chef des Parisiens, dits *Gaulois*, succomba dans ces batailles avec ses plus braves soldats.

Jules César, qui avait conduit les Romains, commandés par *Labiénus*, son lieutenant général, fit son séjour dans cette île et y forma un camp: il trouva cet endroit si charmant, qu'il y transféra ses états-généraux et le nomma *sa chère Lutèce*; il ordonna aux habitans de rétablir les maisons qu'ils avaient détruites avant de se rendre.

Les *Druides* déjà cités, qui tenaient aussi leurs états assemblés dans la ville de Chartres, alors chef lieu de cet ancien gouvernement, à vingt lieues au sud-ouest de Paris, eurent part aux guerres de ce tems là; on fit, à cette époque, la *première clôture* de cette île, dite la *Cité*, nommée *Lutèce*, renfermant alors 44 *arpens* (1); on bâtit le petit et le grand

(1) L'arpent de Paris est de 100 perch., chacune de 18 pieds carrés; la toise courante est de 6 pieds, de 12 pouces chacun. La nouvelle mesure dite *le mètre*, est de 3 pieds 11 lignes; la toise cube est de 6 pieds en tous sens, autrement bloc à 6 faces, de 6 pieds carrés chacune, qui ensemble produisent 216 pieds cubes *idem*. Le pied cube contient 1728 pouces, *idem*. Le mètre cube produit 29 pieds et un tiers *idem*; la toise superficie, dite *aussi carrée*, a 36 pieds; et le pied 144 pouces. Le mètre carré superficie contient 10 pieds *idem* environ. Enfin un pied cube d'or massif carré pèse le poids de 1,300 livres; *idem* en argent 900 livres, ce qui fait 600 kil. pesant en or, et 410 kil. en argent.

Châtelet, cités des autres parts, en forme de forteresses, où les Romains se maintinrent près de *cinq cents ans*, sous l'administration de plusieurs *préfets*.

On commença à bâtir les *arquéducs* d'Arcueil pour conduire les eaux au palais des *Thermes*, qui fut terminé sous Julien l'Apostat, empereur des Parisiens.

Temple de Mercure et autres édifices publics.

En 182 Paris ne contenait encore dans son enceinte que l'île de la Cité; on fonda St.-Etienne des *Grès*, le temple de *Mercure* et le mont *Lencotelius*; puis N. D. des *Champs*, quartier St.-Jacques, fut bâtie, *idem*; celui de *Mars*, dans un bois sacré de la montagne de ce nom, aujourd'hui Montmartre; celui d'*Isis* où fut ensuite bâti le premier *palais* des rois, puis l'abb. de St.-Germ.-des-Prés dont une partie des batim.^{s} ont été vendus depuis 1790 à divers particuliers, au profit de l'état. Enfin un autre temple au village d'*Isis*, entre Sève et Vaugirard, près Paris, sur les ruines duquel les missionnaires de St.-Sulpice ont établi une chapelle dédiée à N. D. de *Lorette*, que ces mêmes prêtres ont toujours conservée.

En 208 on fonda la chapelle St.-André, dite *des Arcs*, ainsi appelée à cause de plusieurs arcades d'un vieux bât.^{t} qui a subsisté proche de ce lieu, dont il existe encore quelques vestiges avec un jardin où les écoliers allaient tirer de l'*arc*. Elle fut dédiée à St.-Andéol (disciple de St.-Policarpe, qui l'était de St.-Jean l'Évangéliste); il souffrit le martyr et la mort cette même année, au bourg de St.-Andéol, situé dans le Vivarais, dép.^{t} de l'Ardèche; enfin l'église de St.-André-des-Arcs de Paris a été démolie en 1795 et le terrain disposé pour la place qui porte ce nom aujourd'hui.

En 260 St.-Denis, premier évêque des Gaules, fixa son siége dans Paris et fit faire une église du temple de *Mercure*, déjà cité, et une autre où est la cathédrale actuelle; sa mort, qui survint à la suite d'une persécution contre les chrétiens, donna lieu à la construction de trois autres églises qui furent St.-Denis *du Pas* (*à passionne*), où il souffrit le martyr; St.-Denis *de Montmartre* (*à martyrio*), et St.-Denis de la *Chartre* (*à carnere*); cette dernière passe pour une des plus anciennes, puisque sur la porte de la chapelle basse étaient gravés sur une pierre ces vers, ainsi transcrits :

» En l'an deux cent soixante-six de salut de grâce,
» A St.-Denis prison fut cette obscure place;

Cette église jouissait, avant 1790, de 12 mille francs de revenu et faisait partie des domaines de l'abbaye de St.-Martin des *Champs*, cité des autres parts. Elle était située près le pont de N. D., à l'encoignure du nouveau quai de la *Cité* fait en 1810, où il n'existait alors que de vilaines maisons sur la rivière de *Seine*, qui n'avait aucun abord avant cette époque, pas même pour les gens de pied, n'étant qu'un affreux cloaque qui renfermait un air très-mal sain; cet endroit jouissait de toute franchise avant 1790.

Ville de St.-Denis, près Paris, de 4500 *habitans, dont le plan est ci-joint.*

C'est a cet endroit que fut établi le tombeau de St.-Denis, ci-devant parlé, comme y ayant, dit-on, fait de fréquens miracle, et où une Dame *Catule* fit enterrer ses compagnons. Ste.-Geneviève engagea les Parisiens à faire bâtir une chapelle qui fut ensuite desservie par des moines qu'on y installa en 630. Le roi Dagobert fit rebâtir cette même chapelle et en forma l'église paroissiale et du monastère de ce nom, endroit où s'est successivement formée la ville qui existe maintenant. Cette église fut détruite du tems des guerres, puis rebâtie par les soins de *Pepin* et achevée sous *Charlemagne*; ensuite détruite et brûlée par les Normands, au VIIIme siècle, et rétablie sous *Charles-le-Chauve*.

Sur le chemin de Paris à St.-Denis étaient six *colonnes* en pierres, de distance en distance, qu'on a détruites en 1793, et qui marquaient les stations où Philipe-le-Hardy avec ses frères et les enfans de St.-Louis, s'étaient reposés en portant sur leurs épaules le *corps* de leur père à l'Abbaye de St.-Dénis, le 22 mai 1271, où depuis ont été placés les tombeaux des autres princes Français. L'abbé *Suger*, dont il est parlé des autres parts, fit augmenter l'église qui a 390 pieds de long, 100 de large et la voute 90 d'élévation; la nef en a 160 et le chœur 158. Cet édifice, jadis couvert en *argent*, a été dégradé dans les guerres, et ce *métail* enlevé : il fut remplacé par du *plomb* jusqu'en 1793 que les *ultrà* révolutionnaires l'on découvert de nouveau; il a été rétabli à neuf en 1806.

Cette église, maintenant couverte en *ardoises*, dont le comble forme une superbe charpente, soutenue par 60 pilliers avec deux tours, a été considérablement embellie sous le gouvernement impérial, au commencement du XIX.e siècle, époque où le chapitre de 10 anciens évêques y a été rétabli avec chacun 10 mille francs de fixe; et 4 *chapelles* pour chaque race de prince y ont aussi été formées; les nouveaux travaux ont été dirigés par les architectes *le Grand* et *Cellerié*, sous le ministre de *Portalis*.

En 287 les Français avaient déjà formé plusieurs établissemens dans les Gaules, que l'empereur *Jullien l'Apostat* confirma.

En 312, on bâtit une autre chapelle dans la Cité, sur les ruines du temple de Vulcain, déjà cité.

Origine des fleurs de lys; la tête d'un bœuf, citée pour le simulacre de la Divinité; palais des Thermes, fondation de plusieurs édifices publics; les Romains chassés et les Gaulois conquis par les Francs. — 2.e CLÔTURE de Paris.

En 358 *Jullien* l'Apostat fut proclamé empereur de Paris, il s'y fixa et fit faire, les années suivantes, la 2.e *clôture de cette ville*, renfermant alors 113 arp., suivant les limites *cotées* II, au pl. c.-j.; puis il fit continuer le palais des *Thermes*, déjà cité rue de la Harpe, près celle des Mathurins St.-Jacques, où l'on voit encore des antiquités à l'hôtel de *Cluni*, et dans une maison nommée anciennement l'auberge de la *Croix-de-Fer*, qui fut habitée par le roi Clovis et autres princes souverains. On forma alors une place publique et des bains; on commença à bâtir des maisons particulières, hors de la Cité. En 375 et ann. s. on continua à bâtir les églises de St.-Etienne-des-Grès et de St.-Denis, déjà citées.

A cette époque les commerçans dit *mariniers* avaient érigé une chapelle dédiée à *Jupiter* sous l'empire de *Tibère*, où est la cathédrale. Ce qui assure ce fait, c'est qu'au mois de mars 1711 on a trouvé, en creusant sous le chœur de cette église pour faire un caveau de sépulture, plusieurs pierres sur lesquelles étaient gravées et sculptées diverses *inscriptions* qui ont confirmé qu'un autel avait été élevé, sous ce gouvern.t, à *Jupiter*, à *Vulcain*, à *Castor* et à *Pollux*, par une compagnie de commerçans par eau.

En 420, *Marchemires*, que les anciens nomment *Marcomir*, vint à Paris avec son fils *Pharamond*, d'où ils chassèrent les Romains et conquirent les Gaules, qu'ils nommèrent la *France*; Pharamond, appelé par les anciens *Faramond*, fut porté trois fois sur un bouclier autour de *l'assemblée du peuple* qui le proclama roi d'une voix unanime; il régna 8 ans; *Théodomir* l'avait précédé et *Clodion* lui succéda en 428; il régna 20 ans, puis Mérovée, en 448, régna aussi 8 ans; d'autres disent que ce dernier fut roi des Français en 451, et qu'il prit Paris sur *Actius*, dernier gouverneur de ce tems là; puis *Childéric*, en 456 règna 25 ans; il vint, dit-on, à Paris avec son fils Clovis 1.er

On assure qu'à cette même époque le simulacre de la *Divinité* était la tête d'un *bœuf*;

et que l'origine des fleurs de *lys* date de ce tems là, attendu que tous ces objets furent trouvés en 1653, avec les restes d'un *tombeau* du roi Clovis Ier, dans une fouille faite proche l'église de la ville de Tournay, sur l'Escaut, où il paraît que la famille de ce prince a résidé.

PARIS PRIS PAR LES FRANÇAIS ET NOMMÉ CAPITALE.

Combat entre les Officiers d'un Pape et plusieurs Chanoines; partie de la forêt des Charbonniers, ci devant citée, convertie en habitations; institution du Parlement; Ste.-Géneviève, St.-Germain-des-Prés, premières sépultures des Rois de France, et autres édifices publics.

Vers l'an 486, sous Clovis 1.er, les Français firent la conquête de Paris, qui fut nommé *ville capitale* en 508.

En 509, on fonda l'égl. St.-Géneviève, que St.-Remy, arch. de Rheims, dédia à Saint-Pierre et St.-Paul, en place d'un oratoire que les fidèles avaient déjà élevé sur la sépulture de cette S.^te^, morte la même année. On bâtit près de cette égl. un palais que le roi Clovis habita, ainsi que pl.^s^ autres princes qui lui on succédé, et où le pape Eugène IV a résidé; c'est là que les officiers de ce pontife eurent une querelle à mort, avec les chanoines, pour un *tapis* brodé en or, que ces derniers voulaient s'approprier, et que sa Sainteté avait reçu du Roi. Sa Majesté y étant allée pour appaiser ce tumulte, pensa y être blessée: les chanoines furent chassés et la maison fut confiée à 12 autres chanoines sous la direction de M Suger, abbé de St.-Denis.

L'abbaye de Ste.-Géneviève était, avant 1789, richement meublée; elle possédait un cabinet considérable de curiosités, une belle biblioth. où avait été conservé jusqu'au *couteau sacré* dont les anciens se servaient pour égorger les victimes, ainsi qu'une *corne* de *licorne* de laquelle on assure que les Vénitiens ont offert 300,000 fr. ou 100,000 écus, pour en faire present au roi de *Perse*.

Cette Abbaye était devenue une des 1.res congrégations de France, son enceinte renfermait 10 arpens de Paris, situés à *l'endroit coté h.*; cette communauté avait en outre quantité d'autres maisons et domaines particuliers qui depuis 1790 ont été, comme tout autre de cette espèce, vendus au profit de l'état. (C'est sur cette propriété qu'a été bâti le Panthéon).

En 511 et ann. suiv. on a bâti les églises de St.-Germain-des-Près, de St.-Germain-l'Auxerrois et de St.-Paul; le cimetière de Ste.-Anne a été établi où était l'abbaye de ce nom, fondée par St-Eloi, pour 300 religieuses. C'est à cet endroit qu'ont été ensuite installés les Bernabites, dans la Cité. On a enfin bâtie l'ab. de St.-Laurent, l'hospice de Saint-Josse et la chapelle de St.-Médéric, qui y a été enterré en 693. Cette chapelle, dédiée à St.-Pierre, a été rétablie à neuf vers l'an 1530: la cathédrale, qui à cette époque n'était qu'une chapelle dédiée à St.-Denis, prit le nom de *N. D.*

En 557 et ann. s., on fonda l'abbaye St.-Germain-des-Prés, sous le nom de *Saint-Vincent*, où la sépulture des rois de la 1.re race fut établie par Childebert .Ier, qui y a été enterré en 558 comme fondateur, ainsi que St.-Germain, évêque de Paris, en 576, et la reine Frédegonde en 597. A cette époque, ce lieu prit le nom de *St.-Ger.^n^*, en place de celui de St-Vinc.^t^, qui avait apporté des reliques de Sarragosse. C'est dans cet endroit que résidait en ce tems le chapitre métropolitain de Paris. Il y avait aussi une chapelle, nommée la *petite égl. de N. D.*, bâtie sur le dessin de *P. Montreau*, architecte. Plus.^rs^ évêques et même des rois ont résidé dans un palais bâti sur les ruines de l'ancien temple d'*Isis*, déjà cité, et attenant à cette même abbaye. En 650 la partie du nord de Paris n'était encore que des bois et des marais dont ceux de Boulogne et de Vincennes faisaient partie.

En 757 on institua à Paris un parlem.^t^ et diverses autres Cours supér.^res^, *judiciaires*.

Guerre entre les Parisiens et les Normands, fondation de St.-Marcel, du Palais de la Cité et autres édifices publics.

En 800 et ann. s. on bâtit St.-Marcel, fondé par Roland, comte de Blaye, neveu de Charlemagne. Les Normands attaquèrent Paris; Marguerite de Lorraine fonda les Filles du St.-Sacrement, faub. St.-Germain.

En 845 et ann. s. on fonda le Monast.re de Ste.-Opportune, que Louis de Germanie dota de terres, bois et prés, dont l'étendue, dit-on, était depuis la Bastille, proche la porte St.-Antoine, jusqu'à Chaillot, et que les chefs de ce monastère ont donnés ensuite à rente, pour y bâtir et les faire valoir. On établit les Filles Hospitalières de Ste.-Catherine, rue St.-Denis, on logeait dans cette maison, mais seulement une nuit, toutes les filles ou femmes qui étaient sans condition ou qui venaient en pélerinage. Ces Filles Hospitalières furent *supprimées* en 1790, et depuis diverses maisons ont été établies sur cet emplacement.

En 885 et 887, les Normands firent le siège de Paris et presque toute la ville fut incendiée, pour venger l'assassinat que *Charles-le-Gros* avait excité sur la personne de leur roi.

En 888, *Eudes* I.er c.te de Paris, fils de Robert le Fort, fut proclamé roi de France, dans une assemblée qui eut lieu à Compiègne; il fut sacré et couronné à Sens par l'archevêque Gautier, au préjudice de Charles le Simple.

En 892., le même roi Eudes I.er, à la tête des armées de France, battit les Normands, et les chassa après un combat mémorable qu'il gagna au nord de Paris, près Montfaucon. *Eudes* mourut en 898 et fut enterré à St.-Denis.

A cette époque on releva le sol de la Cité, il y avait douze marches à descendre à N. D. On fonda la chapelle de St.-Jean en Grève, qui fut érigée en paroisse en 1195; cet édifice a été démoli en 1795. et, depuis, l'emplacement réuni à l'hôtel-de-ville.

En 945 et ann. s., Hugues-le-Blanc, c.te de Paris, fit rebâtir le *palais royal de la Cité*, dit maintenant celui de *Justice*, où plus.s princes et rois ont résidé et que Robert a beaucoup augmenté; il a aussi fait construire la chapelle dédiée à St.-Nicolas. Celle dite la *Ste.-Chapelle* fut bâtie en 1,245; celle dite l'égl. *basse* fut établie en 1,248, par *Montreau*; on y a déposé des reliques de la vraie croix. C'est Philippe-le-Bel qui, dit-on, à fait rétablir ce palais par Étienne de *Marigni*, à peu près tel qu'il est, sauf les changemens qui ont aussi été faits par le chevalier *Bernin*, avec la grande salle bâtie en 1622, nommée ensuite *Palais des Marchands*. Louis XVI a fait faire des embelliss.s considérables à ce palais en 1786 et ann. s., au nombre desquels on peut citer la grille qui existe aujourd'hui. C'est à cette même époque qu'ont été bâties, sur le dessin de *Lenoir*, les maisons qui font face à cet édifice. La flèche de la Sainte-Chapelle a été particulièrement supprimée en 1793, et la grille du palais en partie dégradée.

Les Chartreux, St.-Étienne-du-Mont, St.-Nicolas et St.-Martin-des-Champs.

Vers l'an 990 et ann. s., on a bâti quantité de maisons particulières dans le quartier Saint-Etienne-du-Mont; on fonda la chapelle de ce nom, attenant à Ste.-Geneviève, qui fut érigée en paroisse en 1222, et agrandie en 1491, 1517 et 1758. Le 5 février de 1621 J. F. de *Gondy*, premier archevêque de Paris, en fit la dédicace, sous l'invocation de la Ste.-Vierge, à St.-Etienne. La *chaire* à prêcher, faite par *Lestocar* sur le dessin de *La Hire* mérite d'être ainsi vue que, le *portail*, bâti en 1610 par ordre de Marguerite de *Vallois* première femme de Henri IV, qui en posa la prem.re pierre le 2 août même année.

En 967, on commença à bâtir le quartier St.-Nicolas et St.-Martin-des Champs, on fonda la chapelle de l'église paroissiale de ce nom, qui fut rebâtie et agrandie en 1576. Cette église possédait un riche *dais* avant 1790.

Vers la fin du X.me siècle, le *palais royal* de St.-Martin-des-Champs, rue de ce nom, qui contenait en superficie un enclos de 14 arpens, fortifié, fut bâti. C'est là que le roi *Robert*, fils de *Hugues Capet* a résidé. A ces mêmes époques il y fit construire un hôpital que la guerre des Normands a en partie détruit.

Le palais de St.-Martin-des-Champs a été rebâti à neuf sous Henri I.er qui y fonda, en 1059, une communauté de chanoines réguliers ; Philippe I.er en fit faire la dédicace en 1067 et en fit don aux religieux de *Cluni* en 1079, avec les bâtimens considérables construits par *P. Montreau.*

Un joli enclos de maisons et un marché particulier, avec quantité d'autres domaines en faisaient partie, et tous jouissaient du droit de franchise ainsi que d'un bailliage seigneurial jusqu'en 1790, époque où tous ces biens ont été déclarés propriétés nationales. Depuis 1794 une partie de ces principaux bâtimens ont été occupés par les bureaux des *sections* et municipalités de ce quartier, et par le Conservatoire des Arts et Métiers. Un nouveau et vaste marché couvert a été formé en 1812 sur une portion de cet enclos.

Vers l'an 1000 et ann. s., on a rebâti la cathédrale; c'est le pape Alexandre III qui posa la première pierre de celle actuelle en 1177, assisté de l'évêque Sully, à qui on attribue cette grande entreprise.

En 1086, on fonda le monastère des Chartreux, auquel on accorda le château royal et ses dépendances, appelé *Vauvert*, dit en ce tems-là *Vale verridi*, qui paraît avoir existé en ce lieu en 1259, époque où les Chartreux firent bâtir l'égl. de ce nom, qui fut finie en 1325, par les soins de Jeanne de *Châtillon*, comtesse d'Alençon, suiv.t les pl. et dessins de *L. Brunet*, arch. Le portail, qui était d'un architecture gothique, fut bâti en 1505. Leur enclos fut augmenté, en 1618, de tous les terrains longeant la rue d'Enfer et le chemin de Mont-Rouge à Châtillon, renfermant alors plus de 15 arpens.

La *menuiserie* de l'égl., qui est un chef-d'œuvre, avait coûté 20 années de travail ; elle fut posée en 1680 et 1682. Ils avaient une quantité considérable de beaux tableaux de toute nature, faits par les meilleurs auteurs ; on distingue en autre, l'histoire de *St.-Bruneau*, *leur fondateur*. Enfin l'emplacement de ce monastère a été en partie réuni, en 1792, à l'enclos du palais du Luxembourg, dont il sera ci-après parlé.

En 1107, on bâtit la chapelle de St.-Pierre des *Arcis* et celle de St.-Germain le *Vieux*, fut érigée en paroisse en 1260.

Palais du Temple et son nouveau Marché.

En 1118, on créa l'ordre des Templiers, qui firent construire le palais de ce nom, en place d'un édifice qui existait déjà à l'endroit *coté S.S. au plan c.-j.*, et qui servait d'Arsenal de la ville, attenant au palais du *grand-prieur* de l'ordre de Malthe, bâti sur le dessin de *Liste*.

Le Palais du Temple a été à la disposition des chevaliers *Templiers* de Jérusalem jusqu'en 1305, époque où Philippe-le Bel, de concert avec le Pape Clément V, leur intenta ce fameux procès par lequel ils furent condamnés à être brûlés tout vif sur la place de Grève à Paris, comme accusés, de crimes et débauches scandaleuses. Plusieurs historiens assurent qu'en 1312, Jacq. de Molai, leur grand maître, étant sur la place de la pointe de la Cité, où est maintenant Henri IV, au moment d'être supplicié ajourna le Pape et le Roi à comparaître devant Dieu dans l'année. Que cette assertion soit exacte ou non, la vérité est que le Pape mourut quarante jours après et que le Roi ne passa pas l'année ; M. Raynouard, membre de l'Institut, a publié à ce sujet un Mémoire historique en 1813 qui se trouve à Paris, chez *Batillot*, Libr., où tout annonce l'innocence des Chevaliers.

Ce palais, qui avait été cédé aux Chevaliers hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem, qui l'on habité, a été en mi.e réuni aux domaines du gouvernement ; plusieurs rois y ont demeurés, ainsi que le duc de Vendôme avec son frère, alors grand-prieur de France, tous deux petits-fils de Henri IV.

Le *Temple* formait, avant 1789, plusieurs vastes bâtimens avec quatre tours et un enclos de dix arpens qui renfermait quantité de maisons particulières. Les officiers *municipaux* de 1792 on fait élever jusqu'à 20 pieds de hauteur les murs du *Temple*, lorsque l'infortuné Louis XVI et sa famille y furent détenus.

Ce lieu était autrefois prévilégié; il y avait un bailliage, église paroissiale, et un grand nombre d'ouvriers de tout état et de professions y résidaient ; ceux qui étaient menacés de prise de corps pour dettes pouvaient s'y retirer, et par ce moyen se soustraire aux poursuites de saisies et d'arrêts, vu qu'aucun des habitans de ce lieu n'y pouvait être fait prisonnier sans lettre de cachet et une permission du grand maître : ces droits prévilégiés ont été supprimés en 1790, comme beaucoup d'autres de ce genre.

En 1810 et ann. s., on a démoli une grande partie des bâtimens du *Temple* où on a formé plusieurs nouvelles rues et un superbe marché couvert, à l'usage des marchands frippiers et revendeurs de toute espèce, ce qui a considérablement embelli et augmenté la valeur de toutes les propriétés des environs, ainsi que son commerce en général.

Enfin le palais du Temple a été par conséquent réduit, et le reste de son enclos réuni aux bâtimens du grand-prieur, ci-devant parlé.

On a diminué l'élévation des murs de clôture ci-dessus cité, qui ont été réduits à leur ancienne hauteur en 1812. Le jardin a été replanté à neuf et les ravalemens des bâtimens conservés ont été refaits avec les dispositions nécessaires pour servir de bureau au ministre des cultes, que l'on y a établi en 1813. Enfin le palais a été cédé à Mlle de Condé qui en a formé une *maison monastère*, par elle dirigée et habitée depuis 1816.

Premier pavage des rues de Paris; Eglise de Montmartre; St.-Marcel; les Innocens et autres objets méritant d'être cités.

En 1134 et ann. s., on rebâtit l'égl. de Montmartre, nommée alors le *Temple de Mars*, que les anciens appelaient *Mont-Martyr*, dans un bois sacré déjà cité, où a été fondée une immense abbaye de femmes qui a été supprimée en 1790. On y a depuis, en 1800, établi une *chapelle* pour l'adoration de la Ste.-Croix, et aussi un *télégraphe*.

En 1158 on fonda l'ég. St.-Marcel, nommée alors *St.-Clément*, et celle de *St.-Hyppolite*; on a formé la rue du Parvis N. D., par ordre de Sully, évêq., déjà cité. On érigea St.-Laurent en paroisse, on bâtit le Petit St.-Antoine, rue de ce nom, où depuis 1810 des maisons particulières y ont été établies, avec un *passage*.

En 1184, on commença à paver une partie des principales rues qui à cette époque n'étaient que des amas de bones et précipices pour tous les passans. On forma le cimetière des *Innocens*, le seul qui existât alors pour tout Paris, à l'endroit *coté O* au pl. c.-j., où on a, depuis 1787, établi et formé le vaste marché et place de ce nom, suivant le plan de l'arch. *Legrand*, au milieu duquel on a placé la belle fontaine faite par J. Goujon, qui mérite d'être vue ; *place* qui pourrait maintenant porter le nom de Louis XVI, puisque c'est sous son règne qu'elle a été formée.

Troisième clôture de Paris.

Fondation des Eglises de St.-Jean-de-Latran, l'Abbaye de St.-Antoine-des-Champs, l'Hospice de la Trinité, St.-Gervais, continuation du pavage de cette même Ville.

Vers la fin du XIIe. siècle on a bâti l'enclos de St.-Jean-de-Latran, place Cambray, qui contenait une superficie de plus de 10 arpens avant 1790, et renfermait d'une quantité de maisons particulières où résidait des maîtres-ouvriers de tous états et professions, exempts de maîtrise et jurande. Les habitans de plusieurs rues adjacentes de ce même quartier, ainsi que l'enclos de St.-Benoît et St.-Marcel, jouissaient des mêmes priviléges (tous supprimés en 1790); on y voit encore des antiquités.

En 1190 et an. s., on forma la 3me. *clôt. de Paris*, qui renfermait alors 739 arp., suivant les lim. *cotés* 111 *au pl. ci-j.* Cette clôt. avait huit portes pour entrer et sortir ; on ordonna aux habitans de faire paver devant leurs propriétés. M. *Girard*, riche financier du Roi, donna pour cet objet, en pur don, comme restitution, onze mille marcs d'argent, somme extraordinaire en ce tems-là. A cette époque les juifs occupaient une partie de la Cité, quartier de la rue de ce nom, ils occupaient également une petite île qui existait jadis à la pointe du Pont-Neuf, où ils avaient deux moulins qu'on a supprimés. Vers le milieu du XIVe. siècle on continua de bâtir St.-Gervais, dont la fondation date depuis l'an 600 de N. S. J. C., l'Abbaye des Filles de Saint-Antoine-des-Champs, faubourg de ce nom, où le Roi et la Reine Blanche, sa mère, y assista lors de sa dédicace ; c'était dans cette maison qu'étaient reçus les prélats qui faisaient leur entrée dans Paris. Cette communauté jouissait avant 1790 de plusieurs droits privilégiés, elle exemptait de patentes et de maîtrises tous les habitans de ce grand faubourg, pour tel état et commerce qu'ils leur plaisaient d'entreprendre, ce qui avait beaucoup contribué à la population de ce quartier, au point qu'en 1789 on y comptait 45000 hommes en état de porter les armes ; ce droit seigneurial et privilégié a été, comme beaucoup d'autres de ce genre, supprimé et aboli en 1790 ; depuis cette époque les bâtimens de cette maison ont été cédés par le Gouvernement à l'administration générale des hospices, où réside maintenant une de ces divisions ; quelques changemens ont été faits dans la distribution de l'intérieur.

Vers l'an 1191 et an. s., *Robert*, comte de Dreux, fonda l'église des Doyens, dit en suite *St.-Thomas-du-Louvre*, quartier de ce nom, servant anciennement au culte protestant : cet édifice a été démoli en 1812, vu que son emplacement fait partie du plan général de la réunion des deux palais (*le Louvre et les Tuileries*).

En 1200 on fonda l'Eglise de St.-Nicolas-du-Louvre et St.-Jacques-de-la-Boucherie (*cette dernière démolie en* 1794), rue des Arcis, où est maintenant le marché aux Fripiers, de ce nom, où on a conservé la tour comme objet d'architecture ancienne.

Le duc de Bourgogne fonda l'hospice de *la Trinité*, dit la Croix-de-la-Reine, situé rue St.-Denis, pour donner asyle et secours aux pélerins voyageurs, où il érigea un théâtre pour la représentation de tragédies, ou pièces de dévotion, où fût installé en 1544 une division des enfans orphelins de cette grande Ville, dont les pères et mères pauvres et hors d'état de pouvoir subvenir à

leurs besoins et à leurs entretien ; (*cette propriété a été vendue en* 1792, *à divers particuliers*) on y a fait établir de nouvelles constructions et passages commerciaux.

On a bâti *les Jacobins, dits les Frères Prêcheurs*, supprimés en 1790, leurs bâtimens ont été depuis vendus à divers particuliers.

Une faute a été commise dans la vente de cette propriété, par l'administration des domaines, qui a oublié de faire la réserve de l'emplacement nécessaire pour l'ouverture d'une rue de la place St.-Michel à celle du Panthéon, que la nécessité publique réclame depuis longtems pour ce quartier

Fondation de l'église paroissiale de St.-Sulpice ; idem *celle des Cordeliers, etc.*

En 1200 et an. s., on fonda la chapelle de St.-Sulpice en place d'une salle qui servait jadis aux domestiques de l'abbé de St.-Germain-des-Prés ; cette chapelle fût rebâtie en 1645 et 1655 ; ne pouvant encore contenir la moitié des habitans de cette grande paroisse, elle fût rebâtie à neuf en 1675, continuée en 1719, 1733, et en 1777. C'est le célèbre pasteur *Languet* qui a en partie fait terminer cet édifice public, à la réserve d'une des tours que l'on voit maintenant non finie, et dont la charpente qui servait d'échafaudage n'a été défaite qu'en 1795, où depuis on a établi deux télégraphes.

Ce vaste temple de religion a été entrepris et continué successivement suivant les plans des architectes Louis *le Veau*, *Appenor*, *Servandoni* et *Chalgrin*. Il y a dans cette église un superbe *jeu d'orgue* ainsi que deux *coquilles de mer* qui servent de bénitiers, et que l'on considère comme deux chef-d'œuvres de la nature, ayant plus de deux pieds de diamètre ; la chapelle de la Vierge, qui a une croisée de 60 pieds d'élévation sur 40 de largeur, où sont plusieurs ornemens tant en peinture qu'en sculpture, faits par 4 artistes célèbres, qui sont *Arnouts*, *Bouchardont Halle* et *Lafosse ;* son grand portail et ses deux tours sont soutenues par 68 colonnes et élevées de 35 toises ou 210 pieds, mérite d'être vu.

La place nouvellement formée vis-à-vis St.-Sulpice, fait maintenant un très-bel effet, où est au milieu une fontaine, mais d'un genre trop mesquin, élevée à l'endroit *coté H. B.*, depuis 1800, où était le ci-devant grand Séminaire de ce nom, qui avait été bâti en 1642 par J. *Olivier*, curé de cette paroisse.

En 1211 et an. s., on a continué à bâtir les maisons des quartiers de la place Maubert, de St.-André-des-Arcs, de Ste.-Opportune, de St.-Germain-l'Auxerrois, St.-Côme, etc., etc.

En 1217 et an. s., on a bâti les Cordeliers, rue de ce nom, qui fût incendiée en 1582, dans l'église desquels plusieurs princes avaient été enterrés, entr'autres Dom *Antoine*, Roi de *Portugal*, ainsi que plusieurs autres hommes célèbres dans l'histoire.

C'est dans l'église des Cordeliers que le nommé *Vincent*, le même qui fut secrétaire du ministère de la guerre en 1792, et l'abbé *Leroux*, vicaire de St.-Martin-des-Champs, en 1791, dénoncèrent Louis XVI comme premier réfracteur à la loi, parce que Sa Majesté avait assisté à l'office divin, célébré par un pasteur non assermenté. (*Ces deux dénonciateurs ont été décapités en* 1793).

C'est dans la rue des Cordeliers, même quartier, que la fameuse *Charlotte Corday*, de *Caen*, qui, dit-on, pour venger la mort de son amant, que *Marat* avait suscité, fut trouver ce dernier dans son bain, sous prétexte de lui présenter une pétition, qui au moment où *Marat* en faisait la lecture, ladite *Charlotte Corday* lui plonge un poignard dans le sein et le blessa à mort. Son corps, après avoir été embaumé, fut traîné sur un char dans les principaux

quartiers de la Capitale, aux regards du peuple, avec de grandes funérailles, et qui fut quelque tems après *méprisé* et son buste en plâtre traîné dans les *égouts* de la ville avec *dédain*.

Charlotte Corday, qui ne cherchait nullement à se justifier, fut décapitée et a subi son supplice avec courage et fermeté.

Enfin, l'église des Cordeliers ci-dessus citée, a été démolie par ordre du Gouvernement Impérial en 1808, où, depuis, on a formé sur son emplacement une espèce de place et une fontaine avec cascade qui tombe dans un bassin, suivant le plan de l'architecte *Gaudoin*; il aurait été à désirer que de chaque côté de cette fontaine on forma des ouvertures de 30 pieds de large, en forme de *fer à cheval*, pour conduire de cette place à la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, ou bien supprimer toute la masse des bâtimens de ce même côté, et applanir le terrain par une pente régulière pour y former une place digne de sa situation, et de manière à démasquer la façade magnifique de l'école de Médecine, comme il est déjà mentionné d'autre part.

En 1245 on commença à bâtir la Ste.-Chapelle du Palais de la Cité, dit des Marchands, puis de Justice, sur l'église basse, fondée en 885, à cet endroit, etc.

Palais du LOUVRE, *situé à l'endroit coté* B.

En 1214 on commença la fondation du palais du Louvre, suivant le plan des architectes J. *Gougeon* et l'abbé *de Clugny*, tous deux parisiens, à qui on donna la préférence sur F. *Sarlior*, italien, que l'on avait fait venir exprès de *Rome à Paris*. D'autres disent que ce fut en 1204 que Philippe Auguste fixa les fondations de ce beau palais dans un bois qui était en ce tems-là, proche une petite maison de plaisance que ce prince nomma le *Château-du-Bois*.

Charles V a aussi fait continuer les travaux de ce palais qui fut ensuite dirigé par F. A. *Mansard*. En 1387 l'ancien château qui existait alors à cet endroit, fut supprimé en 1528 par ordre de François Ier., où ce prince fit commencer ce qu'on nomme aujourd'hui l'*ancien Louvre*; depuis 1548, Henri III s'est aussi occupé à faire confectionner et agrandir ce magnifique palais. En 1564 *Catherine de Médicis* fit continuer les travaux par J. *Bullan* et *Delorme*.

En 1598, Henri IV, surnommé le Grand, fit continuer l'entreprise de ce même palais, il fit commencer la belle gallerie du côté de la rivière, qui a 227 toises de longueur et 7 de largeur, suivant les plans de *Ducerceau*, cél. arc. La gallerie d'Appollon fut aussi entreprise sous le ministre *Colbert*, par les architectes *Berny*, L. *le Vaux*, F. *Orbai*, Ch. *Perrault*, et autres artistes célèbres qui ont successivement dirigé une grande partie des travaux de ce monument qui fut incendié en 1661, et ensuite rétabli.

Enfin ce même et magnifique pal. a été continué et presqu'achevé depuis 1804 jusqu'en 1813, sous le Gouvernement impérial, qui l'a fait restaurer à neuf, ainsi que le comble de l'ancien Louvre, par les soins des arc. *Percier* et *Fontaine* : 22 millions 400,000 francs y ont été employés. On a également supprimé tous les vieux corps de bâtimens particuliers qui entouraient et masquaient cet édifice extraordinaire. On a fait l'ouverture de plusieurs rues de ces environs; on a commencé à démolir les bâtimens existans entre ce palais et celui des *Tuileries* : une vaste rue a été provisoirement pratiquée, avec les dispositions de ne former qu'une seule et même *place* entre ces deux palais, semblable à celle de St.-Marc, de Venise. Les plans et projets ont été également faits et adoptés pour faire l'ouverture d'une autre rue, en ligne directe de ce même palais, au faubourg St.-Antoine et à la barrière dite du Trône, suivant la direction tracée en rose au plan ci-j. et de manière à démasquer son ensemble, afin de lui donner toute la magnificence

qu'il mérite. Une partie de ces grands et sublimes travaux a été suspendue par suite des guerres extraordinaires de 1813, et le changement subit du Gouvernement en 1814. Sa Majesté Louis XVIII a ordonné que les dispositions fussent prises pour en faire continuer les travaux par les mêmes architectes. Enfin, le palais du *Louvre* renferme une cour d'un carré parfait de 378 pieds de toute face, même distance que le grand clocher de Chartres a de hauteur, et auquel il manque une pareille place, afin de donner aussi à cet édifice extraordinaire tout l'ensemble qui convient également à sa magnificence.

St.-Eustache, la Sorbonne et autres édifices publics.

En 1220 J. *Alais* fonda une chapelle dédiée à Ste.-Agnès, où a été ensuite bâtie l'église St.-Eustache, érigée en paroisse, à l'endroit *coté N*, en 1254. L'église actuelle fut bâtie en 1532 et an. s., par les soins de J. *de la Bare*, prévôt des marchands, qui en posa la première pierre, suivant le plan de *Lebrun*, finie en 1642. En 1753 on bâtit le portail de cet édifice, suivant le plan de *Mansard*, de *Jouy;* le duc d'*Orléans* en posa la première pierre : les ministres *Colbert*, *d'Harmenonville*, *la Feuillade*, *Tourville*, et autres hommes célèbres, ont aussi contribué à édifier ce vaste temple de la religion, qui, quoique bâti gothiquement, est un des plus majestueux de la Capitale; sinon que la masse des bâtimens particuliers, qui entourent cet édifice, empêche les amateurs et connaisseurs de pouvoir fixer la grandeur de son ensemble.

Le jeu d'*orgue* qui y existe, provient de l'ancienne abbaye de St.-Germain-des-Prés, il y fut transféré par ordre du Gouvernement consulaire en 1802. C'est l'abbé *Bossu*, ancien curé de St.-Paul, déjà cité, qui a fait édifier ce même jeu d'*orgue* à St.-Eustache, où il est maintenant curé, lequel a fait également embellir la chapelle de la Vierge et le chœur de cette église, où il reste une tour à finir.

Les *éditeurs* du recueil *polytechnique* ont en 1804 proposé de faire du rez-de-chaussée de cette église, une *galerie d'Art et commerciale*, au-dessus de laquelle serait conservé les autels actuels de cet édifice. Cette *galerie* établi, on en aurait tiré un grand produit par sa situation.

En 1245 et an. s., on a bâti les maisons dans les champs du Chardonneret, de St.-Avoie, de Montmartre, de St.-Paul, de St.-Honoré, de St.-Germain-de-l'Auxerrois, de St.-Jacques-du-Haut-Pas, des Billets, de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, des Blancs-Manteaux, de St.-Victor, etc., etc.

En 1252 on fonda la *Sorbonne*, par les soins de R. *Sorbon*, aumônier et confesseur du Roi : cet édifice, destiné à l'enseignement de la théologie, a été rétabli de fond en comble en 1629. C'est J. A. *Duplessis*, *cardinal*, *duc de Richelieu* et de *Fronsac*, Abbé général de *Clugny*, premier *ministre* d'état, qui posa la première pierre de l'église actuelle, le 4 Juin de la même année, suivant le plan de Jacq. *Lemercier*, qui en fut l'architecte.

Le *Dôme*, que l'on peut regarder comme un beau monument d'architecture, a été dégradé et l'horloge qui marquait les changemens de la lune, a été vendu en 1793. Il y avait un tabernacle et un soleil d'or qui avait coûté 20,000 francs, ainsi qu'une vaste bibliothèque que chacun admirait, avec l'ensemble de tous les bâtimens qui formaient à eux seuls un quartier de la ville, et dont une grande partie ont été vendus depuis 1790. Les principaux corps de bâtimens de cet établissement, qui y subsistent, sont dans un état délaissés et presqu'abandonnés; excepté quelques parties qui sont maintenant occupées par diverses sociétés d'artistes.

Le projet, dit-on, est de faire le percé d'une rue neuve de celle de la Harpe à celle St.-Jacques, qui traverserait la masse des bâtimens de cette ancienne maison. C'est donc ce qu'on pourrait faire de mieux pour vivifier ce *quartier*, en faisant également bâtir des *maisons* régulières de chaque côté, avec un *marché* qu'on pourrait aussi y établir pour le rendre plus actif et commercial. On assure qu'en 1819, le Gouvernement a fixé la maison Sorbonne pour y établir l'Ecole de Droit. En 1260, *Eudes*, *de Montreul*, fit bâtir l'hôpital de Quinze-Vingts, fondé par St.-Louis, pour 300 aveugles, rue St.-Honoré, vis-à-vis celle Richelieu, où, depuis, on a construits des bâtimens immenses, et formé plusieurs rues.

Palais de la TOURNELLE *et place Royale.*

En 1281 et an. s., on bâti le palais et jardin de la *Tournelle*, où, depuis, on a formé la place Royale, près la rue St.-Antoine, à l'endroit *coté V:* cette place fut bâtie sous le règne de Henri-le-Grand; les maisons qui l'entourent sont d'une architecture régulière, composée de 36 pavillons bâtis de briques et pierres de taille; elles occupent, avec la place, l'emplacement qui servait jadis de jardin Royal du palais des Tournelles, qui était autrefois le lieu de la résidence du chef de l'état; l'ensemble s'étendait jusqu'aux boulevards de la porte St.-Antoine qui formaient les remparts de la ville, et où François II, ainsi que plusieurs princes souverains qui l'avaient précédé, avaient tenu leur cour : mais un accident arrivé à Henri II, qui fut blessé à mort dans une fête que l'on faisait dans la rue St.-Antoine, pour la réjouissance du mariage d'Isabelle de France avec Philippe II, roi d'Espagne. Cet accident, dit-on, fût cause que *Catherine de Médicis* vendit ce palais à divers particuliers qui y bâtirent des maisons et formèrent la rue de la Tournelle, qui existe maintenant même quartier. La place Royale actuelle a 72 toises de toute face, qui fait 288 de pourtour, où sont des arcades au rez-de-chaussée, d'une architecture régulière, et où le public a la jouissance d'aller et venir à couvert, et de s'en servir comme de promenade; elle fut établie en 1604, où on a depuis planté au pourtour deux rangées de tilleuls; au milieu était la statue de *Louis XIII* à cheval, en bronze fondu d'un seul jet, de grandeur naturelle, par *Biard*, d'après le dessin de *Daniël de Voltaire*, italien, célèbre sculpteur : cette statue était élevée sur un piedestal en marbre blanc veiné, revêtu de diverses inscriptions ayant rapport à son élévation. Le cheval avait d'abord été pour *Henri II*, par ordre de *Catherine de Médicis;* mais des troubles survenus alors empêchèrent de remplir ses premières intentions.

Arriva le Gouvernement anarchique et ultrà révolutionnaire de 1792; ce monument fut détruit, époque où cette place fut nommée *indivisibilité*, ensuite des *Minimes*, *fraternité*; puis de *Fédérés*, et enfin de *Vosges;* elle est close d'une superbe grille qui sépare les rues qui l'entourent. C'est à *Santerre*, maître brasseur du faubourg St.-Antoine, et nommé commandant en chef de la force armée parisienne en 1792, à qui on ne peut s'empêcher d'attribuer la conservation de cette grille que les ultrà révolutionnaires auraient détruit, sans les observations que ce commandant fit au conseil de la municipalité, observant que cette place était propre à servir, en cas de besoin, d'un parc d'artillerie, ce qui fut adopté, et une quantité de canons y fut mis en dépôt cette même année. Le Gouvernement impérial, de 1809, a fait établir au milieu de cette place un bassin avec jet d'eau en forme de gerbe de blé : ce bassin et ces attributions ont été défaits et supprimés en 1818, et depuis on a commencé les dispositions pour rétablir la statue de Louis XIII, déjà cité, mais seulement en marbre blanc veiné. D'autres assurent que ce sera celle de Louis XV qu'on y rétablira. Sous Louis XVIII on a fait, en 1818, la suppression des bâtimens qui masquaient la vue de cette place au boul. St.-Ant. par la rue du Pas-de-la-Mule.

Maison royale des GOBELINS, *Hospices divers, l'Université, etc, etc.*

En 1293 et an. s., on a bâti les quartiers de St.-Etienne-des-Grés, St.-Symphorien et la maison royale des *Gobelins*, faubourg St.-Marceau, sur le bord de la petite rivière de Bièvre, position *coté C.* Cette rivière se jettait dans la Seine en ce tems-là, vis-à-vis la rue de ce nom, près la place Maubert; vers l'an 1350 on a détourné son cours de manière qu'elle va maintenant joindre la rivière de Seine, au-dessous de l'hôpital de la Salpêtrière, position *coté b.* Ces eaux ont une rare vertu pour faire la couleur écarlate. C'est François Ier. qui a aussi été un des fondateurs de la manufacture des tapisseries des Gobelins,

d'abord fondée par *Gilles des Gobelins*, qui introduisit le premier en France la manière de faire l'écarlate ; le ministre Colbert à fait en 1667 augmenter cet établissement par les soins de *Gluck*, originaire de Hollande, où celle dite de la *Savonnerie* fut réunie par les soins du célèbre *Lebrun ;* il y a un directeur, un professeur et un dessinateur, aux moyens desquels les ouvriers peuvent s'instruire dans cette partie ; enfin cet établissement mérite d'être vu comme un des plus rares de l'Europe.

On a bâti à cette même époque les *Hospitalières*, par ordre d'Anne d'Autriche, et St.-Jacques-de-l'Hôpital, pour loger les voyageurs ; c'était une confrérie qui fut établie en 1517 rue St.-Denis (où, depuis 1810, de nouvelles rues et diverses maisons ont été établies).

En 1322 la Reine Blanche fut enterrée dans l'ég. des Cordelières, faub. St.-M.

En 1332 Geoffroy *Duplessis*, secrétaire du Roi, érigea sa maison en collége d'éducation ; à cette époque on fonda tant d'établissemens de ce genre pour l'instruction publique, dans les quartiers de *St.-Victor* et de *Ste.-Geneviève*, au point qu'on nomma cette partie de la Capitale, VILLE DE L'UNIVERSITÉ.

En 1348 *Humber*, prince souverain de Vienne, fut aussi enterré dans l'église des Cordelières, ci-dessus citée.

PALAIS DU LUXEMBOURG, *ci-devant* D'ORLÉANS.

En 1548 *Robert de Alais, de Sancy*, fit bâtir un hôtel, rue de Vaugirard, que le duc de *Pinic*, de Luxembourg, acheta quelque tems après, et qui fut ensuite cédé en 1612 à la Reine *Marie de Médicis*, seconde femme de Henri IV, laquelle à fait bâtir, en 1615 et an. s., en place de l'hôtel du Luxembourg, qui était abandonné, le beau pal. actuel, par J. *Debrosse*, suivant le modèle du palais de Petit, de Florence, où cette princesse avait demeuré dans sa jeunesse. Peu de palais n'ont jamais changé aussi souvent de maîtres. J.-B. *Gaston*, de France, frère unique de Louis XIII, en a été possesseur ; il a aussi appartenu à Mlle. de Montpensier, ensuite à la duchesse *de Guise*, qui en 1694 le rendit à *Louis XIV*, puis il fut habité par la duchesse *de Brunswick* et Mlle. d'Orléans, qui le donna à son frère, qui le nomma *Palais d'Orléans ;* Mad. la duchesse de *Berry*, fille du duc d'Orléans, régent de Louis XV, l'a fait considérablement embellir ; le comte de *Provence*, frère de Louis XVI, devenu Louis XVIII, en a aussi été possesseur jusqu'en 1793.

Le chevalier *Bernin* convient qu'il n'y avait pas de palais mieux bâti et de plus régulier que celui du Luxembourg, il est composé de quatre pavillons et même six aux extrémités, et un avant-corps ; l'architecture est au milieu des ordres Toscan, Dorique et Jonique, accompagnés de pilastres, coupoles, qui ont des balustrades sur les combles, avec des frontons où sont des statues qui tiennent des couronnes ; la façade de ce palais est formée par deux terrasses avec deux pavillons carrés aux extrémités, et d'un portique au milieu de deux salons, l'un sur l'autre, avec un donjon d'une belle architecture. Ce même palais est enrichi d'une quantité de superbes tableaux de plusieurs *auteurs* célèbres.

Ce palais fut converti en *prison d'état* en 1793, époque qu'on y fit incarcérer des milliers de citoyens français, pour leurs opinions, jusqu'en 1794 que ce même palais fut choisi pour la résidence des cinq députés, nommés alors *Directeurs* de la République française, qui ont gouverné la France jusqu'en 1800 ; que la chambre des Sénateurs s'y installa sous le Gouvernement *consulaire* qui remplaça le Directoire : cette chambre, nommée des Pairs en 1814, a toujours tenu ses séances dans ce même palais, où, en 1819, un nouveau genre de reverbères y ont été établis pour essai.

Ce palais a été restauré à neuf au commencement du XVIIIe. siècle, sous le Gouvernement *consulaire*, ensuite *impérial*, par l'architecte *Chalgrin*, qui l'a fait considérablement embellir, et que *Baranguey* a succédé.

Le jardin a été agrandi au moyen de la réunion d'une grande partie du terrain des ci-devant *Chartreux*, dont son enclos contenait jadis plus de 80 arp., et renommé par le soi-disant cri des revenans de l'antique château Vauvert, bâti par le Roi *Robert*, rue d'Enfer, et donné ensuite aux Chartreux par St.-Louis, où l'un des moines, vrai ami de l'agriculture, originaire de Vitry, fit établir en 1650 une superbe pépinière d'arbres à fruits de toutes espèces, et qui a été successivement bien entretenue, au point qu'en 1712 on y comptait seize mille *arbres d'une beauté supérieure*, que chacun admirait, dont le célèbre *Kervi* fut directeur en 1750, lequel, par sa grande administration *agricole*, avait étendu sa correspondance dans toute l'Europe, de manière que le rapport de cette même pépinière était évalué à plus de 30,000 fr. par an, somme extraordinaire en ce tems-là.

Vers l'an 1802, sous le Gouvernement consulaire, le ministre *Chaptal* a fait rétablir cette sublime et utile pépinière nationale, de manière qu'en 1804 on comptait déjà plus de 40000 arbres à fruits de toute espèce, dont le nombre s'est successivement augmenté.

Au milieu de cette agréable plantation passe maintenant la belle avenue de ce palais à l'*Observatoire*, fait en 1812, qui a 258 toises de longueur sur 26 de largeur, garnie de quatre rangées de marronniers, où on a fait une nouvelle plantation d'arbres, côté du nord; les terrains ont été redressés et nivelés avec des glacis semés de *gazon*, et garnis de *fleurs*; des *statues* de marbre y ont été placées en quantité. Un nouveau *bassin* d'une forme octogone, qui y a été formé au milieu avec jet d'eau, de manière à rendre cet endroit une des plus belles et des plus agréables promenades de Paris. La nouvelle rue de l'*ouest*, qui a été formée en 1810, forme maintenant la limite de ce vaste jardin public, du côté du boulevard *Mont-Parnasse*; sans doute que les autorités administratives feront établir quelques *fontaines publiques* dans cette belle nouvelle rue, qui manquent à ce quartier, pour que les propriétaires riverains puissent se décider à bâtir, de manière à rendre cet endroit aussi peuplé qu'il convient à sa situation.

Bibliothèque publique du Gouvernement Français, et autres, établies à Paris.

C'est en 1350 que l'on s'occupa pour la première fois de cette bibliothèque, avec 20 volumes que le Roi *Jean-le-Bon* avait su se procurer avant que l'usage de l'imprimerie fut connu en France.

Ce sublime établissement fut augmenté de 900 volumes en 1365, que le duc *de Beaufort*, alors régent, avait acheté 1,200 fr., et qui par suite des guerres fut portée en Angleterre, à la réserve de quelques volumes qui ont servi à *Louis XII* pour faire commencer la formation de la bibliothèque qui existe aujourd'hui, laquelle fût d'abord établie au *Louvre* sous *Charles V*, puis rue *Vivienne*, et ensuite rue de *Richelieu*, où elle a été successivement augmentée par les soins de *François* Ier., *Henri III et IV*, *Catherine de Médicis*, *Sully*, *Colbert*, *Louis XIV*, *Louis XV* et *Louis XVI*, l'abbé *Morel*, et *Robert*, le dessinateur, ainsi que plusieurs autres hommes célèbres qui ont tous contribué à compléter cet utile établissement public des *Arts littéraires*.

Cette bibliothèque extraordinaire était composée d'environ 100000 volumes vers le milieu du XVIIIe. siècle; mais depuis 1789 elle a été tellement augmentée par la réunion d'un grand nombre de *Bibliothèques particulières* de diverses communautés supprimées par suite des événemens arrivés dans le cours des *révolutions françaises*, qui y ont été réunis et joint avec la quantité d'exem-

plaires que tous les *éditeurs et auteurs* des ouvrages d'*Arts et littéraires* sont obligés par la loi d'y déposer, ce qui fait maintenant qu'elle contient plus de 300000 volumes; outre, plus de 50000 manuscrits, et un grand nombre d'estampes et médailles qui ont rapport aux diverses *Sciences et Arts* et faits historiques que cette bibliothèque renferme; on y voit également une infinité d'objets d'antiquités, entr'autres le reste du tombeau de *Childeric*, 4me. roi de France.

Enfin il existe, en outre, à Paris, quatre autres vastes établissemens de ce genre, qui sont 1°. la Bibliothèque de l'*Arsenal*, composée de plus de 80000 volumes; 2°. celle du ci-devant palais ou collége du Cardinal *Mazarin*, dit des *Quatre-Nations*, maintenant *Palais-des-Arts*, composée également de plus de 80000 volumes, fondée en 1688 par le Cardinal de ce nom; 3°. celle de l'*Hôtel-de-Ville*, dite *la Maison commune;* 4°. enfin celle de *Ste.-Geneviève*, dit *le Panthéon*, composée de plus de 100000 volumes, où chacun peut aller librement, à des heures fixes, y lire et prendre note de toutes les histoires ou ouvrages de littérature en général, qui y sont conservés.

Avant 1790 il existait à Paris plusieurs autres bibliothèques qui étaient aussi publiques; 1°. celle dite des *Avocats*, qui était dans la Cité, adossée au bâtiment de l'Archevêché, que M. *Riparfonds*, avocat, avait donnée et fondée en 1708; 2°. celle dite des *Pères de la Doctrine Chrétienne*, rue St.-Victor, fondée en 1718, par le docteur *Miroir;* 3°. celle de MM. *Thoan*, conservée à l'hôtel *Soubise*, ou palais du Cardinal de Rouen; 4°. celle de l'*Abbaye de St.-Germain - des - Prés*, qui était l'une des plus considérables alors, et où on remarquait un *pseautier* dont les lettres étaient écrites en argent sur un papier vélin pourpre, les titres étaient en lettres d'or; les évangiles de St.-Mathieu et de St.-Marc étaient de la même façon, et dont St.-Germain, évêque de Paris, s'est servi pour officier.

Ce livre et beaucoup d'autres de ce genre, très-curieux, ont été transférés à la mère bibliothèque, rue de Richelieu; 5°. celle de l'*Ecole de Médecine;* 6°. de la *Sorbonne;* 7°. du Collége de *Navarre;* 8°. celle du *Collége des Jésuites, rue St.-Jacques*, dit maintenant Louis-le-Grand; 9°. idem de celui des *Jésuites, rue St.-Antoine;* 10°. idem des *Célestins*, près l'Arsenal, où l'on remarquait trois volumes *imprimés sur bois*, fondée en 1472, maintenant réunie à celle de l'Arsenal; 11°. celle des *Augustins*, dit les Pères de la place Victoire, dont partie vendue et partie conservée et réunie aux Bibliothèques publiques, ci-dessus citées.

Hôtel-de-Ville.

Le 15 Juillet 1353, *Pierre Violet*, prévôt des Marchands, posa la première pierre de l'*Hôtel-de-Ville* actuelle, sur l'emplacement du ci-devant hôtel dit du *Dauphin* du Viennois, *situé position coté &*, au plan ci-joint, suivant le dessin D. *Carton*, célèbre architecte; avant cette époque la maison Commune, dite des *Marchands, par eau*, qui faisaient les fonctions de Magistrats de la ville, était dans la Cité, quartier de St.-Landry, qui firent en suite transférer leur bureau *quai des Augustins*, dit en ce tems-là *la Vallée de Misère*, puis au grand *Châtelet*, et enfin aux *Jacobins-St.-Jacques*, nommé le clos *Bourgeois.*

Ces *faits historiques* paraissent avoir été confirmés par les *débris* des antiquités trouvés en 1699, sous le chœur de l'église de la Cathédrale actuelle.

Château de la Bastille, *ensuite devenu prison d'état.*

En 1360 le château dit de la *Bastille*, autrement *citadelle*, fut entrepris sous Charles V, par les soins de Jacques *Aubriot*, prévôt de Paris, qui posa la prem. pierre en 1370 des quatre nouvelles tours, qui furent d'abord destinées à défendre la ville contre les Anglais, jusqu'en 1630, époque que des *fossés* et un *rempart* furent formés pour son enceinte; depuis cette époque le Gouv. a retiré de forts revenus comme prison d'état et de magasin d'armes.

Cet édifice était antique, composé de huit tours rondes et fort élevées; le dessus était une terrasse, entre laquelle il y avait une cour qui servait de promenade aux prisonniers d'état les moins mal-traités.

Cet édifice a été supprimé, en 1789, ainsi qu'il va être parlé ci-après.

Prise de la Bastille.

Cette forteresse fût attaquée *le* 14 *Juillet* 1789, par une grande partie du *peuple de Paris*, qui s'était *révolté le Dimanche* 12 du même mois, à six heures du soir, aux *Champs-Elysées*, au sujet d'une émeute causée par le passage à la place Louis XV du prince Lambese, qui venait de la caserne de Courbevoie, avec une compagnie de dragons à cheval, sans doute de dîner.

Entrant, le sabre nu à la main, dans le jardin des Tuileries, traversant au galop la foule du peuple, où plusieurs personnes ayant été blessées, entr'autres un vieillard, bientôt l'alarme fût répandue dans tout Paris.

La nuit suivante tout fût en mouvement au Pal.-Royal, on s'empara des corps-de-gardes.

Le lendemain, Lundi 13 du même mois, l'*Hôtel des Invalides* et le *Garde-Meuble de la couronne* furent assiégés; on s'empara de toutes les armes qui purent s'y trouver : et le lendemain 14, à l'heure de midi, ce même peuple se présente en foule à l'*Hôtel-de-Ville*, où il prend la résolution d'aller signifier au gouv. de la *Bastille* de lui livrer cette forteresse. L'abbé *Bossu*, curé de St.-Paul alors, ensuite de St.-Eustache, fût reçu comme parlementaire, connaissant, sans doute, particulièrement M. *Delaunay*, alors gouv. : ce dernier, après avoir feint de se rendre, en laissant entrer plusieurs des *assiégeans*, fait de suite relever les *ponts-levis* et les fait prisonniers.

A l'instant le *tocsin* sonne, une foule considérable du peuple vient tout à coup *assiéger* cette forteresse, et employer pour s'en emparer tous les moyens possibles; des voitures de *fumier* furent déchargées aux environs, du côté où le vent donnait, le feu y étant mis, une *fumée épaisse* s'y manifesta et se répandit sur les soldats du rempart de cette même Bastille, au point qu'ils ne purent y tenir longtems.

M. *Delaunay*, gouv., livre l'entrée de nouveau et arbora le drapeau de la paix; mais les assiégeans qui craignaient que ce fût encore une feinte, résolurent de s'emparer de sa personne; on le conduisit à l'Hôtel-de-Ville, où à peine est-il arrivé sur les marches du vestibule, qu'il est assommé à coup de crosse de fusil, par la fureur populaire qui lui trancha la tête. *Son major commandant* fut aussi très-maltraité à coups de crosse de fusil; mais on parvint à le sauver par des portes dérobées après qu'il fut entré dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, au moyen d'un habit gris qu'on lui procura en place de son uniforme.

Les jours suivans le conseil municipal arrêta que cette forteresse serait démolie, et chargèrent l'entrep. *Pallois* de cette exécution, sous la direction de l'arc. *Jallier*, et l'ingén. *Montiszon;* sa démolition terminée, son emplacement fut loué à divers particuliers qui en firent des chantiers et dépôts de bois à brûler jusqu'en 1808, que le Gouv. impérial a destiné cet endroit pour y former un *bassin* propre à recevoir les eaux du canal de l'Ourcq, mentionné d'autre part, et servir de gare aux bateaux, et au milieu élever une *fontaine* avec la statue d'un *éléphant*, dont les travaux ont été entrepris en 1810, et continués les an. s.

Enfin il y avait dans le château de la Bastille, avant 1789, une *administration* composée d'un gouv., un lieutenant, un major, un aide-major, un ing. en chef, directeur des fortifications, un médecin, un chirurgien, une maîtresse sage-femme, un chapelain, un confesseur, deux aumôniers prêtres, un garde-archiviste, un commissaire de police, un architecte, et un entrepreneur de bâtimens.

Quatrième clôture de Paris.

En 1365 on commença la *quat. clôture* de Paris, qui renferma alors 1284 arpens, suivant les limites *coté IV* au pl. ci-j., continuée et fortifiée les an. s.

En 1383 et an. s., on a bâti l'église St.-Paul en place de la chap. Roy., rue de ce nom, sur le dessin de J. H. *Mansard*, qui y fut enterré avec plusieurs hommes célèbres, entr'autres *Rabelais* qui fit son testament en ces termes :

Je dois beaucoup;
Je n'ai rien vaillant;
Je donne le reste aux pauvres.

La chap. de St.-Paul fut fondée en 635, par St.-Eloi, évêq. de Noyon, et trésor. du Roi Dagobert.

L'église de St.-Paul, dont il vient d'être parlé, a été vendue et démolie en 1794, où sont maint. des magasins et bâtimens particuliers.

En 1385 on fonda l'hospice du *St.-Esprit*, en grève, destiné à recevoir les enfans nés orphelins à Paris; l'emplacement de cet hospice a été réuni à la maison de ville en 1792 : ces enfans ont été tranférés depuis, avec ceux dits enfans trouvés.

En 1380 le beau portail de l'église des Feuillans, qui a existé jusqu'en 1808, fut bâti par F. *Mansard*, où passe maint. la belle rue Castiglione, vis-à-vis la place Vendôme ; c'était un morceau d'architecture qui méritait d'être vu.

Palais des Tuileries, *jardin et ses dépendances.*

Le Roi *Charles*, dit le Bien-Aimé, commença les dispositions pour l'entreprise du pal. des Tuileries.

En 1519 *François* Ier., dit le père des Lettres, fit faire l'échange du château de Chanteloup, en Touraine, pour l'emplacement d'une *fabrique et fours à tuilles* qui existaient à cette époque, où est maint. le pal. de ce nom, appartenant à Nicolas *de Neuville*, avec lequel le Gouv. fit cet échange de l'emplacement des Tuileries ci-dessus cité, et dont il a conservé le nom.

Marie *de Médicis* fit faire, en 1564, une partie des travaux de ce pal.; Pierre *Delorme* et Jean *Bullant*, architectes, les ont dirigés. *Henri III* fit continuer les trav. de ce vaste édifice, ainsi qu'*Henri IV* qui l'a fait presqu'achever par les soins de *Sully*, son premier ministre.

Le corps de bâtiment de ce vaste palais a 170 toises de face sur 17 de profondeur; il est bâti suivant les pl. de L. *Leveau*. Le beau jardin qui l'accompagne a 500 toises de long et 170 de large, et que *François* Ier. avait aussi fait commencer ; il fut presque terminé en 1660, suivant le dessin du célèbre André *le Nôtre*.

Ce jardin était avant 1789 fermé du côté de la place Louis XV au moyen d'un *pont tournant*, fait d'après le dessin de l'abbé *Bourgeois*, religieux augustin, déjà cité : le même qui a fait le pl. du pont de bateaux établi à Rouen, sur la Seine.

Au nord et au midi dudit jardin sont deux superbes terrasses, formant le fer à cheval, vis-à-vis les Champs-Elysées, garnies de rampes de fer, d'arbres et bosquets, avec figures tant en marbre, supérieurement sculptées, qu'en bronze fondu, que le Gouv. impérial a fait beaucoup embellir en 1810. L'intérieur de ce même jardin est aussi garni de plu. objets de curiosité, avec des fleurs de toute espèce ; *quatre bassins à jet d'eau*, dont les bords sont en marbre blanc veiné, que Louis XVI a fait rétablir en 1790.

Depuis 1800 jusqu'en 1814, sous les Gouv. consulaire et impérial les arch. *Percier* et *Fontaine* ont fait restaurer le *Palais des Tuileries* ainsi que le *jardin*, qui a été rétabli à neuf, avec beaucoup d'augmentation dans son ameublement, où plus de 15 millions ont été employés.

Des barrières et treillages en fer, qui forment maint. l'enclos de chaque carré, ont été établies.

On a bâti le *pavillon* de la terrasse, dite du Roi de Rome, dans une espèce de bosquet du côté de la rivière, près la place Louis XV, où s'est installé un limonadier en 1816.

De ce même côté, vis-à-vis les Champs-Elysées, on a terminé les deux terrasses à droite et à gauche du fer à cheval, en forme d'amphithéâtre, suivant le plan anciennement conçu par le grand ministre *Sully*.

La *place du Carousel*, déjà citée, a été agrandie, nivelée et pavée à neuf, et on a bâti vers le milieu une *arche de triomphe* en marbre, qui représente divers sujets analogues aux victoires des armées françaises : cet édifice a été dégradé en partie par les troupes alliées en 1814, lesquelles ont enlevé le char, qui couronnait cet édifice public, attelé de *quatre chevaux* de Venise, en bronze doré, que les Français avaient apportés lors de leur première victoire en Italie, vers la fin du 18e. siècle.

On a aussi pratiqué un *passage souterain* pour communiquer de la terrasse du jardin aux appartemens de ce même pal., côté de la rivière.

Enfin, on a démoli le mur de *clôture* de ce même jardin, côté du nord, dit la terrasse des Feuillans, en place duquel on a établi une superbe *grille* surmontée de *flèches* dorées, fixant actuellement la limite de la superbe rue de *Rivoli*, nouvellement formée à cet endroit où vient maint. aboutir la belle rue *Castiglione*, aussi formée dans ce même quartier en 1808, qui communique en ligne directe au boul. de la Chaussée-d'Antin et de la Madelaine, par la place Vendôme, traversant l'*emplacement* de la ci-devant communauté des *filles capucines*, où on a bâti les bureaux du timbre et des belles maisons particulières.

On a commencé en 1805, et confectionné les an. s., une partie de la GALERIE DU NORD des *Tuileries* au *Louvre*, faite jusqu'à la rue St.-Nicaise, sur l'emplacement du ci-devant hôtel de *Brienne*, et un grand nombre de *maisons particulières* que le Gouv. a acquis et fait démolir à ce sujet. Un superbe *égout* a été fait rue de Rivoli.

On a aussi commencé à bâtir dans toute la longueur de cette belle rue, ci-dessus parlée, côté du nord, vis-à-vis le jardin de ce même pal. plusieurs belles *maisons*, d'une *architecture régulière*, élevées de quatre étages, avec arcades et galeries au rez-de-chaussée, dans le genre du Pal.-Royal, mais moins riche en *sculpture;* de même qu'un corps de bâtiment particulier, considérable, que le Gouv. a aussi entrepris à ce même endroit, pour y établir, dit-on, une partie des bureaux de son administration, au nombre desquels on compte ceux de la *bibliothèque* et des *postes*, a été commencé.

Le bâtiment d'un limonadier, qui s'était établi sur la terrasse même, dite des Feuillans, vis-à-vis l'hôtel *Breteuil*, a été supprimé en 1818, et Louis XVIII a fait terminer à cet endroit la belle grille de la rue de Rivoli, déjà citée.

C'était proche ce lieu qu'était la *salle* dite *du Manége*, où ont siégé 1°. l'assemblée nationale, dite constituante, en 1789, 91 et 92; 2°. idem celle *législative*; 3°. idem enfin la *Convention* en 1793. Cet endroit est maint. l'un des plus agréables quartiers de Paris.

Note de VITRÉ.

En 1408 *Vitré*, ce célèbre imprimeur et marguillier, fit mettre sur la porte du passage de la rue de la Parcheminerie, près l'église de St.-Séverin, les vers ainsi conçus :

Passant, penses-tu pas
Passer par ce passage,
Ou passant je pense,
Que si tu n'y penses pas,
Passant tu n'est pas sage,
Car en n'y pensant pas,
Tu te verra passer.

Henri VI, Roi d'Angleterre, sacré à Paris; son détrônement; mort de Jeanne d'Arc; et les Anglais chassés de la France; fond. de plus. édifices publics, etc.

En 1431, *Henri VI*, Roi d'Angleterre, fût sacré le 17 Décembre, dans l'église de N. D. à Paris, il resta dans cette ville pendant sept ans. C'est sous son barbare Gouv. que l'infortunée *Jeanne d'Arc*, dite la *Pucelle d'Orléans*, fût, le 30 Mai de cette même année, condamnée à être brûlée à Rouen, comme accusée de sortilége, par un *concile* de plusieurs *évêques* et *cardinaux :* elle fut exécutée sur la place dite le *Vieux-Marché*, où, depuis, on a élevé à sa mémoire un édifice public, comme ayant été reconnue victime de cette barbarie *anglaise*.

Enfin, ce même Roi d'Angleterre, ayant à son tour essuyé des revers, fût détrôné par *Richard*, *duc d'Yorck*, qui le fit prisonnier.

En 1636 *Jean de Villiers*, *de l'Ile-Adam*, connétable, fit son entrée dans Paris, le Vendredi avant la Quasimodo; les an. s. on a bâti le château Trompette, à Bordeaux, qui a été, depuis, démoli au commencement du 19e. siècle.

En 1438 les Anglais furent chassés *de la France*, et les armées de Charles VII reprirent toute la Normandie.

En 1445 on a déposé à la bibliothèque du collége de Narbonne, les *deux premiers volumes* in-fol., imprimés à Mayence. On fonda l'école de Droit et celle de *Médecine*; a on établi les filles de l'*Ave-Maria*, dont l'usage singulier

était de ne *point manger de viande, de ne point porter de linge, d'aller nu pieds et de coucher dans une boîte de bois* qui leur servait de bière après leur mort.

Les bâtimens de cette communauté, où il existe encore une *tour de la troisième clôture* de la ville, faite en 1090, quartier St.-Paul, sert maint. de caserne depuis 1791, où des changemens et restaurations ont été faits en 1819, pour la même destination.

Vers 1446 le cimetière St.-Séverin fut formé, sur les murs duquel, *Vitré*, marguillier, déjà cité, fit transcrire les vers ainsi conçus :

Tous ces morts ont vécu,
Toi qui vis, tu mourras;
L'instant fatal approche,
Et tu n'y penses pas.

En 1496 la Seine déborda à Paris, plusieurs quartiers furent inondés. Jacques d'*Amboise* fit bâtir l'hôtel Clugny, rue des Mathurins-St.-Jacques, proche lequel on voit encore des débris du *palais des Thermes*.

En 1531 *François* Ier. fonda le collége Roy. de Cambray, situé place de ce nom, avec une rente de 100,000 fr. pour l'entretien et l'éducation de 600 pauvres. *Henri IV* fit faire par *Sully* les dispositions pour la construction des deux principaux bâtimens qui existent maint.; *Louis XIII*, alors Dauphin, âgé de neuf ans, en posa la première pierre le 28 Novembre 1610; les travaux furent continués cent ans après, et cet établissement a toujours été conservé.

Cinquième clôture de Paris.

Hôtel Soubise ou *de Clisson; les Jurisconsultes; mort de Henri III, qui fut succédé par Henri IV.*

En 1538 on fonda la société des Jésuites; le 18 Juillet de cette même année, le *tonnerre* tomba sur le magasin à *poudre* de l'arsenal, et mit le feu à plus de 200 barils, l'explosion fut si forte qu'elle fit écrouler et ébranla des maisons à plus de mille pas à la ronde.

En 1553 et an. s., on a fait la *cinquième clôture* de la ville, renfermant 1414 arpens, suivant la démarcation des traits *cotés* V au plan ci-j. On a établi le *quai de la Ferraille* et l'*hospice des Enfans-Rouges*, où est maint. le marché de ce nom, au Marais.

En 1555, le 17 Février, *Henri III* fut sacré à Rheims, comme Roi de France et de Pologne.

En 1556 et an. s., on bâtit les Capucins-St.-Honoré, l'hospice dit des Petites-Maisons, rue de Seine, destiné à recevoir les personnes âgées et infirmes, des deux sexes, hors d'état de pouvoir suffire à leurs moyens d'existences.

L'hôtel de *Soubise* fut bâti à l'endroit *coté* T, en place de celui de *Clisson-Laval*, édifice considérable, fondé par *Henri* Ier., duc de Guise.

Cet hôtel fut choisi en 1789 pour la tenue des bureaux des administrateurs des *ateliers dits de charité*, qui, par leur mauvaise administration de ce tems-là, ont employé plus de vingt millions en pure perte. Depuis 1812 cet hôtel, que l'on peut nommer pal., a été destiné à servir pour le dépôt des archives et d'imprimerie du Gouv.

En 1563 le jurisconsulte ou tribunal de *commerce* fut établi cloître St.-Méderic, ainsi que le *Marché-Neuf*, dans la Cité; une partie des *maisons* du Marais, des rues St.-Denis et St.-Martin, fut commencée; on termina la

V^e. *clôture* de la ville, on commença à bâtir les quartiers St.-Martin-des-Champs, St.-Marceau, St.-Jacques et St.-Antoine.

En 1589, le 1er. Août, *Henri III*, âgé de trente-huit ans, fut assassiné à St.-Cloud, par le frère Jacques *Clément*, élève dominicain, né à Sens, Département de l'Yonne. *Henri III* mourût le lendemain, et nomma en mourant, pour son successeur, *Henri, Roi de Navarre*, sous le nom de *Henri IV*, qui a été reconnu, ainsi qu'il va être parlé.

Sixième clôture de Paris.

Continuation d'embellissement et agrandissement de cette ville, fait sous Henri IV.

Henri IV naquît à Pau, chef-lieu du Département des Basses-Alpes, province de *Béarn*, le 13 Décembre 1553, de la famille de Robert, comte de Clermont; il fut Roi de Navarre, par Jeanne d'Albert, sa mère, fille de Henri, Roi de Navarre; elle épousa Antoine de Bourbon, *duc de Vendôme.*

En 1589 *Henri IV* fut reconnu Roi de France par la plus grande partie des Princes et des Seigneurs de la Cour, malgré les vœux de plusieurs; les ans. ce Monarque eût diverses guerres et des combats à soutenir pour assurer la paix et la tranquillité dans ses états, entr'autres à Paris et à divers lieux de ses environs, où le Cardinal de Bourbon, dit Charles X, fut aussi déclaré Roi; ce Cardinal était fils cadet d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre et oncle de Henri IV; ce dernier gagna la fameuse bataille d'Ivry, près Dreux, l'an 1590, avec 1200 hommes contre 12000, commandés par le duc de Mayenne, qui avait aussi été déclaré Roi; ce Monarque prend *Corbeille*, *Melun-sur-Seine*, *Lagny* et autres lieux sur Marne, il fait le siége de Paris, où le fanatisme fit éprouver une cruelle famine aux habitans.

En 1590 ce même Prince fit jetter des vivres dans Paris; le 25 Juillet 1593, *Henri IV*, qui professait la religion protestante, fit abjuration à St.-Denis, où il adopta celle de l'église catholique et romaine, tout y fut soumis, et fut sacré à Chartres le 27 Juillet 1594.

Le Pont-Neuf et la Samaritaine,

Avec la statue d'Henri IV, suivis de quelques faits historiques extraordinaires arrivés sur ledit Pont.

Le Pont-Neuf fut, dit-on, conçu par *Catherine de Médicis*, mère de *Henri III*, qui, ensemble, en posèrent la première pierre, le 30 Mai 1578, en présence de toutes les autorités, suivant le plan de J. A. *Ducereau*, habile architecte, et fut terminé sous *Henri IV*, dit le Grand, par Guillaume *Lemarchand*, aussi habile architecte : ce pont est composé de douze arches en deux parties, dont cinq au nord et sept au sud; il a 72 pieds de large avec des trottoirs de chaque côté, pour les gens de pied, *idem* des boutiques isolées, bâties en pierres, qui sont élevées d'un rez-de-chaussée seulement, en forme de tour, sur chacune des pilles avec des caveaux dessous, qui furent établis en 1776.

Ce fut aussi sous *Henri III* que la *Pompe Mécanique*, dit de *la Samaritaine*, dont il est parlé dans l'histoire, fut établie à l'endroit de la deuxième arche

de ce même pont, côté du quai de l'Ecole, pour fournir de l'eau de la Seine aux pal. du Louvre et des Tuileries.

Le château de la Samaritaine, qui était élevé de trois étages, fut rebâti en 1717 de fond en comble, avec une belle *horloge* et deux cadrans; l'eau qui montait dans le réservoir par le moyen de plusieurs roues que le courant des eaux de la Seine faisait mouvoir, tombait dans une *coquille*, et de là dans une espèce de vase ou *bassin* qui représentait le puits de Jacob, formait cascade avec la statue de N. S. J. C. et celle de *la Samaritaine*.

Un superbe *carillon* se faisait entendre par une quantité de clochettes et sur différens airs de chansons, lorsque l'horloge sonnait les heures, d'une manière si agréable, que tous les passans s'arrêtaient pour entendre cette belle harmonie, et principalement les jours de fêtes publiques, où l'on faisait entendre continuellement ce beau carillon.

Ce monument dont l'ensemble était très-compliqué, au point qu'il ne s'est trouvé, dit-on, aucun artiste capable de rétablir ses défectuosités; sous ce rapport et dans l'espoir que les eaux du canal de l'Ourcq suppléèrent à celles fournies par la Samaritaine: cet édifice fut supprimé et démoli en 1812, sans qu'il n'est été conservé aucun débris.

Statue d'Henri IV; *suivi de quelques faits historiques arrivés vis-à-vis.*

En 1615 la *statue d'Henri IV* fut conçue pour la première fois, et fut terminée en 1635, par *Francheville*, habile sculpteur, et *Jean de Boulogne*, en vertu des ordres du duc de Toscane, qui en fit présent à *Marie de Médicis*. Ce fut *Louis XIII* qui posa la première pierre du piedestal en Mai 1615, qui était en marbre blanc veiné, sur lequel était représenté en bas-relief de même métal, les principales actions de ce grand Monarque, et quantité d'inscriptions gravées en différens genres. A chaque encoignure était une figure d'esclave, aussi en bronze, de grandeur naturelle.

Arrivé en 1788, les notables ayant été requis de s'assembler à Versailles, pour trouver les moyens de liquider les dettes de l'état, il fût proposé l'impôt du *timbre* et celui *territorial*; MM. le comte *d'Artois* et le comte de *Provence*, aujourd'hui *Louis XVIII*, tous deux frères de *Louis XVI*, vinrent à Paris, au Pal. de Justice, où, étant en séance, une partie des membres *privilégiés* du parlement réfusèrent d'adhérer aux propositions faites par les princes : ce refus à peine répandu dans la Capitale, que bientôt divers attroupemens et émeutes se formèrent à la *place Dauphine*, et sur le *Pont-Neuf*, vis-à-vis la *statue d'Henri IV*, ainsi que dans la cour dudit Pal. de Justice, où siégeait alors le parlement.

Les princes à peine sortis de Paris, pour retourner à Versailles, et rendre compte au Roi de ce qui venait de se passer au parlement, alors une rumeur générale ce manifesta dans Paris, au point qu'un attroupement sur le Pont-Neuf, où il existait alors deux corps-de-gardes, l'un dit des archers du guet, à côté de la statue de Henri IV, et l'autre des gardes françaises et suisses, dans le bâtiment de la Samaritaine, (*Sept.* 1788.) d'une foule populaire rangée sur ledit pont, obligeait tous les passans à saluer la statue de *Henri IV*, au point que Louis-Philippe-Joseph *d'Orléans*, duc de *Chartres*, alors fils du premier prince du sang, venait à passer ne fut point exempt de cette *obligation*, quoique plein de faveur à cette époque dans l'opinion publique; sa voiture fût arrêtée et lui contraint de mettre pied à terre pour saluer la statue de Henri IV.

Fait qui paraîtra extraordinaire, quand les lecteurs sauront qu'en 1792 cette statue fut renversée et détruite comme tous les autres édifices publics de ce genre.

Enfin arrive 1812, le Gouvernement impérial avait fait commencer des travaux pour élever sur la place de Henri IV une *colonne triomphale* à la gloire des armées Françaises; celui-ci ayant cessé de gouverner et les *Bourbons* étant rétablis en 1814, un *vœu unanime*

des Français se manifesta pour le rétablissement de la statue du *Grand Henri*; des souscriptions volontaires et en quantité, dans toutes les villes et bourgs de la France, ont été réalisées de manière que ce monument a été rétabli à neuf.

Ce monument, nouvellement fondu, a été mis sur un *traîneau* en charpente, et conduit de l'atelier du fondeur N...., faubourg du Roule, au Pont-Neuf; lequel traîneau fut renversé en route, près les Champs-Elysées, et écrasa un libraire qui avait eu l'imprudence de se mettre parmi les ouvriers employés à cette opération. S. M. a pensionné sa veuve.

Ce fut le 25 Août 1818, en présence de S. Majesté, assisté de toute sa famille et de diverses autorités publiques, que cette nouvelle *statue* fut posée à son ancienne place, telle qu'on la voit aujourd'hui.

Un modèle d'*arche de triomphe* fut aussi élevé à cet endroit, en charpente, couvert d'une toile peinte, où était représenté divers dessins et attributions, pour servir de couronnement à cette même statue, qui la masquait en partie et faisait un très-mauvais effet; on a par cette raison fait disparaître ce modèle d'*arcade*, et rétabli cet édifice public tel qu'on le voit maintenant.

En 1609 la *sixième clôture* de la ville de Paris fut conçue par *Henri IV* et *Sully*, tous deux protecteurs, amis des arts et du commerce; elle fut terminée sous Louis XIII. Enfin *Henri VI* et *Sully* conçurent également le plan d'une des plus belles et des plus *vastes places* de Paris, dans le Marais, entre le Temple et le boulevard Pont-aux-Choux, qu'ils avaient nommée PLACE DE FRANCE, vu les rues de ses environs qui portent le nom de différentes provinces, comme celles du *Poitou*, de la *Beauce*, de la *Marche*, du *Berry*, de l'*Orléanais*, de la *Bretagne*, de la *Touraine*, de la *Normandie*, de la *Picardie*, de l'*Anjou*, etc., etc., qui devaient y correspondre; mais la mort funeste et subite de Henri IV, dont il va être ci-après parlé, à empêché l'exécution de cette vaste et sublime entreprise projettée.

Le 12 Novembre 1609, il fut rendu une ordonnance de police portant que les comédiens des théâtres ouvriraient leur portes à une heure après-midi, et qu'à deux heures ils commenceraient leur représentation, pour que le jeu fut fini avant quatre heures et demie, depuis la St.-Martin jusqu'au 15 Février de chaque année.

Paris était alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui, il n'y avait point de lanternes, beaucoup de boue, très-peu de carrosses et quantité de voleurs; c'est ce qui a donné lieu au réglement de police ci-dessus cité.

MORT DE HENRI IV.

Le 14 Mai 1610, *Henri IV* s'étant mis en marche pour aller du Louvre à la place Royale, rendre visite à *Sully*, son premier Ministre et son ami, accompagné des ducs et princes d'*Epernon*, *Montbazon*, *Laverdin*, *Laforce*, *Lignaucourt*, *Mirebeau* et *Roquelaure*; arrivés pour passer rue de la Ferronnerie, au bout de celle St.-Honoré, près le charnier dit alors des Innocens, où un embarras de voitures et charrettes ayant à cet instant encombré le passage, au point qu'*Henri IV* fut obligé d'arrêter sa voiture et ses valets de le quitter pour continuer leur chemin par le passage de charniers des Innocens; pendant cette station forcée dont on n'a jamais su au juste par qu'elle fatalité, l'infâme F. *Ravaillac*, natif d'Angoulême, âgé de trente-deux ans, monta sur une des roues de la voiture d'Henri IV et lui plongea un poignard dans le côté à deux reprises différentes, qui lui coupa l'*altère* au point que ce grand prince mourût peu d'instans après; son corps a été transféré en l'église de St.-Denis, et son cœur au collége de la Flèche, départ. de la Sarthe, fondé par ce grand Prince.

Le 27 du même mois l'infâme *Ravaillac* fut décapité en place de Grève, à Paris; trois autres misérables avaient déjà attenté à la vie d'Henri IV, qui furent, en 1594, les nommés Jean *Chatel;* et en 1597, Pierre *Ouin*, associé à P. *Barrière*.

Enfin *Henri IV* a eu pour successeur *Louis XIII*, son fils, qui fut reconnu Roi de France et de Navarre, dont le souvenir restera éternellement gravé dans la mémoire des Français.

Les Minimes, l'Oratoire, Picpus, la Pitié, les Capucins; les Carmes-Déchaussés et autres établissemens publics faits sous Louis XIII.

Louis XIII, né à Fontainebleau le 26 Septembre 1601, de Marie de Médicis, fille de François, grand duc de *Toscane*, et seconde femme de *Henri IV*.

Il fut sacré à Rheims le 17 Octobre 1610, et déclaré majeur en 1614.

En 1610 et an. s., la maison du monastère des *Minimes*, au Marais, fut bâtie suivant le dessin de F. *Mansard*, par les soins d'*Olivier de Chaillou*, petit-fils de la sœur de St.-François-de-Paul, auquel l'église fut dédiée. Le portail était d'une belle architecture et il méritait d'être vu.

Cette maison et ses dépendances ont été vendues en 1794, et l'église démolie, où passe maintenant une partie de la rue de ce nom, que l'on a prolongé à cette époque, et dont la direction pourrait se continuer jusqu'au boulevard Pont-aux-Choux.

En 1611 et an. s., on bâtit l'église de l'*Oratoire*, rue St.-Honoré, suivant les plans de J. *Lemercier* et *Caque*, architectes, par les soins du cardinal *de Bérule*, qu'on assure avoir lui-même porté la hotte et travaillé comme manœuvre; il mourût le 2 Octobre 1629, âgé de cinquante-un ans, en célébrant la messe.

C'est dans ce temple que la scission des *électeurs* de Paris eût lieu en 1795; le sieur *Dupin*, secrétaire du dépt., ensuite préfet des Deux-Sèvres, ayant emporté les registres au Louvre, une partie des électeurs s'y réunirent en assemblée délibérante, à laquelle le Gouv. Directorial alors, donna la primauté, et où depuis 1802 s'exercent le culte protestant et réformé.

L'église des *Capucins*, dit *Picpus*, à l'est de Paris, fondée en 1600, fut bâtie; ce fut *Louis XIII* qui en posa la première pierre, le 31 Mars 1611, suivant le plan de *Lebrun*.

Les *Carmes-Déchaussés*, rue de Vaugirard, par *Vivian*; *Marie de Médecis* en posa la prem. pierre. C'est là qu'en 1792 et 93, ont aussi été détenus une infinité de personnes, et dont *Santerre*, cité d'autre part, a été de ce nombre, où passe la rue *d'Assas*, depuis 1806.

En 1612 l'hospice de *la Pitié*, l'un des plus considérables de Paris, propre à contenir 5 à 600 personnes, rue St.-Victor, vis-à-vis le jardin des Plantes, fut fondé par les soins de St.-Vincent-de-Paul, homme célèbre dans ces bienfaits.

En 1613 *Marie de Médicis*, 2me. femme de *Henri IV*, fit restaurer les aqueducs d'*Arcueil*, par J. *Desbrosse*, célèbre arc., que les Romains avaient anciennement établis.

Les *Jacobins-St.-Honoré* ont été bâtis à l'endroit *coté H*, fondé par *Henri de Gondy*, évêque de Paris, dans l'église desquels étaient les tombeaux du célèbre peintre *Mignard* et du maréchal de *Créqui*, faits par *Lemoine* et *Lebrun*.

C'est dans cette église qu'ont tenu en 1789 jusqu'en 1793, les assemblées du fameux club, dit des Jacobins; cette église a été démolie en 1794, où on a établi en 1806, le beau et utile marché de ce nom, qui se tenait avant cette époque rue de la Sourdière.

En 1613 on fonda les *Capucins-St.-Jacques* sur un terrain donné à cet effet par *Godefroy de la Tour*; on a établi en 1786 l'hospice de l'*Humanité*, et depuis celui des maladies vénériennes, et les Capucins furent transférés Chaussée-d'Antin, où, depuis 1802, on a établi un Lycée.

Beaucoup d'augmentations ont été faites dans les bâtimens en 1786 et 1787, suivant le dessin de l'ingénieur *St.-Far*, (1) par les soins de MM. *Chaumont de la Milies* et *Hebert d'Hanteclair*, intendant et administrateurs en chef des hospices ainsi que des ponts et chaussées.

(1) Le même qui a été Ingénieur en chef et directeur à Mayence. (ci-devant Département du Mont-Tonnerre), qui avait sous ses ordres les entrep. *Jacob*, *Houard-Devert*, *Mistouflet*, *Allin* et *Lefort*, inspecteurs.

Le Val-de-Grâce et ses dépendances.

En 1619 le fameux monastère des Filles religieuses dit de *N. D. du Val-de-Grâce*, ci-devant de l'ordre de St-Benoît, fut établi et fondé dans la vallée du village de Bièvre, près de Jouy, sur la rivière de ce nom, à 3 milles de Versailles. En 1624 et ann. s. *Anne d'Autriche* fit bâtir leur chapelle et ses dépendances à Paris, rue St.-Jacques, où elles furent transférées en 1645, le tout en action de grâce de l'heureuse et inespérée naissance du Dauphin, depuis Louis XIV, son fils, qu'elle eut après 22 ans de stérilité. Cette vaste maison, dont l'ensemble et l'architecture méritent d'être vus, a été bâtie sur le dessin des architectes *F. Mansard*, *Le Muet*, *Leduc* et *Duval*; l'église, toute pavée en marbre, avait un superbe autel composé de 6 grosses colonnes, aussi en marbre torsé, qui ont coûté plus de 60,000 francs.

Il y avait dans cette église, avant 1790, une quantité de tombeaux de diverses familles illustres de France, et entre autres de celles d'Orléans, dont le nombre surpassait 30; on y voyait également plusieurs beaux tableaux et autres ouvrages de peinture, faits par *Lebrun*, *Mignar-le-Romain* et autres artistes célèbres, qui méritaient d'être vus.

Il y avait également un superbe *soleil d'or* qui fut donné par la reine, mère de Louis XIV, avec quantité de *reliquaires* d'or et d'argent, enrichis de pierreries, qui ornaient l'autel; ce soleil, émaillé de couleurs de feu, tout brillant de diamans, était soutenu par un ange du même métal, dont les bords de la robe étaient aussi garnis de diamans: il avait coûté sept ans de travail et 15,000 livres de façon.

Cette propriété, qui forme un enclos d'environ 10 arpens, sert, depuis 1792, d'*hospice militaire*; on dit même que depuis 1815 une partie a eu une autre destination, et qu'il fut question de la céder à Mlle *de Condé*, qui occupe maintenant le palais du grand *Prieuré*, rue du Temple, ci-devant cité. Enfin, le jardin du Val-de-Grâce doit incessamment être partagé en deux parties, par la continuation de la direction de la rue d'*Ulm*, déjà formée en partie dans ce quartier, laquelle doit communiquer en ligne directe du Panthéon au Champ-des-Capucins St.-Jacques, vis-à-vis la rue de la Santé.

L'Hôtel de la Vrillière, ensuite de Toulouse; *les Eglises des Prémontrés, de Sainte-Élisabeth, de St.-François, les Pères de la Merci et les Champs-Élysées, etc.*

En 1620, l'hôtel de *la Vrillière*, devenu ensuite de *Toulouse-Penthièvre*, fut fondé par le duc de la Vrillière, Secrétaire-d'état, qui la vendit à Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse et de Penthièvre; celui-ci le fit considérablement embellir et agrandir en 1713, suivant le plan de J. *Hardoin-Mansard*, et fit ouvrir une rue vis-à-vis qui conduit à la Place des Victoires.

Depuis 1794 cette maison a été déclarée propriété nationale, en raison de l'émigration des héritiers de la famille Penthièvre, qui a eu lieu de 1790 à 1800, époque à laquelle on y établit l'imprimerie du gouvernement, qui y resta jusqu'en 1812; la Banque de France s'y est depuis installée, et divers changemens y ont été faits par l'architecte *Delanoix*.

Depuis 1814, Mlle de Penthièvre, veuve de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans et mère du duc d'Orléans actuel, rentrée en France et seule héritière du duc de Toulouse, Bourbon-Penthièvre, est devenue, par ce moyen, propriétaire de ce même hôtel, duquel la Banque paie maintenant la location.

Ce fut aussi vers l'année 1620 et suivantes que l'on bâtit la maison des Filles Ste-Elisabeth, dont l'église sert, depuis 1802, de succursale à la paroisse de ce nom, rue du Temple, et ses bâtimens, de magasin à farine. On a aussi percé une nouvelle rue dans son enclos.

En 1621 on a bâti, rue Hautefeuille, l'église des *Prémontrés*, fondés en 1255. Cet édifice est converti depuis 1818 en un très-beau café et autres boutiques. C'est aussi en 1621 qu'a été bâtie l'église des *Capucins* du Marais, qui sert maintenant de succursale de la

paroisse de St.-François de Sales; elle fut établie par les soins d'Athanase *Molé*, frère du premier président de ce nom, et garde-des-sceaux de France. Ce fut le garde-des-sceaux d'*Argenson*, homme célèbre dans l'histoire, qui fit achever cet édifice en 1623.

L'église dite les *Pères de la Merci*, et ses dépendances, située au Marais, fut établie suivant les plans de *Gottad* et par les soins de *Marie de Médicis*, où était jadis une ancienne chapelle, fondée par le surintendant des finances *de Braque*, dont le tombeau y fut placé ainsi que celui du maréchal *de Thémines*. Les Pères de la Merci étaient une confrérie qui rachetait les Français devenus esclaves des Algériens.

Cette institution a été supprimée en 1789, leur domaine vendu, et l'église démolie en 1795.

En 1624 les Champs-Élysées et le *Cours de la Reine*, qui ensemble font la plus belle promenade de Paris, ayant plus de 500 toises de long sur 200 de large, furent commencés par ordre de la reine Marie de Médicis; c'est de là que vient le nom de *Cours-la-Reine*, qui est une grande allée de 300 toises de long sur 20 de large, plantée d'ormes, du côté de la Seine; elle fut replantée à neuf en 1772.

Enfin, les Champs-Elysées ayant servi de camp aux troupes étrangères venues à Paris en 1814 et 1815, elles dégradèrent une partie des arbres, qu'on a rétablis en 1818 et 1819, avec quelques changemens par la formation de plusieurs nouvelles avenues, suivant le plan de *Lahure*, que l'architecte *Poyet* désapprouva, proposant de bâtir en place plusieurs pavillons. On a refait le fossé du jardin de l'hôtel dit l'*Elysée-Bourbon* comme il était avant 1790; il avait été recomblé à cette époque comme anticipant sur l'alignement des autres propriétés riveraines, et cette partie des Champs-Elysées se trouvait plus régulière.

Les Filles-Bleues; les hôtels Carnavalet et Bretonvilliers; l'Abbaye de Port-Royal; le Noviciat de l'Oratoire; le Portail de St.-Gervais, etc.

En 1625 et ann. s. on fonda les Annonciades, dites les *Filles-Bleues*, rue Culture-S.te-Catherine, au Marais, par les soins de la marquise *de Verneuil*, dont l'usage singulier était de leur parler sans les voir: leurs parens mêmes n'avaient ce droit qu'une fois l'année.

Depuis 1791 cet endroit sert de maison de roulage, près de laquelle est l'*Hôtel Carnavalet*, bâti suivant le dessin des architectes *Gougeon*, *A. Ducerceau* et *F. Mansard*, où se tient depuis 1814, l'école des Ponts et Chaussées, dirigée par *R. de Prony*, élève et successeur du célèbre *Perronnet*, premier ingénieur de France, décédé en 1792 dans le pavillon qui a conservé son nom, place Louis XV, occupé depuis par un restaurateur.

En 1625 et ann. s. on a bâti la maison conventuelle des Filles dites *les Madelonnettes*, rue des Fontaines, quartier du Temple, où étaient réunies des femmes, divisées en trois classes, pour faire pénitence: cette maison fut fondée par les soins de la marquise *Miquelai*, sœur du cardinal Gondy.

C'est là que sont maintenant, depuis 1790, les femmes détenues pour dettes ou autres motifs de correction.

En 1626 le fameux hôtel dit *de Bretonvilliers* fut bâti suivant le dessin de *L. Leveau*, à la pointe de l'île St.-Louis; il contenait une infinité d'objets rares et curieux, avant 1790, tant en peinture qu'en architecture, et appartenait à la société dite des *Fermiers-généraux*.

Cet hôtel a été vendu et en partie démoli en 1792; des magasins de vins y sont établis.

En 1626 et ann. s. le beau *Portail St.-Gervais* fut bâti à l'endroit *coté Z*, par *J. Desbrosses*, sous les ordres du cardinal *de Richelieu*. Louis XIII en posa la première pierre.

Ce monument est un des plus beaux et des plus réguliers édifices de Paris, et mérite d'être vu, mais il manque une place vis-à-vis pour que chacun puisse distinguer et admirer la richesse de son architecture.

En 1627, l'abbaye de *Port-Royal*, rue de la Bourbe, faubourg St.-Jacques et rue d'Enfer, fut bâtie suivant le dessin de *Lepautre*, sur le terrain du Clos-Mureau.

Une portion de cette propriété a été distraite en 1812 pour l'ouverture de la belle avenue de l'Observatoire, déjà citée.

C'est dans les bâtimens de cette abbaye qu'un grand nombre de personnes de tous états et professions ont été détenues lors du gouvernement anarchique et ultra-révolutionnaire de 1793, où depuis 1800 on a transféré de Vaugirard une division de *la Maternité*, dite *Maison d'accouchemens.*

Une partie de cette sublime institution a aussi été transférée, en 1814, rue d'Enfer, dans la maison du Noviciat des Pères de l'Oratoire, dont on a restauré les bâtimens en 1819, dits maintenant *Hospice des Enfans-Trouvés.*

Les Portails de St.-Louis-la-Culture, des Jacobins, St.-Domingue, les Petits-Pères, les Cent Filles.

En 1627 le portail et l'église des Jésuites, St.-Louis-la-Culture, rue St.-Antoine, furent bâtis suivant le dessin du frère *Martel*; c'est Louis XIII, accompagné de M. Gondy, évêque, qui en posa la première pierre. Cet édifice est un des plus beaux de Paris.

Il y avait dans ce temple, avant 1789, quantité de mausolées de plusieurs princes et princesses, avec de riches ornemens; depuis 1802 il sert d'église paroissiale en place de celle de St.-Paul, rue de ce nom, qu'on a démolie en 1794.

En 1629 et ann. s. on a bâti les Petits-Pères de la place des Victoires, dits les *Augustins réformés.* Louis XIII posa la prem. pierre du portail de l'église qui a été conservée.

C'est là qu'est mort en odeur de sainteté le frère *Fiacre*, qui avait prédit la naissance de Louis XIV; la *Bourse de Commerce* l'a occupé depuis 1795 jusqu'en 1800 : cet édifice sert maintenant d'église paroissiale du quartier.

Le *Noviciat des Jacobins*, St-Dominique, a été établi rue du Bac; le portail de l'église fut bâti suivant le dessin de P. Bullet : il mérite d'être vu.

C'est dans cette église qu'avaient repris les séances du club dit *des Jacobins*, après cette fameuse journée du 18 fructidor 1795, et où le ministre Portalis a été inhumé; depuis 1802 elle sert de temple paroissial de St.-Thomas d'Aquin.

La Communauté des *Cent Filles* fut établie par les soins du président *Séguier*, faubourg St.-Marceau, où était le séjour du Duc d'Orléans, dont il est parlé dans l'histoire. On n'y recevait que des filles nées à Paris, au-dessous de *sept ans*, bien constituées; elles étaient bien entretenues jusqu'à l'âge de 20 ans, époque à laquelle on les mariait; elles avaient 100 fr. de dot, avec le privilége de faire recevoir leurs maris maîtres, et *gratis*, dans le corps d'état qu'ils professaient.

Cette communauté a été supprimée en 1790, et ses bâtimens ont été vendus à divers acquéreurs.

Palais Royal, *ci-devant Cardinal.*

En 1629, le cardinal de Richelieu, 1.er ministre d'état, fit l'acquisition des hôtels de *Mercure*, *Brion*, *Sylleryś*, *Rembouillet* et *Montansier*, sur l'emplacement desquels il fit bâtir, en 1630 et a. s., un palais d'après les plans de *J. Lemercier* et *Appenor*, accompagné d'un jardin fait suivant le dessin de *Le Notre* et *Descote*, qui coûta, dit-on, plus de 300 mille fr., somme extraordinaire à cette époque. Ce même ministre fonda également un cabinet d'architecture dans ce palais; il fit mettre sur la principale porte d'entrée, le nom de *Palais-Cardinal*, dont l'ensemble de la superficie forme maintenant un carré long de 200 toises sur 60 environ, situé à l'endroit coté D. au p. c. j., non compris les deux

rues principales qui l'entourent, et le bâtiment y existant qui en faisait jadis partie, comme appartenant au même propriétaire.

En 1640 ce palais fut cédé par testament du cardinal, avec 500,000 écus, à *Louis XIV, alors Dauphin*, qui vint avec sa mère, régente, y loger après la mort de Louis XIII. Ce fut à cette époque qu'il prit le nom de *Palais-Royal.*

En 1643 on forma la place de ce palais, côté du sud, où était l'hôtel de *Syllerys*, ci-devant parlé; cette place à été agrandie en 1770, côté de la rue St.-Thomas du Louvre. En 1692, S. M. a fait don de ce même palais à M. le duc *d'Orléans, régent*, lequel, ainsi que ses descendans, y ont fait faire de grands changemens et embellissemens. En 1781 et a. s., on a refait à neuf, et suivant un nouveau dessin, la façade de ce même palais, côté de la rue St.-Honoré, ainsi que celle du pourtour du jardin qu'on a élevé de quatre étages; cette façade à 180 arcades, qui forment maintenant autant de belles boutiques aussi élégantes qu'artistement garnies, tant en marchandises d'utilité et d'agrément que de curiosités, où chacun trouve, à toute heure, les moyens de vider sa bourse, tant remplie fût-elle, par la diversité des objets ou plaisirs de toute espèce que l'on peut se procurer dans cet endroit de jour comme de nuit. En 1786 chacune desdites arcades, qui, l'on assure, rapporte 8,000 fr. par an, avait été garnie de réverbères ou *lanternes* d'une élégance nouvelle dont on a depuis changé la forme et diminué le nombre.

Le Jardin a été replanté à neuf, et on a arraché des arbres d'une grosseur prodigieuse, que le cardinal, précédemment cité, avait fait planter. En 1787 on a bâti au milieu dudit jardin *un cirque* d'un étage en terre, et seulement élevé d'un rez-de-chaussée dans lequel on forma une salle de spectacle, avec 60 boutiques au pourtour; c'est dans ce cirque qu'a tenu, en 1790, cette nombreuse assemblée du club dit *la Bouche de Fer;* ensuite la Société des Arts et Métiers, sous le nom de *Lycée.*

En 1793 ce Palais fut nommé Palais de *L'Egalité*, parce que M. *Louis Philippe Joseph* d'Orléans, qui alors en était le propriétaire, avait adopté ce nom. (1) C'est à cette époque que les 180 arcades ont été en partie vendues, à rentes, qui ensemble donnaient le revenu d'un million quatre cent mille fr., sans compter le produit des autres boutiques de l'intérieur. Ce même prince se réserva, pour lui et ses descendans, le droit de police administrative, à la charge par les nouveaux acquéreurs de maintenir continuellement la même forme d'architecture dans l'état actuel, sans faire aucun changement.

Le Cirque ci-devant cité fut incendié en 1798, sans qu'on ait jamais su comment était arrivé cet événement; le chevalier *Désaudray*, homme d'une activité extraordinaire, en était alors le locataire. On enleva tous les décombres qui ont servi en partie à recombler le souterrain, ou depuis on a formé, en 1800, les *deux carrés* longs de *gazon* que l'on voit maintenant. On a aussi rétabli une nouvelle *plantation d'arbres* avec changement, à l'époque où ce même palais fut choisi (sous le gouv.t des *consuls à termes* de la république française), pour la tenue des séances du *Tribunat*, nom qui fut mis sur la principale porte d'entrée du côté de la rue St.-Honoré. Deux ans après, cette institution *législative* ayant été supprimée, ce palais reprit le nom de *Palais-Royal*, qui à la vérité n'a jamais cessé un instant d'être ainsi nommé depuis 1640.

En 1814 et a. s., M. le duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe-Joseph de ce nom, a fait établir au milieu du jardin, au moyen des eaux du canal de l'*Ourcq*, c'est-à-dire provisoirement de la *Beuvronne*, un bassin avec fontaine jaillissante, formant la gerbe de blé.

Le même prince a fait établir, en 1819, dans un des carrés de gazon dudit jardin, un *cadran à canon* qui annonce l'heure de midi, au moyen de la réverbération du soleil.

M. le duc d'Orléans, après un commencement de procédure fait en 1818, a racheté la salle du théâtre attenant à ce même palais; côté de la rue Richelieu, bâtie suivant le plan de Moreau, Architecte, et vendue en 1793 par les agens du défunt prince son père, mais qui, dit-on, avaient omis de remplir les formalités voulues par la loi. Les parties se sont accordées moyennant, assure-t-on, deux millions dont le prince a fait le remboursement en argent pour rentrer dans cette propriété.

(1) Ce prince fut décapité le 6 nov. de la même année, ainsi qu'une infinité d'autres victimes du gouvernem. anarchique.

Depuis cet accord il paraît que des dispositions ont été prises pour faire l'aîle de ce côté et embellir ce même palais, ainsi que la galerie de bois nommée *le Camp des Tartares* et les galeries vitrées celui dit *des Barbares*. Un objet qui doit fixer particulièrement l'attention des architectes de ce palais, c'est la construction d'une *arcade* vis-à-vis la rue Vivienne ; mais elle doit être d'un genre d'architecture aussi vaste que distinguée, et répondre à la fois à la magnificence du monument et au grand mouvement commercial et perpétuel de la population des quartiers qui l'environnent.

Enfin, *F. M. Marchand* dit, page 20 de son *Instruction aux étrangers*, que le Palais-Royal est le centre des plaisirs multipliés, des affaires et du *commerce*, le séjour des *courtisans*, des *solliciteurs*, des *oisifs*, des *escrocs*, des *étrangers*, des *curieux*, où chacun trouve de quoi satisfaire tous ses sens; que dans ce lieu, duquel la bonnefoi et la pudeur sont bannies, la cupidité s'efforce de tendre à chaque instant de nouveaux pièges à l'imprudente inexpérience; enfin que c'est l'endroit le plus enchanteur et le plus séduisant de tout Paris.

Lieux secrets du Palais-Royal et autres.

M. *Bazot*, page 120 et suiv. de son Guide aux étrangers (ann. 1816), dit que nous avons *l'oreille si délicate* et une si grande *susceptibilité* dans l'esprit, qu'il faut choisir dans vingt circonlocutions toutes assez embarrassantes, celle qui désigne le plus *décemment* et le plus *intelligiblement* possible cet *endroit secret* où l'on ne peut se dispenser d'aller soi-même, que *Molière* désignait sous le nom de *cabinet*, et que *Regnard* nommait *certain lieu*.

On désigne aussi cet endroit secret sous le titre vague d'*établissement unique*. Il n'est cependant pas si caché au Palais Royal, à l'*Etranger* ou au *Parisien*, que de loin il ne se laisse deviner, surtout lorsque, pressé d'un certain besoin, on se serre fortement certaine partie du corps. Dans ce cas, notre homme a bientôt découvert le lieu *secret*; et arrivé à l'endroit qui lui est indiqué, il se place précipitamment, sans attendre le complément des soins officieux du *préposé* chargé d'ouvrir et de donner le papier nécessaire ; mais lorsqu'il est débarrassé du *poids* dont il était importuné, il se plaît à porter un regard curieux sur ce qui l'entoure ; il voit des cabinets d'une propreté extrême, des glaces ; passant dans le corridor, il aperçoit une jolie femme au comptoir, des préposés pleins de zèle; tout, hors une certaine émanation, enchante ses sens, et il paie avec une grace enchanteresse, sans jamais dire *c'est trop cher*.

Cet utile établissement a comblé les espérances de son créateur, et il est résulté pour lui de nombreux dépôts faits dans la capitale avec l'agréable fortune de *trente mille francs de rente* qu'il s'est assurée.

Quel savant chimiste en sut faire autant? Nous annonçons donc solennellement aux étrangers et même aux Français nouvellement débarqués à Paris, afin de leur éviter des recherches qui peuvent avoir de tristes suites dans de certains momens, qu'on trouve ces *établissemens uniques* ou *lieux secrets* subdivisés en plusieurs endroits de la ville de Paris pour la commodité de chacun; savoir :

1.° Au Palais-Royal, près du marchand de comestibles, derrière le Théâtre Français, dit *des Variétés*, ci-devant cité ; 2.° rue Vivienne, en face du Trésor public ; 3.° au Jardin des Tuileries, au bas et à l'extrémité de la terrasse des Feuillans, côté de la place Louis XV ; 4.° au Jardin du Luxembourg, également établi à l'extrémité de la terrasse, près la rue d'Enfer ; 5.° rue des Filles St.-Thomas, vis-à-vis celle des Colonnes et le Théâtre Feydeau ; 6.° au Boulevard du Temple, près le Château d'eau.

Il serait urgent que de pareils établissemens fussent formés dans les divers autres quartiers de Paris, ainsi que dans les principales villes des départemens.

SIXIÈME CLÔTURE DE PARIS.

St.-Roch ; le Jardin des Plantes ; les Enfans-Trouvés ; Manufacture des glaces et autres édifices publics.

En 1633 on commença la *sixième Clôture de Paris* conformément au plan conçu par *Sully*, suivant les traits *cotés* VI, au plan ci-joint. L'église St.-Roch, qui n'était qu'une chapelle, fut érigée en paroisse; celle actuelle fut bâtie en 1655, suivant le dessin de Jacques *Lemercier* et continuée par *Decôte*; le portail, dont la sculpture est de *Francin* et de *Monteau*, mérite d'être vu, ainsi que la chaire à prêcher et la chapelle de la Vierge, qui sont des chefs d'œuvre d'architecture, tant en menuiserie, en peinture qu'en serrurerie, faite sur le dessin de *Challe*, par *Doré*, habile serrurier et mécanicien.

Cette *chaire* ou chef-d'œuvre d'architecture, a été dégradée et considérablement mutilée par les *ultra* de 1793; il y avait aussi, dans cette même église, divers tableaux, ainsi que plusieurs ouvrages, tant en peinture qu'en sculpture, qui méritaient d'être vus. St.-Roch est situé rue St.-Honoré, vis-à-vis la rue ci-devant dite *cul-de-sac Dauphin*, ensuite *Convention*. C'est là que Napoléon-Bonaparte, nommé commandant de la force armée Parisienne, eut un combat à soutenir le 13 vendémiaire an 4, ou 1794, cité dans l'histoire, contre une partie de la garde nationale, qui, en raison de la *cherté du pain*, à cette époque, fut pour en demander raison aux députés d'alors, dits *Conventionnels*, et où plusieurs habitans furent tués et d'autres blessés.

En 1634, le *Jardin des Plantes* fut entrepris par les soins de MM. *Bouvard* et *de la Brosse*, tous deux célèbres médecins du Roi, à *l'endroit coté d.* Ce bel établissement fut augmenté et embelli sous les ministères du cardinal *Mazarin* et *Colbert*, ainsi que le Cabinet d'histoire naturelle, créé par le célèbre *Buffon*; la grille vis-à-vis le pont a été faite en 1809 avec beaucoup d'augmentation dans l'intérieur.

En 1634, *Etienne de Grammont*, associé à *J. A. d'Antoneuil*, fonda la belle et utile Manufacture des *Glaces*, inventée par *Rivière du Freny*, et qui fut établie en 1655, rue Charonne, faubourg St.-Antoine.

Avant cette époque, les Français étaient obligés de faire venir des glaces de la ville de Venise pour leur usage. Cinq à six cents ouvriers sont journellement occupés à travailler dans ce vaste établissement, qui mérite d'être vu. C'est près de Cherbourg, en Normandie, département de la Manche, que l'on tire une espèce de craie *grise-noire*, qui sert à la fabrication des glaces, et dont les Vénitiens même se servent encore journellement.

Vers 1635 et ann. s. on a fait les fossés du rempart de l'arsenal; la reine Anne d'Autriche posa la première pierre de la Maison-Tresnel, faubourg S.t-Antoine.

En 1640 on fonda une maison hospitalière pour recevoir les *enfans trouvés* et *abandonnés*, ceux nés orphelins et indigens, avec cette épigraphe, qui fut mise sur la principale porte d'entrée :

Ils n'ont jamais connu
Le sourire d'une mère ;
La fortune bisarre
Veille pendant la nuit
Sur ces enfans tout nus :
Elle leur sourit ;
Elle les presse entre ses bras
Et les réchauffe dans son sein.

Ce fut d'après les exhortations d'un homme célèbre et extraordinaire, *Vincent de Paul*, mort en odeur de sainteté en 1660, à 85 ans, et dont la vie ne fut qu'un véritable bienfait, que cette belle, utile, sublime et *juste institution* de *charité et d'humanité* fut établie dans une maison attenante à l'église et port St.-Landry, qui existait à cette époque dans la Cité, où passe maintenant le nouveau quai de ce nom, fait en 1810 et nommé à cette époque *Napoléon*.

Il est étonnant et même surprenant qu'une semblable institution ou *établissement d'humanité* n'ait pas encore été établi jusqu'à ce jour dans chaque chef-lieu de département du territoire français; il faut espérer qu'un jour viendra où des *hommes bienfaisans* méditeront ce noble et *sublime projet*, que nous soumettons d'abord à nos lecteurs en attendant qu'il soit ordonné et mis en activité.

Enfin, ce grand et utile établissement a été successivement augmenté et formé en plu-

sieurs divisions dans Paris, et est maintenant transféré rue de *la Bourbe*, faubourg *Saint-Jacques* et rue d'*Enfer*, ainsi qu'il a déjà été cité des autres parts.

SEPTIÈME CLÔTURE DE PARIS.

La Salpêtrière; la rue Richelieu ; origine des carrosses bourgeois et voitures publiques; la Trésorerie; l'Observatoire et autres édifices publics faits sous Louis XIV.

Ce monarque, né à St.-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, ne fut baptisé que le 21 avril 1643, et parvint à la couronne le 14 mai de la même année.

En 1646 et ann. s. on bâtit la Maison conventuelle et ses dépendances, dite les Dames du *Val de Grace*, rue St.-Jacques, déjà citée.

En 1656, l'hôpital général de *la Salpêtrière*, fondé par le célèbre Vincent de Paul, propre à contenir dix mille personnes, fut bâti à l'endroit *coté b*, par les soins du président *Belièvre* et l'infortuné ministre *Fouquet*. Le cardinal *Mazarin* a fait un don de 700,000 francs pour son agrandissement. A cette même époque, la grande *rue Richelieu*, qui conduit des boulevards du nord à la rue St-Honoré, près le Palais-Royal, fut formée.

En 1658 on ne comptait dans Paris que trente carrosses ou voitures bourgeoises diverses : c'est le président Bassompierre qui en introduisit le premier la mode. Avant cette époque, il se faisait conduire de son hôtel au Palais de justice sur une *mule*, et Louis XIII faisait conduire sa voiture avec des *bœufs*.

Maintenant on compte à Paris plus de quinze mille *voitures* et *carrosses* divers, tous d'une élégance proportionnée à la fortune des particuliers, non compris plus de dix mille autres voitures de louage, à l'heure, au jour, au mois et à l'année, qui existent habituellement dans cette vaste cité.

En 1655 la *Trésorerie* fut établie en place de l'hôtel du cardinal Mazarin, ci-devant occupé par la Compagnie des Indes, rue Neuve-des-Petits-Champs, au coin de celle Vivienne; cet édifice mérite d'être vu.

Il existe, quai des Théâtins, un autre hôtel Mazarin, nommé autrefois *Hôtel de la Roche-sur-Yon*, nom du chef-lieu actuel du département de la Vendée, depuis 1804, bourg de 5 à 600 habitans avant 1789.

En 1667, l'*Observatoire*, faubourg St.-Jacques, fut bâti à l'endroit *coté f*, sous le ministère du grand *Colbert*. Il fut terminé en 1670, suivant le dessin de Claude *Perrault*, architecte. La grille fut établie en 1810.

En 1671, la septième clôture de la ville, renfermant 3,288 arpens, fut commencée.

En 1672 les arcs de triomphes dits les *Portes St.-Denis* et *St.-Martin* furent bâtis suivant les plan et dessin de *F. Blondel*, célèbre architecte; ils méritent d'être vus, surtout le premier, qui est un véritable chef-d'œuvre d'architecture.

Un échafaud considérable, en charpente, fut dressé autour de cet édifice, en 1793, pour le détruire, lors de l'effervescence des esprits contre les droits privilégiés; mais des artistes français ayant observé que détruire cet edifice n'était pas faire la guerre aux ennemis de la *patrie*, mais bien aux *arts* et aux *ouvriers* mêmes, et que ce monument devait être respecté comme un chef-d'œuvre du génie, leur *opinion* prévalut, l'échafaud fut démoli et le monument conservé.

Sous le gouvernement impérial, en 1808, les architectes *Legrand* et *Cellerier* ont fait restaurer cet édifice public, en y conservant avec un respect religieux toutes les anciennes armoiries et attributions qui avaient été anciennement sculptées et établies sous Louis XIV.

On a aussi fait, en 1672, le modèle de l'arc de triomphe de la barrière de Vincennes, dite *du Trône*, qui a été supprimé en 1680.

En 1672, l'Hôtel des Invalides, situé à l'endroit *coté X*, au p. c. j., l'un des établissemens les plus considérables de Paris, fut entrepris d'après le dessin de *Bruant* et autres artistes célèbres.

Ce monument sublime, dont le détail serait trop long pour entrer dans cette feuille, mérite d'être vu comme le premier des monumens de Paris, et révéré en raison de sa juste institution, puisqu'il sert de retraite aux braves qui ont sacrifié leur jeunesse et répandu leur sang pour la défense de la patrie.

Le dôme de l'église, sans pareil, est un des plus beaux chefs-d'œuvre d'architecture; il mérite l'attention de tous les connaisseurs et amateurs des arts en général.

Enfin, toutes les avenues et boulevards plantés d'arbres qui environnent cet endroit, l'Ecole militaire et le nouveau Pont bâti vis-à-vis depuis 1810, font l'admiration des étrangers et l'agrément des habitans même de la capitale, qui vont journellement voir cet incomparable édifice public.

En 1673, M. *Douly*, receveur général de Poitiers, fit bâtir une maison particulière, rue des Filles St.-Thomas, où il dépensa 300,000 francs, somme extraordinaire à cette époque.

En 1675, *les quais Peltier* et de l'*Horloge* furent établis. Le premier, qui conduit de la maison de ville au pont Notre-Dame, fait par *Bullet*, mérite d'être vu comme un ouvrage extraordinaire. Il fut bâti sous les ordres du prévôt des marchands, *Peltier*. C'est une voûte coupée dans son cintre en quart de cercle, et d'une manière extrêmement hardie, suspendue sur la rivière, et qui supporte le trottoir dudit quai, pour servir aux gens de pied. Le quai de l'Horloge, dit *des Morfondus*, côté opposé de la rivière qui conduit au Pont-Neuf et à celui dit *au Change*, fait dans le même genre, mérite aussi d'être vu.

Ces deux *quais* ont été établis dans ce genre d'architecture pour suppléer au passage de ces deux côtés de la Seine qui alors se trouvaient trop étroits en raison de l'augmentation des habitans et du mouvement des affaires commerciales de ces quartiers de la ville.

En 1684 on bâtit l'église de la maison conventuelle des Filles du *St.-Sacrement*, au Marais, où était l'Hôtel Turenne.

En 1697 les comédiens *Italiens* avaient leur théâtre rue Mauconseil, à l'endroit dit *Hôtel de Bourgogne*, déjà cité, où ils représentaient des pièces comiques et les mystères de la Passion de N. S. J. C.; par suite leur théâtre devint un objet de dérision, et ils furent transférés depuis aux Enfans-Rouges, au Marais, où est maintenant le marché de ce nom. Ces mêmes comédiens furent renvoyés et ensuite rétablis en 1691; enfin, en 1782, on bâtit la belle salle du *Théâtre Italien* que l'on voit maintenant près le boulevard de ce nom; l'entrepreneur *Lanoue* fut chargé de l'exécution suivant le plan de l'archit. *Heurtier*. Ce monument public mérite d'être vu.

En 1701, l'hôtel des *Mousquetaires* fut bâti rue de Charenton. Ce fut aussi sous Louis XIV que l'on commença l'entreprise du canal de Lourcq, détaillée des autres parts, et que l'on a confectionnée depuis 1803 et années suivantes. C'est ce même prince qui a fait terminer le magnifique *château de Versailles*, ainsi que l'utile et incomparable *canal du Languedoc*, conçu par le génie du célèbre *P. P. Riquet*, qui l'a fait exécuter de concert avec *Androisie*, son premier ingénieur, par les soins du grand Colbert, ministre et intendant des bâtimens de S. M. Ce sont autant de chefs-d'œuvre d'arts et d'architecture, propres à fructifier l'Agriculture et la Navigation, et qui assurent la prospérité du Commerce général de ce beau et vaste territoire français.

Louis XIV *mourut* à Versailles le 1.er septembre 1715, à huit heures et demie du matin, âgé de 77 ans moins 4 jours, et fut *enterré* à St.-Denis.

Huitième clôture de Paris.

Monumens et établissemens publics entrepris sous Louis XV, dit *le Bien-Aimé.*

Louis XV naquît à Versailles le 15 Février 1710, de Louis, duc de Bourgogne, fils du Dauphin et de Marie-Adélaïde de Savoie; il fut proclamé Roi de France et de Navarre le 1er. Septembre 1715, et sacré à Rheims le 22 Octobre 1722.

En 1716 et an. s., on a établi 1°. les *réservoirs* de l'Observatoire; 2°. celui de la place du Pal.-Royal, dit Château d'eau; 3°. celui de la rue St.-Honoré, au coin de celle de la rue de l'Arbre-Sec, suivant les plans de R. *de Cotte*; on termina *la* 8me. *clôture de Paris*, qui renferme 3858 arpens, au lieu de 3910 marqués par erreur sur quelques-unes des épreuves du plan annoncé; *l'Hôtel de la Monnaie*, sous la direction de M. *de la Verly*, bâti sur l'emplacement de l'hôtel Conti, suivant le plan d'*Antoine*. Cet édifice, situé près le Pont-Neuf, est d'une belle architecture, orné de six rangs de colonnes, de l'ordre thonique, avec diverses statues, et vingt-sept croisées de face; il mérite d'être vu.

Le Panthéon, ou nouvelle *Eglise Ste.-Geneviève* a été bâtie suivant le dessin de *Soiflot*, à l'endroit *coté h*; c'est un des principaux monumens de Paris. *Louis XVI* a fait presque terminer cet édifice; en 1808 ont été entrepris de grands travaux en sous-œuvre pour consolider cet édifice qui menaçait depuis plusieurs années, ainsi que l'arc. *Pate* l'avait prédit. C'est là que sont maintenant enterrés les grands hommes d'Etat.

En 1744 et an. s., on a bâti 1°. la belle *Ecole de Médecine et de Chirurgie*, rue des Cordeliers; *Louis XVI*, alors Dauphin, accompagné de Louis XV, son grand-père, en posa la première pierre, suivant le plan de l'arc. *Gondoin* et *Berruey*; 2°. le *Pont de Neuilly*, à deux lieues de Paris, où sont des pierres de 33 pieds de long, a été bâti suivant le plan du célèbre *Perronet*, qui a organisé l'école des ponts-et-chaussées, créée en 1743, par les soins du ministre *Trudaine*, dont les deux fils ont été victimes en 1793.

En 1755 et an. s., ont été bâtis l'*Ecole Militaire*, l'un des beaux édifices de Paris, suivant les plans de l'architecte *Gabriel*; on a établi et formé *le Champ-de-Mars*, *les Boulevards* et *les Avenues* qui l'environnent; le tout formant l'une des promenades les plus agréables de la Capitale, joint au beau pont, construit en 1812, vis-à-vis, et nommé des *Invalides* depuis 1815, bâti au bas de Chaillot, en mémoire de la bataille d'*Iéna*, gagné par les armées Françaises, au commencement du 19e. siècle, envers toutes les Puissances du nord, coalisées alors contre la France.

En 1762 *la Halle aux blés* a été commencée suivant le plan de *Mézière* et *Delorme*, et terminée en 1772 par *Legrand*, architecte; c'est un véritable chef-d'œuvre d'architecture qui mérite d'être vu. Elle fut incendiée en 1804, par la négligence de quelques ouvriers *plombiers*, qui, pendant l'heure du repas, laissèrent des *réchauds* pleins de braise allumée sur la charpente de cet édifice, disposés à chauffer des plombs nécessaires à la réparation de sa couverture en plomb, dont le comble était en bois de menuiserie sur champ, et dans la forme qu'elle est maintenant, avec des chassis vitrés, *revêtus en plomb*, tous d'une architecture régulière. Le feu ayant pris à cette charpente, la coupole de cette utile monument fut incendiée et détruite en moins de deux heures. Elle a été rebâtie en 1811, en fer fondu aux forges de *Conches*, suivant les plans de M. *Bellanger*, architecte, pour 800,000 fr. C'est à cet endroit qu'était ci-devant l'hôtel Soissons, bâti en 1570, par ordre de *Catherine de Médicis*, femme de *Henri II*, où était un des plus beaux jardins de la Capitale, et à la place duquel on a bâti un nombre considérable de belles maisons formant ensemble plusieurs rues d'une largeur égale, parmi lesquelles on distingue celle de *Viarme*, qui n'a ni commencement ni fin, c'est-à-dire qui n'a *pas de bout*, mais trop étroite en raison de sa position commerciale de son quartier.

Le réservoir, ou *Château d'Eau* de la rue Charlot, au Marais, propre à contenir 37000 muids d'eau, pour nettoyer les rues et égouts de Paris, deux fois par semaine, fut établi par les soins de M. *Turgot*, alors Prévôt des Marchands, ensuite Ministre d'Etat.

La Fontaine de la rue de Grenelle, faubourg St.-Germain, ornée de figures en marbre, mérite d'être vue.

En 1768, *les Colonnades* et *Bâtimens de la place Louis XV*, l'un des plus beaux ouvrage

de Paris, dont une partie est occupée par le *garde-meuble* de la Couronne, et par le Ministre de la *marine*, furent entrepris suivant les dessins de M. *Gabriel*. Cette place a 125 toises sur 87 de surface. Au milieu était la statue de ce Monarque, représenté à cheval et de grandeur naturelle, en bronze, fondue d'un seul jet, posée sur un piédestal de marbre blanc veiné, avec une infinité d'attributs en bronze aussi fondus, représentant divers objets analogues à ce beau monument, fait sur les dessins et sous la conduite de *Bouchardon*, sculpteur du Roi. Ce monument a été détruit, comme plu. autres de ce genre, en 1792.

Enfin, Louis XV mourut à Versailles, le 10 Mai 1774, et fut enterré à St.-Denis.

Précis des Etablissemens publics faits à Paris sous Louis XVI, dit *le Vertueux*.

Ce Monarque et fils de *Louis* le Dauphin, est né à Versailles, le 23 Août 1754, duc de Berry, puis Dauphin, le 20 Décembre 1736, et Roi le 10 Mai 1774, sacré et couronné à Rheims, le 11 Juin 1775, marié le 16 Mai 1770, à *Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne, Archiduchesse d'Autriche*, sœur de l'Emp. *Joseph II*.

Le Théâtre Français, dit *l'Odéon*, *le Café Armand*, *etc.*

En 1774 et an. s., a été bâtie la Comédie Française, nommée ensuite l'Odéon, sui. les dessins de *Wailli* et de *Peyre*, architectes, à l'endroit *coté n.*; elle fut incendiée en 1799, époque où l'on joua *Misanthropie et Repentir*; et ensuite établie à neuf en 1800, sous le Gouv. *consulaire*, par les soins de l'architecte *Chalgrin*; une nouvelle incendie ayant détruit une seconde fois ce bel édifice en 1818, le Gouv. *royal* l'a de suite fait rétablir en 1819.

En 1776 et an. s., on a bâti le théâtre des *Elèves de l'Opéra*, boulevard du Temple, sur le terrain du conseiller *Chavanne* et du limonadier *Armand*, né en Savoie, et son épouse en pays Chartrain, femme qu'il sût attirer tous les curieux de Paris dans leur café, où ils parvinrent par leur travail et industrie, à se former un avoir d'un *demi-million*, qu'ils perdirent en se rendant caution envers les *arc. et entrep.* de la salle du théâtre, ci-dessus citée, par l'espoir d'obtenir le brevet de vendre, dit-on, jour et nuit dans leur café.

Tous leurs biens furent donc saisis et vendus, et le sieur Armand et son épouse réduits à devenir portier à Paris, rue des Filles du Calvaire, au Marais, dans une loge que l'arc. de ce domaine leur a fait établir en 1795, et où ils sont décédés tous deux en 1799.

On a aussi achevé, vers l'an 1774, l'école de Médecine, déjà cité, et son superbe amphithéâtre; on a continué la nouvelle église de Ste.-Geneviève.

NEUVIÈME CLÔTURE DE PARIS.

Le Mont-de-Piété, *la place des Innocens*, *l'Hôtel de la Force*, *etc.*

En 1777 et an. s., on a bâti *le Mont-de-Piété*, rue des Blancs-Manteaux, où chacun est libre d'aller emprunter de l'argent sur ses effets *mobiliers*, à un intérêt fixe, dont le produit est pour les hospices.

Il serait bien à désirer que de pareils établissemens fussent formés dans chaque ville de cinq mille ames et au-dessus.

En 1780 le Gouv. fit l'acquisition de l'*Hôtel de la Force*, par le ministère de M. *Chaumont-de Lamilliere*, alors intendant des *hôpitaux*, *prisons et ponts-et-chaussées*; cet hôtel avait appartenu jadis au Roi Charles, de Naples et de Sicile, dont la rue porte encore le nom *du Roi de Sicile*, qui y a résidé en 1262. Il fut ensuite acquis par le duc de la Force, dont elle a depuis porté le nom, quoique maison principale de détention depuis 1785, où des augmentations de bâtimens ont été considérablement faites, suivant le plan des architectes *St.-Far* et *Giraud*.

En 1781 on a bâti en soixante-quinze jours la salle du *Théâtre* des Boulevards de *la Porte-St.-Martin*, destinée à cette époque pour l'*Opéra*, suivant les plans de *Lenoir*, architecte, et *Bruslé*, charpentier, entrepreneurs déjà cités, où la première représentation fut jouée gratis en réjouissance de la naissance de

Louis-Joseph-Xavier, Dauphin de France, né à Versailles le 22 Octobre de cette même année. Depuis 1794 l'Opéra a été transféré rue de Richelieu, cité d'autre part, et divers autres comédiens ont continué à jouer sur le théâtre de *la Porte-St.-Martin.*

En 1786 et an. s., la place du Palais de Justice a été agrandie et ses bâtimens restaurés; une jolie grille a été faite et posée, qui sert maintenant de fermeture à la cour principale, elle a été dégradée en 1792; les diverses maisons qui avoisinent cet édifice, ainsi que l'église de St.-Barthelemi, qui sert depuis 1792 de salle de théâtre, ont été bâties suivant le dessin de *Lenoir*, architecte; on a supprimé les maisons sur les *Pont-au-Change*, *Notre-Dame*, *Marie*, et celles du quai de *Gèvres* : ces ponts et quais ont été restaurés sous la direction du chevalier *Moreau*, arc. de la ville, victime en 1793, auquel l'arc. *Poyelle* a succédé, et ensuite *Molinos*, associé de *Legrand.*

En 1786 et an. s., on a bâti *les Capucins de la Chaussée-d'Antin*, suivant le dessin de *Brogniard*, déjà cité; on a aussi bâti les casernes du Temple, de Babylonne, de la rue Mouffetard et de la rue Verte; on a supprimé le cimetière des Innocens, où la place de ce nom a été formée, et au milieu de laquelle a été transférée et rétablie la belle Fontaine sculptée par J. *Goujon*, à l'endroit *coté* R.; ladite fontaine avait été précédemment bâtie en 1551, au coin des rues St.-Denis et au Fer, suiv. le dessin de P. *Lescot*, célèbre architecte; on y a fait beaucoup d'augmentations à ses attributions en 1810, suivant les données de *Pajou*, sculpteur, *Six* et *Legrand*, arc. En 1803 les éditeurs de l'école *Polytechnique* proposèrent de prolonger cette place jusqu'à la rue *St.-Martin.* Les halles aux *Toiles* ont aussi été bâties à l'endroit *coté* O, suivant les plans de *Legrand;* l'applanissement des boulevards *St.-Antoine* a été fait par l'entrep. d'*Autrequin*, sous la conduite de *Lahaye*, conducteur de ces travaux.

En 1786 et an. s., on a fait 1°. les boulevards et la IXe. *clôture* de Paris, renfermant 9,910 arpens, suivant les traits et lignes *cotés* IX, qui ont été plantés d'arbres, par *Duchesne* et *Cheradam*, entrep., sous l'architecte *Ledoux*, avec cinquante-deux bâtimens pour les *barrières*, dans tout leur pourtour, évaluées 14,000 toises, ou sept lieues de poste; 2°. l'église du *Roule*, par *Chalgrin*; 3°. celle de *la Madelaine* a été commencée, sur les plans des arc. *Couture* et *Constant.*

PONT DE LOUIS XVI; *les hôtels de Salm, de Batave; le Marché-Ste.-Catherine, la maison et le théâtre de Beaumarchais, dit du Marais, ainsi que plus. autres édifices, tant publics que particuliers.*

Ce fut aussi vers 1786 et an. s., qu'on a bâti 1°. l'église du *Gros-Caillou*, et celle de *St.-Sauveur* a été commencée par *Poyette*, où des bains ont été établis, en 1810; 2°. l'hôtel dit de *Salm*, maint. pal. de la *légion d'honneur*, sui. le dessin de l'arc. *Rousseau;* 3°. le théâtre *français*, rue Richelieu, attenant au Pal.-Royal, sui. les pl. des arc. *Louis* et *Morau*, déjà cités; 4°. le *pont de Louis XVI* a été bâti suivant le pl. et dessin du célèbre *Perronet*, premier ingénieur de France, homme aussi estimable que grand par ses talens.

Tous les travaux de ce pont ont été dirigés par *Demoustier*, de Lassigny (Oise), ingénieur en chef, le même qui a dirigé le pont de *St.-Maxence;* ces collaborateurs étaient MM. *Prony*, inspecteur (1), *Houdouart* (2), *Lescot* (3), *Suard* et *Brice*, tous ingénieurs de la même partie, possédant des talens distingués, qu'ils ont acquis sous le célèbre *Perronet*, leur directeur.

La construction a été confiée à *Provost*, entrepreneur; *Dufeut* frères, *Duchemin*, *Dreux*, *Flarge*, *Houard*, et plusieurs autres personnes instruites en ont conduit les travaux.

---

(1) Le même qui a succédé M. *Chezy* comme directeur de l'école des Ponts-et-Chaussées, et inspecteur général du même corps, chev. de l'ordre de *St.-Michel*, de la légion d'honneur, membre de l'Institut et l'un des professeurs de l'école polytechnique.

(2) Depuis ingénieur en chef, et directeur des trav. de *Mont-Cenis*, décédé *législateur.*

(3) Ensuite ingénieur en chef aux trav. du *Simplon* et *Mont-Cenis*, où il est décédé.

Ce pont est évalué cinq millions de dépenses, avec les murs des quais qui l'avoisinent, et le *chemin du halage*, qui passe dessous l'arche du nord, pour le service de la navigation, fait l'admiration publique par son élégance, sa hardiesse et sa légéreté; c'est le plus beau des ponts de la Capitale. Enfin, ce pont est composé de cinq arches : celle du milieu a 98 pieds, celles des culées 78 pieds, et les autres 87 pieds. Il a été fini en 1792.

A cette époque on a aussi bâti 1°. l'hôtel *Batave*, rue St.-Denis, sur l'emplacement de la maison dit le *Sépulcre*, suivant le dessin de *Bricard*, arc., dessinateur de la compagnie des abbés *Mas* et *Savergne*, qui firent l'acquisition de ce domaine, et *Guyot*, entrep., *Galimard*, *Sobre* et *Happé*; 2°. les maisons particulières de l'enclos de *St.-Magloire*, et de *St.-Josse*, même quartier; 3°. celles de *Beaumarchais*, par *Lemoine*, porte St.-Antoine, que la ville, dit-on, doit acquérir pour le service du canal de l'*Ourcq*; 4°. le *Marché-Ste.-Catherine*; 5°. le *théâtre du Marais*, par le même, et également pour *Beaumarchais* : ce théâtre a été démoli en 1812, où, depuis, on a établi des *bains* et une fabrique.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, dite *des Etats Généraux; fixation à Paris de la résidence du Gouvernement; proclamation des* DROITS DE L'HOMME, *le nouvel acte constitutionnel de France, accepté par Louis XVI; suivis de la désignation des établissemens publics et embellissemens de Paris, faits sous ce même Prince.*

En 1789 les états généraux ayant été convoqués et assemblés à Versailles, les députés des différens ordres y étant réunis en *Assemblée Nationale Constituante*, les *Droits de l'homme* furent publiés par une déclaration solennelle et constitutionnelle, en dix-sept articles, et sanctionnée par le Roi, comme base fondamentale de la constitution du Peuple Français; depuis le 6 Octobre de la même année, le Gouv. fixa son lieu de résidence à Paris, dans le *Palais des Tuileries*, et les députés de l'Assemblée Nationale, ci-dessus citée, vinrent d'abord siéger à Paris au Palais *Episcopal* de l'archevêché, ensuite au local de la salle dite *Ancien Manège*, qu'on disposa à cette époque pour cet objet, ou passe maintenant cette belle rue de Rivoli. Là fut proposée, soumise et méditée cette sublime *Constitution* que S. M. Louis XVI sanctionna à Paris, le 14 Septembre 1791, au sein de ladite Assemblée, dont il sera ci-après parlé.

Vers 1790 et an. s., on a bâti 1°. la salle du théâtre de l'Ambigu-Comique, boulevard du Temple, suivant le plan de l'arc. *Cellerié* et *Courtepé*, son élève; 2°. le beau corps de bâtiment de l'ancien palais et abbaye de *St.-Martin-des-Champs*, côté du jardin, de 54 toises de face, a été fini, suivant le dessin de l'arc. *Antoine*; c'est dans ce bâtim. que l'on a établi le *Conservatoire des Arts et Métiers*, en 1800, suivant les plans soumis à cet effet en 1791 par la société du *Point Central des Arts et Métiers*, séante rue de l'Odéon, puis rue St.-Denis, bâtiment du Sépulcre, et au Louvre, salle de l'Enfance. Les princes *Condé*, le comte *d'Artois*, ces deux fils, le duc de *Bourbon-Condé*, et une quantité de *ci-devans* quittèrent leur pays et *émigrèrent* de France.

On a commencé une *garre* à Charanton, et un *canal* au bas de Passy, sans effet. La *place de St.-Germain-l'Auxerrois* a été formée; un pont de *bateaux* fut établi provisoirement vis-à-vis le Champ-de-Mars, où d'immenses travaux de terrassement furent entrepris pour le service de la réunion de la fédération générale de France, qui eut lieu le 14 Juillet de cette même année, et dont jamais fête n'a été depuis aussi *majestueuse* et nationale, et où le Roi *Louis XVI* et la *Reine son épouse* furent distingués, *avec leurs enfans*, se promenèrent à pied sans aucune escorte, ni suite particulière, dans la foule du *peuple*, jusqu'à minuit, à voir les *illuminations* extraordinaires aux Champs-Elisées et au jardin des Tuileries, et qui fut générale par toute la France.

En 1791 et an. s., on a bâti 1°. le théâtre *Faydeau*, sous le nom de *Monsieur*, suivant le plan de *Legrand*; 2°. celui du *Vaudeville*, rue de Chartres, près le Palais-Royal; 3°. la *Rotonde* du Temple, suivant les plans de *Perard de Montreux*; 4°. l'*Opéra*, rue de Richelieu, sur une portion des terrains de l'ancien hôtel du Ministre Louvois, où plusieurs rues nouvelles ont été formées, suivant les plans des architectes *Brogniard*, *Gabriel* et *Archanger*.

Evenemens et faits extraordinaires *arrivés à Paris en* 1791, 92 *et* 93; *suivis des dispositions remarquables décretées par les Assemblées nationale et législative, qui eurent lieu successivement ces mêmes années.*

En 1791, le 1er. Août, la constitution est *présentée au Roi.* Le 13 Septembre S. M. l'accepta; le 14, au sein de l'assemblée nationale, elle fait *serment de la maintenir*, et prononça le discours suivant.

Messieurs, « *Je viens consacrer ici, solennellement, l'acceptation que je donne à l'acte constitutionnel : en conséquence, je jure d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué, à maintenir la constitution décretée par l'Assemblée nationale constituante, et de faire exécuter les lois. Puisse cette grande et mémorable époque être celle du rétablissement de la paix, de l'union et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire* ».

En 1791, le 17 Septembre, la *constitution*, ci-dessus citée, fût proclamée par toute la France; le 31 S. M. l'a signée, et une proclamation fut publiée et adressée à tous les Français, où il est dit que cette *grande nation* n'entreprendrait *aucune guerre* dans l'intention d'*accroître* son territoire. Une nouvelle assemblée sous le nom de *législative* fût convoquée pour veiller purement et simplement à la conservation de cette *constitution* et à son exécution.

Sous l'Assemblée législative, et la Convention, *séante à Paris.*

En 1791, le 6 Octobre, S. M. vient au sein de cette première Assemblée, où elle proclame son installation pour la tenue de ses séances, qui, en Novembre, créa pour 524 millions d'assignats.

En 1792, le 14 Janvier, ladite Assemblée jure de maintenir la constitution de 1789, 90 et 91. Le 7 Juillet, elle décrète à l'unanimité qu'elle a en horreur les deux chambres de la constitution anglaise. *Louis XVI*, présent, fût reçu avec joie et transport; le côté gauche et le côté droit se réunissent et s'*embrassent.*

En 1792, le 6 Août, une députation, dite des *Jacobins*, demande à l'Assemblée législative le détrônement de S. M.; ils sont admis aux honneurs de la séance. Le 10 dans la nuit les *gardes suisses* du château des *Tuileries* sont attaqués par un détachement de la garde, dite *Marseillaise.* S. M. et sa Famille se retirent au sein de ladite l'Assemblée. Le 11 S. M. fut conduite au *Temple.* Le 4 Septembre la même Assemblée abjure la *Royauté.* Le 21 elle est remplacée par celle dite la *Convention.* Un conseil provisoire, dit exécutif, est nommé.

En 1792, le 22 Septembre, cette Convention déclare la France *République*, et le 25 de Novembre elle créa un *comité* de surveillance.

Le 12 Décembre Sa Majesté fut traduite à la barre de la Convention, comme prévenue de conspiration envers l'état, elle est défendue par MM. *Tronchet*, *Malesherbes* et *Desèze*; *Target* lui a refusé son ministère. Le 25, Sa Majesté fait son testament, où elle recommande à son fils, s'il a le *malheur de devenir Roi*, de ne prendre aucune vengeance de ses peines et de traiter ses peuples avec tous les égards et la douceur dont un *bon Prince* est susceptible; le 26, Sa Majesté paraît une seconde fois à la Convention, où M. *Desèze*, déjà cité, la défend avec éloquence.

Le 1er. *Janvier* 1793, plusieurs députés demandent l'appel au peuple, qui fut rejetté à une faible majorité; le 14, Sa Majesté est déclarée coupable de haute trahison; le 18, jugé à mort; et le 21 décapité à Paris sur la place de Louis XV; son corps a été déposé dans le cimetière de *la Madelaine*, à l'endroit *coté* F, ou une *Chapelle expiatoire* a été bâtie en 1817.

Enfin *Louis XVI*, victime de sa bonne foi, passera à la *postérité*, comme le premier des Rois qui a su sanctionner et proclamer **les droits de l'homme**, ainsi que *la liberté des pensées* et de la *presse*, sublime bienfait que les Français n'oublieront jamais.

Suite des travaux de la Convention.

En 1793, 15 Février, une nouvelle constitution démocratique est publiée, mais sans exécution. Le 9 Mars un tribunal révolutionnaire fut créé. Le 25 un comité de salut public; et le 5 Septembre une armée révolutionnaire. Le 14 le Gouvernement se déclare tel, et décrète un nouveau *Calendrier.*

Cette même année, un grand nombre de *députés* et des milliers d'autres *citoyens* furent *décapités* pour leurs opinions.

En 1794, le 26 Juillet, *Robespierre* est arrêté. Le 28 il est décapité avec ses complices

et tous les membres de la municipalité : ces derniers furent victimes, aussi innocens qu'injustement, de ces circonstances. Le lendemain 72 autres ont été aussi décapités.

Les poursuites, exercées jusqu'alors par ce tribunal révolutionnaire, furent suspendues, et quelques jours après un grand nombre de personnes des deux sexes, détenues depuis trop longtems pour leurs opinions dans les diverses maisons d'arrêt extraordinaires, furent mises en liberté, au désir de tous les bons *Français.*

En 1794, le 20 Août, une forte incendie a eu lieu à l'ab. St.-Germain; le 31 Août se fit l'*explosion* du moulin et magasin à poudre du château de *Grenelle*, situé près la barrière et plaine de ce nom : cette explosion fut si terrible que la secousse fit trembler tout Paris.

Le 13 Septembre les biens nationaux sont évalués *douze milliards* par le député *Cambon.*

Ce Gouv. *révolutionnaire*, qui n'a rien fait pour la prospérité des Arts et du Commerce, excepté une commission d'artistes qui sut mettre en réserve tous les objets d'*Arts* et *Sciences Littéraires* qui fixa leur intention, fut enfin dissout le 1er. Novembre 1795, remplacé par celui ci-après cité.

Sous le Gouvernement directorial exécutif.

Les députés *Lareveillière-Lépaux*, *Rewbell*, *Letourneux*, *Barras*, et l'abbé *Sieyès*, furent nommés *directeurs* de la République : ce dernier n'ayant pas accepté fût remplacé par *Carnot;* l'assemblée dite *Convention*, fût dissoute et se forma en deux *Chambres*, l'une sous le nom de *Conseil de cinq cents*, dit *législatif*, et l'autre sous celui des *anciens*, composé de 250.

Ce Directoire, qui ne rêvait qu'argent et plaisirs, fit faire quelques travaux pour la restauration d'une partie du *Luxembourg*, où il fixa sa résidence. On fit poser des *bornes*, assemblées avec des *barres de fer*, tout le long du port St.-Bernard, pour séparer ledit port de la voie publique.

On continua la vente d'une quantité de biens de communautés, dit *nationaux*, et de *maisons religieuses* réformées (1).

Le passage et la rue du *Caire* ont été faits par les entrep. *Mouchonnet*, et celle neuve de *Menil-Montant*, par la compagnie *Huet*, suivant le plan de *H. Devert.*

En 1797 une nouvelle terreur ce manifesta dans Paris; plu. *Députés* et un grand nombre d'autres personnes furent arrêtés et déportés; les églises furent fermées et les philantropes installés.

NOTE HISTORIQUE *sur le changement subit de ce Gouvernement; la création de celui des Consuls à terme*, idem *à vie, puis impérial.*

En 1799, le 8 Octobre, *Napoléon Buonaparte*, né à *Ajaccio*, en Corse, le 5 Août 1769, marié le 8 Mars 1796, à Joséphine *Tascher*, née le 24 Juin 1768, veuve de *Beauharnais* (2); *Buonaparte* revenu d'*Egypte*, où il était allé, l'année précédente, avec une *armée navale*, pour faire une expédition, débarque à *Fréjus*, Dép. du Var, sous pavillon *Danois;* arrivé à Paris, il fut nommé command. de la force armée de cette grande ville, pour la seconde fois.

Le 9 du mois de Novembre 1799 (18 *Brum. an* 8), les deux chambres, ci-dessus citées, furent convoquées en assemblée générale, réunies au château de St.-Cloud, près Paris, à l'effet de délibérer sur les moyens urgens proposés pour la sûreté de l'*Etat.* Ce même jour, le Gouv. *directorial* fût dissout et celui des *trois Consuls* lui succéda.

L'abbé *Sieyès*, *Roger-Ducos* et *Napoléon Buonaparte* furent nommés consuls provisoires, et restèrent ainsi jusqu'au 8 Décembre sui., jour que *Napoléon Buonaparte* eut le titre de prem. consul; *Cambacérès*, avocat, second; et *Lebrun*, financier, troisième, tous trois pour dix ans; mais ayant l'échéance de ce tems, ils se firent nommer à vie.

---

(1) Semblables à ceux vendues les années précédentes en *assignats*, ou papier-monnaie, créé en 1790, et remplacé en 1795, ou l'an 4 de la République, par un nouveau genre, sous le titre de *mandats territoriaux*, créés et échangés à 30 capitaux pour un, qui n'eurent cours forcé que pendant trois mois, et perdirent plus de 50 p. cent dès le moment de leur création, ce qui *ruina le commerce* et des familles entières.

(2) Député à l'Assemblée constituante de 1789, 90 et 91, et l'une des victimes de 1793.

En 1804, le 8 Mai, le premier consul, se fit proclamer empereur des Français, sous le nom de *Napoléon* Ier.; il fut sacré et couronné comme tel, le 2 Décembre de la même année, par le S. P. *Pie VII*, à Paris; couronné à Milan, le 25 Mai de l'année suivante, comme Roi d'Italie.

Cambacérès et *Lebrun*, ci-dessus cités, qui avaient prononcé le *serment*, comme conventionnels, de HAINE A LA ROYAUTÉ (*la République ou la mort.*), et abolition pour jamais de toute création de *titre de noblesse;* cependant, malgré tous ces sermens, le premier se laissa nommer, par les circonstances, *duc de Parme* et *Archi-Chancelier de l'empire français;* le second, *duc de Plaisance*, *Archi-Trésorier* et gouv. de la *Hollande.* Ils restèrent ainsi jusqu'au 5 Avril 1814, sous le Gouv. impérial. Le 16 Mars 1810, N. B. divorsa, et épousa *Marie - Louise*, *Archiduchesse d'Autriche*, dont il a eu un fils, le 20 Mars 1811, sous le nom de *François-Charles-Joseph*, dit *le Roi de Rome.*

Précis des embellissemens de Paris, faits sous ce Gouvernement, outre ceux dont il est parlé d'autre part, depuis 1800 *à* 1814.

On a fait continuer les démolitions des maisons qui existaient sur les quais, pont *St.-Michel* et autres, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat, de 1784 et 1785; on a aussi rétabli à neuf lesdits ponts, le quai du Marché-aux-Fleurs, dit *Desaix*, celui de *St.-Michel*, de la Cité, dit *Napoléon*, idem de l'*Archevêché*, d'*Orsay*, des *Invalides* et *Caillot*, dit *Billi*, ont été faits à neuf.

On a rétabli à neuf le port St.-Nicolas, relevé le quai du jardin de l'*Enfance*; on a établi le cimetière du père *Lachaise;* diverses rues neuves ont été formées quartier de la place *Vendôme*, celle de *Mongolfier*, et autres endroits déjà cités.

Des *halles* couvertes ont été faites au marché des Innocens; on a formé le *boulevard Bourdon*, et commencé celui de la Xe. *clôture.*

On a ouvert les *églises*, rétabli les *autels* et proclamé la *liberté du Culte*, en vertu d'un concordat fait en 1801, entre le Pape Pie VII et le premier Consul.

La paix de ce concordat fut rompue en 1809, et depuis le *Pape* fait prisonnier par les Français, et *Rome* déclarée faire partie de l'empire, et formé un dép. jusqu'en 1814.

On a aussi rétabli à neuf le dôme des *Invalides* et l'esplanade formée vis-à-vis cet immense établissement, aussi majestueux que national, fondé par *Louis XIV*.

Chute du Gouvernement Impérial de France.

En 1812 et an. s., ce Gouv., ayant entrepris la guerre contre toutes les puissances de l'Europe, supprimé la liberté de la *presse*, au point qu'il a été lui-même privé des moyens de connaître la VÉRITÉ, levé et ordonné des réquisitions et conscriptions de toutes espèces.

En 1814 les puissances coalisées publièrent un *manifeste de paix*, où ils déclarent n'en vouloir qu'à *Napoléon*, et que la France sera libre de ce donner telle forme de Gouvernement qu'il lui plaira. Les *Français fatigués* de ces guerres cruelles, acquiescèrent aux propositions de paix qui leur furent offertes, et sacrifient, pour cette PAIX si désirée, toutes les conquêtes qu'ils avaient fait dans le cours des quatorze années précédentes.

Napoléon Buonaparte étant rendu à Fontainebleau, le 5 Avril 1814, après la bataille de *Montreau*, les Empereurs de *Russie*, d'*Autriche* et le Roi de *Prusse* entrèrent dans Paris avec plusieurs Princes *Souverains*, ont offert à N. B., pour partage, la Souveraineté de l'*île d'Elbe*, qu'il accepta, et où il fut accompagné de plusieurs généraux.

Louis-Stanislas-Xavier, MONSIEUR, comte de Provence, frère de Louis XVI, lui succéda comme Roi de France et de Navarre, sous le nom de *Louis-le-Désiré.*

Continuation de la DIXIÈME CLÔTURE DE PARIS *et de plusieurs monumens publics.*

Louis XVIII est né à Versailles le 17 Novembre 1755, marié le 14 Mai 1771, à *Marie - Joséphine de Savoie*, née le 27 Septembre 1753, décédée en Angleterre en 1810, fille d'*Amédée III*, Roi de Sardaigne.

Le plan pour élever la statue de *Louis XVI* au milieu de la place *Louis XV*, a été adopté. La première pierre a été posée le 21 janvier 1815. Le Roi a aussi

rendu une ordonnance en date du 18 Février 1815, par laquelle il créait *une Intendance générale des Arts et Monumens :* demeurée sans effet.

En 1815, le 26 Février, N. B. quitta l'île d'*Elbe*, et arriva le 1er. Mars suivant à *Cannes*, près *Antibes*, Dép. du Var, où il débarqua avec 4 à 500 hommes de sa garde qui l'avaient accompagné dans ladite *île*. Le 20 du même mois il entra à Paris avec son armée, considérablement augmentée dans les 200 lieues qu'il avait eu à parcourir pour rejoindre la *Capitale*, qu'il fit sans aucun accident ni obstacle.

Rendu au château des Tuileries, que S. M. Louis XVIII avait quitté la veille, il convoque les Chambres en assemblée générale au *Champ-de-Mars*, sous le nom de *Champ-de-Mai*. Là, une Constitution imparfaite et soumise à cette même assemblée ; ensuite, il rassemble les soldats, officiers et généraux, va au frontières du nord, où plu. batailles ont lieu entre les Français et les alliés, en Juin 1815; et entr'autre celle du *Mont-St.-Jean* et *Waterloo*, après laquelle N. B. revient à Paris, où il abdique de nouveau en faveur de son fils.

Quelques semaines s'étant écoulées, N. B. quitte Paris, va à Rochefort, dép. de la Charente Infér., rendu de Paris à Niord *incognito*, va s'embarquer sur la Charente. Arrivé avec *cent et quelques personnes* à l'île d'*Aix*, petit bourg de 400 habitans, fortifié en mer, près l'embouchure de ce fleuve, il fait demander M. *Salomon*, maire de cette Commune, et après une conférence de cinq jours, onze personnes le suivirent sur *mer*, au nombre desquels était son frère Joseph, le général Bertrand, sa femme, ses enfans, etc., dans un vaisseau Britannique, destiné pour l'île *Ste.-Hélène*.

Enfin N. B. quitta la France après l'avoir gouvernée 14 années et nommé 10 Rois (1), et 14 Principautés (2).

S. M. Louis XVIII, qui s'était retiré dans la Belgique, rentre de suite dans sa Capitale, avec les Empereurs de *Russie*, *d'Autriche*, le Roi de *Prusse* et autres princes souverains. Pour la seconde fois, elle s'occupe des conditions de paix et des moyens de la continuation des grands travaux et monumens publics cités d'autre part: entr'autres de la formation des *boulevards* disposés pour la 10me. *clôture* de Paris, côté du *sud*, commencée en 1813, derrière l'hôpital général, dit *la Salpêtrière*, depuis le *port* de ce nom jusqu'à la barrière des *Gobelins*, au moyen de laquelle le village d'*Austerlitz* se trouve renfermé dans Paris : on a rétabli le *canal souterrain* du faubourg St.-Martin.

Un nouvel *égout* a été fait au long des boulevards dit *de l'Hôpital*, destiné à servir pour l'usage journalier des *abatoirs* nouvellement établis près cet endroit (3).

On a continué l'égout de la rue Montmartre, les nouveaux quais, et entr'autre celui de l'*Hôtel - Dieu* ; on a transféré de l'esplanade des *Invalides* sur le quai *idem*, les chantiers des *statues* des grands hommes. Les bâtimens du collége d'*Harcourt* ont été disposés à former une maison de *détention*. On a bâti le corps-de-garde au coin du Petit-Pont, à côté duquel une grille du jardin de l'Hôtel-Dieu a été posée.

Enfin, le reste de l'ancien pal. des *Thermes*, rue de la Harpe, déjà cité, a fixé l'attention de S. Majesté. Cet endroit occupé en 1819, par le S^r^. *Falage*, tonnelier et marchand de vin, au moyen d'un bail emphytéotique, que le Gouv. se dispose de faire racheter. C'est, dit-on, l'arc. *Rahault*, et l'entrep. *Godde*, qui sont chargés de restaurer cet ancien reste de pal.

Plusieurs autres établissemens *d'utilité publique* ont été continués, lesquels s'acheveront sans doute, comme nous l'avons déjà annoncé en 1815 et 16, pour la *prospérité*, le *bonheur* et la *gloire* des FRANÇAIS. M. B. A. H. D.

---

(1) Asturies, Bavière, Espagne, Hollande, Naples, Rome, Saxe, Westphalie et Wurtemberg.

(2) De Berg, Bénévent, Bologne, Clèves, Eckmuhl, Francfort, Moskowa, Neufchâtel, Italie, Lucques, Parme, Plaisance, Suède et Venise.

(3) Sur la partie lavée en rouge, hors et près la barrière d'Yvry, au-dessus de celle marquée A, et qu'on a cotée par erreur sur quelques-unes des ÉPREUVES dudit plan, hors et près le grand chemin de la Xe. clôt.

NOTE DE L'ÉDITEUR

SUR QUELQUES ARTICLES

DES EMBELLISSEMENS DE PARIS,

Avec Précis de ceux nouvellement exécutés et projetés dans cette grande ville.

En 1804, nous proposâmes de faire, 1°. plusieurs nouvelles *rues et places* dans les différens quartiers de cette ville, principalement aux endroits indiqués par des lignes et cercles *ponctués* au Plan ci-joint; 2°. le pont de l'*Hôtel-de-Ville*, projeté, *coté* 7 au plan annexé au présent; 3°. celui de l'*Archevêché*, *coté* 8 au Plan *idem*, pour établir une communication directe des faubourgs St.-Marceau et St.-Victor à celui du Temple, par la Cité et le Marais; (en 1807, nous avons signé, avec un ex-Ministre plénipotentiaire (Soulavie), une association à ce sujet) (1); 4°. un autre *pont*, d'une seule arche, de la pointe de l'île Louvier au quai Morland, près l'Arsenal, côté de l'Est; 5°. réunir cette même île, *coté V idem*, à celle de St.-Louis; 6°. rendre navigable le bras de la Seine, quai des Augustins, dit la Vallée; 7°. un *pont* ou un *bac* et une *chaussée*, projetés, au-dessous du village du Point-du-Jour, l'endroit coté *AA* au plan *idem*, vis-à-vis de la route de St.-Cloud, dit de la *Reine*: cette chaussée, route ou boulevards, plantés de deux avenues d'arbres, se prolongeraient suivant les lignes ponctuées et cotées *AAA idem*, traversant la plaine de Grenelle, Vaugirard, les faubourgs d'Enfer, St.-Jacques et Saint-Marceau, jusqu'au pont de l'*Est* projeté, *coté* 19 *idem*, au-dessus de l'Hôpital général de la Salpétrière, vis-à-vis le boulevard de la dixième clôture, commencé en 1813, et confectionné en 1819, qui, d'un côté, irait joindre les barrières de Charenton, Reuilly, Picpus, St.-Mandé et du Trône; et de l'autre, le pont de l'*Ouest*, *coté* 17 *idem*, et projeté, au bas de Passy (2); lesquels ponts, ci-dessus cités, établiraient une communication directe de tous les départemens de la Champagne, de la Lorraine et d'une partie du midi, à ceux de la Normandie, du Perche, du Maine, de l'Anjou et la Bretagne, sans être obligé de traverser Paris, et, par ce moyen, en éviter les embarras aux barrières, pour les *passes-de-bout*.

Enfin, il embellirait ces mêmes faubourgs, de manière à les rendre aussi agréables et commerçans qu'ils sont aujourd'hui inabordables pour le commerce de roulage, n'y ayant que des rues étroites à monter ou à descendre; et les nouveaux ponts, chaussées et boulevards étant ainsi établis, avec la rue d'*Ulm*, commencée, qui doit communiquer du Panthéon au boulevard du Midi, en passant par le jardin du Val-de-Grâce, et le champ des Capucins, ce qui rendrait ces quartiers de la Capitale aussi actifs pour le commerce, qu'ils sont susceptibles de l'être par leur grande population et le nombre d'ateliers de toute espèce qui y sont établis, observant que *Venise*, qui n'est pas moitié de Paris, a plus de *trois cents ponts*, si bien construits, qu'ils n'empêchent nullement la navigation sur des canaux bordés de superbes avenues d'arbres qui en font l'admiration.

On pourrait ainsi faire la plantation de plusieurs avenues et chaussées dans la plaine de

---

(1) M. Soulavie a proposé de faire une nouvelle *rue du quai d'Orsay*, qui traverserait tout le faubourg St.-Germain, depuis ce quai jusqu'à la demi-lune des avenues des Invalides et de l'Ecole militaire. Cette direction se prolongerait, par une nouvelle avenue, jusqu'à Vaugirard, le tout suivant les deux lignes ponctuées au Plan ci-joint. Observant que ce quartier n'a que la rue du Bacq pour communication directe du nord au midi; une *nouvelle route* qui traverserait la Beauce, pourrait être formée de ce côté, suivant cette même direction, et joindre celle d'Espagne, par Voves en Beauce, Vendôme et Tours.

(2) Auquel celui nouvellement bâti vis-à-vis le Champ-de-Mars, que les Prussiens ont cherché à détruire en 1815, peut maintenant suppléer, ainsi qu'une *nouvelle route* de ce dernier, en ligne directe à celui de Neuilly, en traversant le bois de Boulogne, au moyen de la continuation des déblais commencés entre Chaillot et Passy, lesquels déblais serviraient à faire les remblais nécessaires côté opposé, et de l'emplacement du ci-devant île des Cygnes, dont les terrains pourraient être ensuite vendus avantageusement, pour y bâtir diverses maisons ou établissemens publics ou particuliers.

Grenelle, qui conduirait des différentes barrières du faubourg St.-Germain et du Gros-Caillou au *pont coté AA*, projeté, suivant les lignes cotés *B. C. D.* et *E.*, avec un nouveau *Cours*, semblable à celui dit *la Reine*, côté opposé, sur le bord de la *Seine*, ce qui formerait bientôt de nouveaux *Champs-Elysées*, et serait digne d'accompagner l'ensemble des palais *des Arts, des Archives et de l'Université*, dont les dispositions ont été commencées à cet endroit en 1812, joint au pont nouvellement établi vis-à-vis le Champ-de-Mars, nommé *Jéna*, maintenant des *Invalides*, dont deux avenues ou routes peuvent être formées en ligne directe, l'une d'un côté, jusqu'au pont de Neuilly, et de l'autre, en contournant le Champ-de-Mars et l'Ecole Militaire, jusqu'à la barrière d'Enfer, au point de rencontre de celle du Luxembourg à l'Observatoire, comme le tout est figuré au plan ci-joint.

Articles proposés en 1803 *et années suivantes, pour les embellissemens de Paris, par les Editeurs du Recueil Polytechnique, entrepris, commencés et partie confectionnés depuis cette époque jusqu'en* 1817 ; SAVOIR :

Quartier du Louvre, des Tuileries et de la Place Vendôme.

1°. La suppression du *corps-de-garde* de la barrière des Sergens, et la formation d'un *trottoir* avec *égout* en lieu et place, telle qu'elle a été depuis exécutée en 1804.

2°. La suppression des *maisons et masures* qui entouraient le Louvre, afin de dégager ce monument public, et lui donner tout l'ensemble majestueux dont il pouvait être susceptible, partie exécutée depuis 1804.

3°. L'exhaussement des *quais et ports St.-Nicolas*, et du *Jardin de l'Infante*, depuis le quai de l'Ecole jusqu'à celui du Pont-Royal, fait en 1808.

4°. L'exhaussement de la rue *Froidmanteau*, avec la formation d'un *égout* dessous, depuis la rue St.-Honoré jusqu'à la Seine, partie exécutée depuis 1810.

5°. L'ouverture d'une *rue du Louvre* à celle de la Monnaie, en passant à gauche de l'église de St.-Germain-l'Auxerrois; une autre *rue*, côté opposé du Louvre aux *Tuileries*; cette dernière, exécutée en 1810, avec les dispositions pour la *suppression* de toutes les maisons et bâtimens existans alors entre ces deux palais, et qu'on a depuis déjà démolis en grande partie, à l'effet de former à cet endroit, joint au Carrousel, une *place publique* aussi vaste et aussi majestueuse que celle dite de *St.-Marc, à Venise.*

6°. Une *rue de la place Vendôme* au boulevard des Capucines, et de l'autre, au jardin des Tuileries, côté opposé, exécutée sous les noms de *Castiglione* et de la *Paix*, en 1808.

7°. Le beau, utile et vaste *marché des Jacobins*, fait en 1804, à l'endroit *coté H* au plan de Paris ci-joint, sur l'emplacement de la ci-devant communauté des moines de ce nom, rue St.-Honoré; marché qui se tenait avant rue de la Sourdière.

8°. La prolongation de la rue *Neuve-Saint-Augustin*, de celle Louis-le-Grand et au boulevard de la Madelaine, faite en 1808.

Divers nouveaux Marchés et Entrepôts de Commerce.

9°. Le beau et utile *Marché couvert à la volaille*, fait en 1810, sur l'emplacement de la ci-devant communauté des Grands-Augustins, quai de ce nom, à l'endroit *coté* 40.

10. Le *Marché des Carmes*, commencé en 1811, sur l'emplacement de la ci-devant communauté de ce nom, près la place Maubert, et continué les années suivantes, dont une partie a été livrée au commerce en 1818, à l'endroit *coté* 41.

11°. La belle et utile *Halle* couverte, ou *Entrepôt des vins et liqueurs*, commencée en 1810, et continuée les années suivantes, entre le port St.-Bernard et la rue St.-Victor, *coté* 42 au plan ci-joint, avec une jolie grille non finie, pour sa clôture, et plantation d'arbres au pourtour, qui en font l'ornement et l'agrément.

12°. Le *Marché aux fleurs*, en la Cité, avec plantation d'arbres (1), et deux bassins faits

(1) Dont l'entretien paraît être grandement négligé, puisque sur 216 il en est péri 20 en 1816, qu'on a oublié de remplacer.

en 1810, pour le service de l'arrosement des jours de marché, qui ont lieu les mercredi et samedi de chaque semaine, *idem*, figuré et *coté* □ entre le Pont-au-Change et celui Notre-Dame, lequel se tenait, avant 1808, quai de la *Féraille*, endroit très-passager et très-peuplé, ce qui occasionnait journellement des accidens et embarras très-fréquens. M. *Lenoir*, architecte, a renouvelé aussi l'utilité de cet établissement en 1806.

13°. Le *Quai Desaix*, qu'on peut nommer du Marché-aux-Fleurs, entre ce même marché et la Seine, depuis le pont Notre-Dame et celui au Change, en place des maisons que la ville avait acquises pour cet objet en 1788, à l'effet d'être supprimée pour cet objet, exécuté en 1806, sous la direction de l'ingénieur *Desmoustiers*.

Ponts divers, nouvellement proposés, entrepris et terminés.

14°. *Pont de Sèvres*, construit en pierres en 1813, par *Galand*, route de Versailles, pour suppléer à celui bâti en bois, qui coûtait considérablement d'entretien.

15°. *Pont de Choisy*, bâti en bois et en pierres en 1810, à deux lieues de Paris, sur Seine.

16°. *Pont de Besons* sur Seine, près Argenteuil, bâti en bois et pierres en 1811.

17°. *Pont du Jardin du Roi*, proposé à faire en 1788 sous le nom de *Pont-Désiré*, vu que le plan, depuis 1715, en avait été conçu et renouvelé à diverses époques, comme étant d'une nécessité publique pour le commerce général : il a été entrepris en 1803, sous le nom d'*Austerlitz*, qui est celui d'une bataille gagnée par les Français contre les puissances du nord; il est bâti en pierres et ceintré en fer, par une compagnie, moyennant un droit de péage pour trente années, suivant les plans dirigés par l'ingénieur *Desmoustiers*, déjà cité, et *Lamandé* fils, avec un chemin de hallage pour le service de la navigation, qui mérite d'être vu, ainsi que celui du *pont du Champ-de-Mars*, bâti en 1809, par le même.

17°. *bis. Pont des Arts*, ceintré en fer, bâti vis-à-vis le Louvre, en 1803, à l'endroit *coté* 14 *idem*, dirigé par l'ingénieur *Dillon*, suivant les dessins de M. *de Cessart*.

La Cité, Rues, Quais, Avenues, Boulevards et Places.

18°. Une *rue du pont du Jardin des Plantes* au faubourg St.-Antoine, laquelle pourrait être prolongée en ligne directe jusqu'au boulevard de la *IXme. clôture* de la ville, soit à droite, soit à gauche de la barrière des Rats, suivant les quatre lignes ponctuées et figurées au plan *idem*, ce qui procurerait une communication générale et nécessaire pour faciliter le commerce de ce faubourg avec celui de St.-Marceau, dont leur étendue et population ont maintenant droit d'espérer, par la confection dudit *pont*.

19°. *Place et Fontaine du Châtelet*, établies et formées à l'endroit *coté* 52, faites en 1807, sur l'emplacement des maisons supprimées en 1788 et années suivantes, vis-à-vis le pont au Change et la rue St.-Denis, de manière à établir une communication directe dont cette rue était privée jusqu'alors de tous les quartiers du midi de la ville, aussi urgente que nécessaire, en raison de sa grande population et de son commerce.

20°. La *suppression de toutes les maisons et bâtimens* existans alors, tant sur les ponts divers que sur le bord de la rivière de Seine, dans l'intérieur de la ville, conformément à l'arrêt du Conseil d'état du roi *Louis XVI*, rendu et publié en 1783 et 1785, entr'autres le *pourtour* de l'ancienne ville, nommé *Lutèce*, et maintenant la *Cité;* cette partie de la ville, où les embellissemens ont été commencés en 1786, 87, 88, 89 et 1790, époque où on a fait et confectionné les maisons et bâtimens actuels de toute la rue de la Bariellerie, avec la *trop petite place et la belle grille* du palais des Marchands, dit maintenant de Justice, qui a aussi été restauré et embelli à ces mêmes époques. Cette *grille*, qui a été dégradée par les *ultrà* de l'année 1792, peut être considérée comme un chef-d'œuvre de l'*art de la serrurerie;* elle mérite d'être vue avec les maisons et bâtimens ci-dessus cités, qui forment un ensemble de plus de 600 croisées de face, le tout bâti avec architecture régulière, dont les travaux ont été en partie dirigés par M. *Lenoir*, architecte.

Depuis 1804, on a continué les travaux nécessaires aux embellissemens de ces mêmes quar-

tiers, des côtés du *nord-est et sud,* qui, forment l'enceinte de la cathédrale, avec des grilles élégantes pour la clôture des propriétés diverses, donnant sur les nouveaux quais, ou des trottoirs, du côté de la rivière, ont été établis pour les gens de pied, lesquels, avec le jardin de l'Archevêché, restauré, ainsi que les bâtimens, font présentement l'admiration publique, en comparaison de l'affreux cloaque que cet endroit représentait autrefois, ainsi que le *quai St.-Michel,* qu'on a nouvellement établi en 1812, et pavé en 1819, par l'entrepreneur *Boursier.*

Quartiers du Luxembourg, l'Observatoire et le faubourg St.-Marceau.

21°. *L'avenue du Luxembourg à l'Observatoire,* en contournant ce dernier édifice public, à l'endroit *coté f* au plan ci-joint, de manière à rejoindre les boulevards de la neuvième clôture, près la barrière d'Arcueil, avec une place au point de rencontre de la prolongation de l'avenue de *Saxe,* de l'Ecole Militaire à ce même endroit, passant à la barrière d'*Enfer,* dont la direction peut se continuer du côté opposé, jusqu'au superbe *pont de Neuilly,* comme il est déjà cité d'autre part, ce qui faciliterait considérablement le commerce de ces principaux faubourgs de la capitale.

22°. Un *boulevard pour la dixième clôture* de Paris, commencé en 1813, depuis la barrière des Gobelins, route de Fontainebleau à celle de la Garre, au-dessus de l'Hôpital de la Salpétrière, déjà cité.

23°. La formation d'une *place* vis-à-vis le beau *portail de St.-Sulpice,* sur l'emplacement du séminaire de ce nom, démoli en 1798, avec une fontaine au milieu, et d'un genre aussi majestueux qu'il convient à sa situation (1).

24°. L'ouverture de la rue de *Seine à celle de Tournon,* faite en 1812, pour établir une communication directe du palais du Luxembourg à celui du Louvre, par le pont des Arts; ce dernier fait en 1804.

Nota. Tous ces vingt-quatre articles des embellissemens désignés pour Paris, maintenant entrepris et presque confectionnés, sont bien plus amplement détaillés dans le *Recueil polytechique* déjà cité, et duquel nous nous félicitons d'avoir provoqué la publication pour leur confection, malgré les critiques et entraves qu'éprouvent ordinairement les *auteurs* d'objets semblables, et que les méchans ont l'habitude de troubler dans de pareilles circonstances, lesquels méchans nous avons résolu de laisser en oubli (2), comme étant satisfait par nous-mêmes du bien général dont nous étions persuadé qui résulterait de la confection de tous ces divers établissemens, tant pour le commerce que pour des millions d'*ouvriers* et *pères de familles,* de tous les arts et métiers, que cela soustrait à la paresse et à la mendicité. (Voyez *le Traité sur le Commerce, par* Child *et* Culpeper).

Enfin, nous terminons cet article, en réitérant ce que nous avons déjà osé de publier, espérant, pour *l'honneur et la gloire des Français,* que tous ces grands travaux d'objet d'utilité publique, se continueront et se confectionneront de manière à consolider sa paix et la *prospérité de ce vaste Etat européen,* observant ce qu'un législateur a dit :

L'homme qui travaille
Ne pense pas plus à faire du mal
Qu'à mendier la faveur de personne.

Precis des nouveaux embellissemens et établissemens publics entrepris et partie confectionnés à Paris, depuis 1804, *dont les éditeurs du Recueil polytechnique, mentionné d'autres parts, n'avaient pas prévus dans leurs plans qu'ils ont publié à cet effet les années précédentes;* SAVOIR :

1°. L'établissement d'un *Grenier d'abondance* sur une portion du terrain de l'Arsenal,

(1) Fontaine qu'on a établi en 1810, mais dans un genre si mesquin, qu'il ne répond nullement l'emplacement dont il s'agit.

(2) Sinon les *personnes* qui nous sont comptables des fonds et objets qui leurs ont été par nous confiés concernant l'entreprise dont il s'agit.

dont les dépenses sont évaluées à 8 millions 80 mille francs, commencé en 1808, et presque terminé en mai 1817, époque où les travaux ont été poussés avec rapidité, à l'endroit *coté* 47 au plan ci-joint, suivant les dessins de l'architecte *Delanoy*. Mais sinon élevé d'un étage seulement au lieu de trois, qui avait été fixé d'abord, suivant le grand plan adopté précédemment à ce sujet par le Gouvernement de 1810.

2°. Cinq *Abattoirs*, commencés en 1809, aux endroits *côtés* 32, 38, 44, 50 et 55 *idem*, où de vastes bâtimens sont presque terminés pour le service des tueries et boucheries de Paris, dont les dépenses sont évaluées à 13 millions 500 mille francs, suivant les données de M. *Gaucher*, architecte, détaillé dans le deuxième volume du Recueil polytechnique, ci-devant parlé. Ceux du Roule, Montmartre et Ménil-Montant méritent d'être vus, et qui sont en activité depuis le mois de novembre 1818.

3°. En 1810, *cinq vastes Marchés* couverts, destinés à la vente des denrées diverses; savoir : le premier, sur l'emplacement de l'ancienne foire *St.-Germain*, à l'endroit *coté* 39, qui mérite d'être vu, dont une partie a été *béni* et *ouvert* le 31 mai 1817, et qui sera le plus majestueux, par son architecture, de tous ceux de Paris.

4°. Le deuxième, sur une partie de l'abbaye *St.-Martin*, rue de ce nom, avec trois fontaines terminées, sinon celle du milieu, à l'endroit *coté* 57 *idem* 1818.

5°. Le troisième, *enclos des ci-devant Filles de St.-Gervais*, vieille rue du Temple, vis-à-vis celle des *Blancs-Manteaux*, à l'endroit *coté* 49 *idem*.

6°. Le quatrième, où existait quantité de maisons acquises par la ville, démolies et supprimées à cet effet, *rue des Prouvaires, près St.-Eustache*, à l'endroit *coté* 53 *idem*, et dont les travaux sont continués avec rapidité, en juin 1817 et suivantes, par une nouvelle adjudication. Mais sur un plan si mesquin qu'il déshonore l'architecte qui l'a conçu.

6°. *bis*. Le cinquième, sur l'emplacement du ci-devant *enclos du Temple*, destiné à la vente de toute espèce de friperie et vieux meubles, à l'endroit *coté* 58 *idem*.

7°. D'un *Hôtel pour le Ministre des relations extérieures*, sur des terrains divers, qui servaient précédemment de chantiers de bois à brûler, entre la rue de l'Université et le quai d'Orsay, commencé en 1812, et continué les années suivantes à l'endroit *coté* 64 (1); suivant un plan d'une belle architecture.

7°. *bis*. Le *Collége d'Harcourt*, vendu en 1794, a été acquis en 1809 par le Gouvernement, qui, en 1813, a fait l'entreprise de quatre vastes corps de bâtimens au moyen des propriétés voisines réunies, le tout destiné à *l'Ecole Normale*, rue de la Harpe, endroit *coté* 59; mais dont les travaux paraissent avoir été beaucoup ralentis.

Fontaines publiques et Bassins divers.

8°. Une superbe *Fontaine* ou *Château d'eau*, avec bassin, cascades et figures, au boulevard Bondy, près celui du Temple, à l'endroit *coté* 51 *idem*, méritant d'être vue, faite en 1812. Une autre Fontaine sous le nom du général Desaix, place Dauphine, en 1802.

9°. Un *Bassin* avec jets d'eau en forme de gerbes de blé, au milieu de la *place Royale*, supprimé en 1818 pour, en place, y rétablir en marbre la statue de Louis XIII.

10°. Une *Fontaine* avec bassin et cascades, sur une portion du terrain des ci-devant Cordeliers, rue de l'Ecole de Médecine, *coté q*, *idem* (2).

11°. Une *idem*, au Gros-Caillou, vis-à-vis l'hospice des Gardes-Françaises.

12°. Une *Fontaine* avec bassin, et vase au milieu, *place de l'Ecole*, vis-à-vis la rue de l'Arbre-Sec, près le Pont-Neuf.

---

(1) C'est de cet endroit que M. l'abbé de Soulavie, déjà cité, a proposé de faire une nouvelle rue et chaussée pour le service commercial de la route d'Espagne à Paris, passant par Vaugirard.

(2) Modèle d'architecture qui pourrait être suivi pour la construction des maisons susceptibles d'être bâties depuis cet édifice jusque la rue Haute-feuille, et de manière à former une place vis-à-vis l'Ecole de Médecine, au lieu des baraques qu'on a bâti en 1813, et trop avancées sur la rue ; celle Haute-feuille, pourrait être continuée jusqu'à celle des Fossés-Monsieur-le-Prince, ainsi que nous l'avons déjà proposé en 1804 et 1807. M. B. A. H. D.

13°. Une *Fontaine* avec bassin, au milieu de l'esplanade des Invalides, avec un piedestal où avait été placé le *lion de St.-Marc*, provenant des victoires remportées par les Français en Italie, et que les Alliés ont repris en 1814.

14°. Une *Fontaine* à la *pointe St.-Eustache*, le tout terminé et confectionné, ainsi qu'une infinité d'autres qui nous ont parues ne pas mériter description, quoiqu'elles soient également d'une utilité générale et particulière à tous les habitans de cette grande ville, dans les divers quartiers où elles sont établies, et dont la nécessité publique exige que le *nombre* soit encore *considérablement augmenté* : c'est à quoi le Gouvernement vient d'obvier.

15°. On a commencé l'entreprise de l'établissement d'une *vaste Fontaine* avec bassin, cascade et château d'eau, nommé l'*Eléphant*, sur l'*emplacement de la ci-devant Bastille*, à l'endroit *coté* 25 *idem*, vis-à-vis la place du boulevard et porte St.-Antoine, où d'immenses travaux ont été entrepris et continués depuis 1810, qui, quoique non terminés, n'en méritent pas moins l'attention publique, comme devant faire partie des attributions et ornemens du grand Bassin et Garre pour *entrepôt du commerce* que doit procurer à cet endroit la confection du canal de l'*Ourcq*, mentionné d'autres parts, dont les dépenses faites sont évaluées à 20 millions, et celles à finir à 18 *idem.*

16°. *Boulevard Bourdon*, de celui St.-Antoine au *quai Morland*, fait en 1806, entre le Grenier d'abondance et les fossés dits de l'Arsenal, limite de la VIIe. clôture de Paris, endroit maintenant destiné à recevoir les eaux du canal de l'Ourcq, déjà cité. (1)

Palais divers et autres Monumens publics.

17°. Le *Palais du Luxembourg* a été restauré en son entier, avec son vaste et magnifique jardin, considérablement agrandi et embelli au moyen de l'enclos des ci-devant Chartreux, qu'on y a réuni en 1808, suivant les plans et dessins de M. *Chalgrin*, architecte; en 1817, on a bâti la *chapelle expiatoire* de Louis XVI, près l'église de la Madelaine, *coté F id.*

18°. Le *Palais des Tuileries* et son jardin majestueux a aussi été restauré et enrichi d'une infinité d'attributs et d'ornemens, joint à la belle *grille* de la rue de *Rivoli*, qui la compagne, faite en 1808, et la nouvelle *galerie*, côté du nord, évalués à plus de 10 millions

19°. Le *Palais du Louvre* a été continué et les travaux presque terminés, et tout son *comble avec la charpente*, refait à neuf, avec beaucoup de changemens dans son architecture, côté du Carrousel, dont les dépenses ensemble sont évaluées à 22 millions 400 mille fr.

20°. Le *Palais du commerce*, où doivent s'installer les *juges* de cette partie, ainsi que la *Bourse*, pour fixer le cours des diverses marchandises et objets de négociations, a été commencé et presque achevé sur l'emplacement de la maison conventuelle des ci-devant Filles-St.-Thomas, entre la rue de ce nom et celle Feydeau, à l'endroit *coté* 54 *idem.*

21°. Les *Palais des Arts*, de l'*Université* et des *Archives*, ce dernier ayant été désigné pour être construit tout en pierres et en fer seulement, afin de prévenir tout événement en cas d'incendie, pour lesquels des travaux de terrassement et approchement de matériaux ont été commencés en 1813, sur l'emplacement de l'île des Cygnes, près le Gros-Caillou, aux endroits *cotés* 35, 36 et 37 du plan *idem*; les dépenses faites sont évaluées à 2 millions, et celles pour terminer, à 18 *idem.*

22°. Le *Palais* dit *de Rome*, pour la disposition duquel des grands travaux de terrassement ou déblais, avec approchement de matériaux ont été commencés en 1812 et 1813, au nord du pont nouvellement construit vis-à-vis le Champ-de-Mars, sur l'emplacement de plusieurs maisons de communautés réformées en 1789, ainsi que des maisons et jardins particuliers, entre Passy et Chaillot, à l'endroit *coté* 33, et dont les dépenses faites sont évaluées à 3 millions, et celles pour terminer, à 17 *idem.*

---

(1) Un oubli paraît avoir été fait de la construction d'un pont urgent à établir vis-à-vis la rue de Bercy, pour établir une communication directe du port St.-Paul à la barrière de Charanton, par l'arsenal, et une Arcade qui serait à faire au grenier de réserve.

23. Le *Palais Bourbon*, construit en 1722 par ordre du *Prince de Condé*, où depuis 1794 ont siégé les diverses assemblées des Députés des départemens, sous différentes dénominations, ci-après citées, pour lesquelles on a fait, en place du grand *salon*, une vaste *salle*; on a de plus fait des *travaux* considérables pour les changemens entrepris avec grande dépense, sous la direction de l'architecte *Poyette*, qui a fait entasser des énormes masses de pierres sculptées, avec des colonnes, pour la formation d'un portique, bâti en 1807, vis-à-vis le pont Louis XVI, qui fait son principal ornement, avec les statues de quatre hommes célèbres, *Sully*, *Colbert*, *d'Aguesseau* et *l'Hôpital*.

24°. L'*Hôtel des Postes générales*, commencé en 1810, et continué les années suivantes, sur une portion des emplacemens de la ci-devant communauté dite des Capucins Saint-Honoré, entre la place Vendôme et le jardin des Tuileries, ayant plus de 500 pieds de façade au nord et au midi; mais qui, dit-on, paraît depuis être destiné pour autres objets.

25°. La *Colonne de la place Vendôme*, exécutée en 1808, suivant le modèle de celle de *Trajan*, a 136 pieds de hauteur, à l'endroit *coté* G *idem*, en place de la statue équestre de Louis XIV, détruite en 1792.

26°. *Aqueduc souterrain* de la rue de Rivoli, fait en 1808, de manière à recevoir les eaux pluviales de ce nouveau quartier, par des soupiraux qu'on y a établi de distance en distance, afin d'empêcher les effets d'amas d'immondices et de boues, et de lui procurer toute la propreté dont il susceptible. Les dépenses terminées sont évaluées à 2 millions.

27°. *Aqueduc de la rue St.-Denis*, fait en 1809, de manière à servir, d'une part, pour recevoir l'écoulement des eaux pluviales, et de l'autre, les conduits divers, tant en fonte qu'en plomb, destinés à la conduite des eaux du canal de l'Ourcq, nécessaires à alimenter toutes les fontaines publiques et particulières de ce principal quartier de la Capitale, avec des *robinets* placés de chaque côté des maisons, de 50 toises environ de distance en distance; ladite rue a été pavée à neuf, en forme de chaussée, avec revers, ce qui en fait maitenant tous les agrémens et propreté, tant pour les habitans que pour les piétons, en comparaison d'autre fois.

27°. *bis*. Un *Arc de triomphe*, richement orné, a été entrepris et confectionné place du Carrousel, en 1806, sur les dessins de MM. *Fontaine* et *Percier*, et en partie dégradé en 1814 par les troupes alliées: un autre a été commencé vis-à-vis l'avenue des Champs-Elysées, près et hors la barrière de l'Etoile, sur les dessins de MM. *Chalgrin* et *Raymond*, non terminé, à l'endroit *coté* □ □ *idem*; enfin celui nommé *Porte-Saint-Denis*, bâti par *Blondel*, a été restauré à neuf par l'architecte *Cellerier*, méritant d'être vu.

Nouvelles rues entreprises et confectionnées:

28°. Rue de *Rivoli*, faite en 1807 (1), déjà citée, a été formée depuis le Carrousel jusqu'à la place Louis XV, avec une jolie grille à flèches dorées, formant la limite, côté du midi, *des maisons* avec arcades régulières, côté opposé, commencées, mais non encore finies, dans la longueur de plus de 500 toises, ce qui rendra *cette même rue* l'une des plus belles et des plus agréables de Paris, par l'ensemble du Palais et du Jardin magnifique du Gouvernement, qui l'accompagne.

29°. *Rue de Fleurus*, de celle Notre-Dame-des-Champs au Jardin du Luxembourg.

30°. *Rue de l'Ouest*, de plus de 500 toises en ligne directe, de celle de Vaugirard au

(1) C'est au milieu de cette rue qu'existait, avant 1800, la salle dite du manége, où a siégé l'Assemblée nationale, dite *Constituante*, en 1789, 90 et 91, de même que celle dite *Législative*, qui lui a succédé en 1792, et remplacée par celle dite la *Convention*, en 1793, laquelle a été s'installer aux Tuileries, où elle s'est séparée en deux assemblées, l'une sous le nom de Conseil des *Anciens*, qui a tenu ses séances jusqu'en 1800, époque où ce même Conseil a été s'installer au Palais-Royal, sous le nom de *Tribunat*, et celui des Cinq cents, nommé alors *Corps législatif*, au Palais Bourbon, lieu où cette dernière assemblée a continué jusqu'à ce jour à y tenir ses séances, tant sous ce dernier nom que sous celui de *Chambres de Députés*; endroit où a aussi résidé l'administration et direction générale des Ponts et Chaussées, jusqu'en 1815, époque où S. A. S. Louis-Joseph *de Bourbon*, *Prince de Condé*, qui en est le propriétaire, a de nouveau fixé sa résidence, et, où il est décédé en 1818, âgé de 82 ans.

carrefour et nouvelle place de la Bourbe, près celle d'Enfer, suivant le plan de l'architecte *Chalgrin*.

31°. *Rue de l'Est*, côté opposé, longeant celle d'Enfer, non finie, sans doute pour quelques motifs d'intérêt particulier, que le ministère public, il faut espérer, saura bientôt lever, de manière à ce que les propriétés des terrains qui y aboutissent, propres à y bâtir des maisons, se disposent à rendre ce quartier moins désert et plus commercial qu'il ne l'a été jusqu'alors, ayant d'autant plus l'avantage de posséder la chute et communication de toutes les routes principales du midi par celle d'Orléans.

32°. *Rue du Val-de-Grâce* à celle d'*Est*, ci-dessus citée, par la rue d'Enfer.

33°. *Rue des Ursulines*, de celle St.-Jacques à celle d'*Ulm*, faubourg St.-Marceau.

34°. *Rue de la Visitation*, de celle d'Ulm à celle St.-Jacques.

35°. *Rue de Monsieur*, du Jardin du Luxembourg à celle de Notre-Dame-des-Champs.

36°. *Rue de Clovis*, de celle Mouffetard à celle des Fossés-St.-Victor, disposée à joindre côté opposé, la place et carrefour de St.-Etienne-du-Mont.

37°. *Rue de l'Entrepôt*, commencée, de celle St.-Victor au port St.-Bernard.

38°. *Rue de Poissy* et celle de *Poutoise*, du port aux Tuiles à la rue St.-Victor, passant au long de la halle aux Veaux.

39°. *Rue Monthabor*, de celle Neuve du Luxembourg à celle Castiglione, ci-devant citée.

40°. *Rue Duphot*, de celle St.-Honoré au boulevard de la Madelaine.

41°. *Rue Richepause*, de la rue St.-Honoré à celle Duphot.

42°. *Rue et place neuve de St.-Roch*, vis-à-vis l'église de ce nom, aux Tuileries.

43°. *Passage Delorme*, même endroit, rue St.-Honoré, méritant d'être connu, par l'avantage du revenu que le propriétaire a su améliorer avec élégance et propreté pour le commerce.

44°. *Rue du Petit-Thouar*, près le Temple, au Marais.

45°. *Rue Neuve-Ste.-Elisabeth*, même quartier.

Rue Neuve-du-Pont-Marie à celle St.-Victor, projetée.

Enfin, s'il existe un endroit dont la nécessité publique, pour la libre circulation des affaires commerciales, mérite l'attention de la haute administration du Gouvernement, c'est l'ouverture d'une rue du *Pont-Marie* à la rue St.-Victor, et dont la direction pourrait être prolongée jusqu'au Boulevard et Barrière neuve, dite de la *Santé*, en traversant tout le faubourg St.-Marceau, et de l'autre côté opposé, continuer celle des *Nonandières* jusqu'au carrefour des rues Saint-Louis au Marais, rue Neuve-Ménil-Montant, de Bretagne, Boucherat et des Filles du Calvaire, même quartier, ainsi que le tout est indiqué et figuré par des lignes ponctuées, au plan *idem*, de même qu'une infinité d'autres rues et places publiques, qui sont d'une semblable utilité, également commencées et projetées dans cette grande ville, dont la description serait trop longue pour entrer dans cette feuille ; et entr'autres quartiers de St.-Jacques-l'Hôpital, qui a été en partie rebâti à neuf.

P. S. Par ordonnance du 19 janvier et du 14 février 1816, Sa Majesté a prescrit 1°. l'achèvement de l'église de la Madelaine, avec plusieurs monumens expiatoirs au souvenir des Princes et Princesses qui ont été victimes en 1893, et au commencement du 19e. siècle ; 2°. le rétablissement des statues en marbre de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, en lieux et places qu'ils ont été avant 1792 ; 3°. douze autres statues des Grands Hommes, pour la décoration du pont Louis XVI, suivant les plans du célèbre *Perronet*, présenté à cet effet en 1788, qui sont : Bayard, Condé, Colbert, Duguesclin, Duguay-Trouin, Richelieu, Sully, l'abbé Suger, Suffren, Tourville et Turenne, déjà en partie exécutées et artistement sculptées en marbre blanc veiné ; *observant* sans doute qu'on y joindra Trudainne et Perronet.

A Orléans, de l'Imprimerie de DARNAULT-MAURANT, rue des Basses-Gouttières, n°. 10.

TABLEAUX

Pour être joints à l'ouvrage d'Art du Plan de Paris, imprimé avec gravures, pour la première fois en 1803, et déposé à la Bibliothèque du Gouvernement ;

Par les Éditeurs du Recueil Politechnique.

Contenant

1.° Les Monumens et Etablissemens administratifs, commerciaux et d'instruction publique, tant anciennement que nouvellement établis à Paris, qui méritent d'être cités.

2.° La récapitulation des produits, professions, commerce, consommation, arts et métiers divers qui se font et s'exerçent annuellement dans cette grande ville ;

3.° Le prix des journées et honoraires de chaque classe d'artistes et ouvriers, ayant rapport à l'art des constructions civiles de France, travaux publics ou particuliers; plus, celui des matériaux propres à cet effet ;

4.° *Les prix qui sont susceptibles d'être accordés pour toute espèce d'opération d'arbitrage, d'arpentage, partage, expertise, rapport, plan et procès-verbaux qui peuvent être suscités relativement à tous ces mêmes objets, ou pour aviser aux moyens d'amélioration de toute espèce de domaines ou propriétés de biens immeubles, fixés en raison des variations survenues dans le prix des vivres depuis* 1800 *: divisés en* 72 *articles d'une part, et* 13 *de l'autre, ainsi qu'il suit ;*

Savoir :

Art. 1.er Pour l'*Architecte* ou *Ingénieur* qui ordinairement, conçoit, fait et soumet les plans, dessins avec devis estimatifs des dépenses, soit qu'il entreprenne une bâtisse quelconque pour compte de particuliers, ou autres travaux publics; ce même architecte ou ingénieur, chargé ensuite de la direction, vérification, réception, examen et réglement des mémoires des divers entrepreneurs et fournisseurs de chaque partie d'ouvrage, ainsi que des matériaux, suivant les prix courans légalement fixés : il appartient audit architecte ou ingénieur, pour tous ces soins, travaux et peines, le *vingtième*; c'est-à-dire, *cinq pour cent* de tous les capitaux des dépenses en général, et légalement reconnues par le propriétaire ou administrateur de l'entreprise dont il s'agit.

Art 2. En raison de l'article 1.er ci-dessus cité, l'architecte doit être garant, pendant dix ans consécutifs, de la solidité des travaux qui ont été exécutés sous sa direction, époque où ils doivent être reçus en bon état de solidité.

Art. 3. Pour assurer cette garantie, le propriétaire ou l'administrateur doit retenir, par devers lui, le *sixième* du capital auquel peuvent se monter en général, les dépenses et fournitures de l'entreprise des travaux exécutés : ce sixième de retenue sera payé à chaque entrepreneur, à l'expiration des dix ans de garantie fixés, avec 5 p.r °/o d'intérêt.

Art. 4. Dans toutes les entreprises des travaux et bâtimens où les matériaux n'ont point été fournis par l'architecte-entrepreneur, aucune des conditions de garantie mentionnées à l'art. ci-dessus, ne peut être de rigueur.

ART. 5. Le propriétaire ou administrateur qui fait exécuter des travaux quelconques, soit sous sa direction personnelle, ou sous celle de toute autre personne par lui adoptée au lieu et place de l'architecte ou ingénieur qui lui en a fourni les plans, doit à ce dernier deux et demi pour cent du prix capital auquel peuvent être évaluées les dépenses des ouvrages légalement fixése.

ART. 6. L'architecte qui est chargé de la direction, seulement pour la confection des travaux d'un établissement ou entreprise quelconque, suivant des plans et dessins faits par d'autres que par lui, il lui appartient deux et demi pour cent du capital des dépenses légalement fixées.

ART. 7. L'architecte-expert qui aura verbalisé dans les formes voulues par la loi, soit pour expertise, arbitrage, partage, vérification des contestations pour des droits de propriétés, us et coutumes, alignemens, mitoyennetés, voies publiques et particulières; pour ce, dix francs par vacation de cinq heures, et en outre deux francs par lieue pour son déplacement.

ART. 8. L'ingénieur ou arpenteur-géomètre qui aura fait la levée des plans d'un domaine ou propriété quelconque, géométriquement, et fourni deux copies; le tout certifié avec garantie sincère et véritable, soit au propriétaire ou à l'administrateur; pour ce, cinq francs par vacation de quatre heures, et en outre deux franes par lieue de déplacement.

ART. 9. S'il s'agit d'une propriété ayant plus de 10 hect. (20 arpens) de superficie, les honoraires dudit ingénieur-géomètre peuvent être fixés à raison de deux francs par hect., et, de plus, deux francs par chaque lieue de déplacement.

ART. 10. Pour les opérations où il s'agira de la levée des plans et nivellement de la propriété ou domaine, soit pour fixer les points de départ et arrivage nécessaires à l'écoulement des eaux, soit pour faire des déblais ou remblais des terres reconnues utiles pour cet objet, ou enfin pour changer le cours desdites eaux naturelles, artificielles ou pluviales, avec devis estimatifs des travaux à faire, joints au plan figuratif et géométrique, légalement reconnu suivant les points de démarcation, établis pour départ et arrivage de chaque genre de travaux à faire, utiles à leur réception; pour ce, cinq pour cent du capital auquel monteront les dépenses en général, légalement fixées, lorsqu'elles passeront plus de mille francs; mais lorsque les dépenses pour de semblables opérations n'excèdent pas mille francs, les honoraires dudit ingénieur peuvent être fixés en raison de cinq francs par vacation de quatre heures, et deux francs par chaque lieue de déplacement (1).

ART. 11. Pour témoin légalement requis, ou appelé à l'effet d'arbitrage et expertise, dans divers cas imprévus; il appartient à ce dernier, trois francs par vacation de quatre heures, et en sus un franc par chaque lieue de déplacement.

ART. 12. Pour toisé et vérification des ouvrages ou travaux divers qui ont rapport aux objets d'arts ci-devant cités, il appartient, par vacation de quatre heures, six francs, ou

---

(1) L'éditeur de cette Feuille, ayant exercé lui-même dans cette partie pendant plus de 30 ans pour le compte du gouvernement, et confectionné des objets majeurs, il saisit cette occasion de faire remarquer, 1°. qu'outre les soins attentifs qu'il fallait porter dans ces travaux, ce n'était qu'après une longue expérience, que l'on pouvait être sûr de les exécuter avec justesse et précision; 2°. que ce même genre de travail, reconnu aussi urgent que nécessaire pour une infinité d'agriculteurs et de propriétaires, était par un grand nombre d'entre eux journellement négligé, faute de connaître sans doute les avantages qui peuvent en résulter, tant pour leur intérêt personnel que pour le bien général et particulier de la société; 3°. enfin, qu'il existe une quantité de domaines, terrains, propriétés et immeubles de toute espèce en France, où les eaux occasionnent annuellement des dégats, pertes et dommages considérables, tant au préjudice de leurs propriétaires qu'à celui de la société, et auxquels on pourrait remédier facilement par des opérations de nivellement, jointes aux travaux à faire, comme ceux qui viennent d'être cités à l'article 10; lesquels produiraient une grande amélioration de rapport et de produit à ces mêmes domaines ou propriétés.

deux pour cent du montant des dépenses auxquelles pourront être évaluées toutes espèces de travaux toisés, vérifiés et réglement fait des prix légalement fixés.

ART. 13. Enfin, pour vérification du toisé seulement, sans réglement des prix, il appartient audit toiseur-vérificateur, cinq francs par vacation de quatre heures par lui employées.

TABLEAU

DES prix particuliers alloués ordinairement aux chefs d'ateliers, comme conducteurs des travaux et dessinateurs, maîtres-ouvriers et ouvriers ordinaires de chaque corps d'état, qui a rapport à l'art des constructions civiles, édifices, travaux publics et particuliers; suivi de ceux des manœuvres, garçons-servans ou apprentifs, y compris la fourniture de leurs outils, le tout rangé par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit;

SAVOIR :

1°. Pour chaque chef d'atelier, commis ou conducteur de première classe, connaissant le dessin, toisé et nivellement, par mois . . . . . 120fr.
2°. Dessinateur chargé de mettre les plans au net, par mois 90
3°. Chef d'atelier connaissant ordinairement la pratique de la tenue des registres, appelés à surveiller les ouvriers à leurs travaux, par mois. 75
4°. Piqueur ou sous-chef d'atelier, par mois. 50
5°. Commis-toiseur, chargé de faire les états des ouvrages et travaux divers. 100
6°. Commis de bureau chargé des écritures seulement. 75

Prix des journées des divers ouvriers désignés ci-après ; SAVOIR :

		fr.	c.
7	Appareilleur	5	»
8	Carreleur (m.tre ouv.r)	3	50
9	*id.* ordinaire	3	»
10	*id.* apprentif	1	50
11	*id.* garçon-servant . .	1	50
12	charp.r (m.tre-ouvr.)	4	»
13	*id.* ordinaire	3	50
14	*id.* apprentif	2	»
15	couvreur (m.tre-ouv.r)	3	50
16	*id.* ordinaire	3	»
17	*id.* apprentif	1	50
18	garçon-servant	2	»
19	Doreur et peintre . .	4	»
20	*id.* ordinaire	3	50
21	Ébéniste (m.tre-ouv.r)	4	»
22	*id.* apprentif	2	»
23	Forgeron (m.tre-ouv.r)	5	»
24	Forgeron-ajusteur . .	4	»
25	garçon *id.*	3	»
26	Fumiste.	4	»
27	*id.* garçon	1	50
28	Maçon (m.tre-ouvr.r)	4	»
29	compagnon *id*	3	»
30	contre-poseur *id.* . .	3	50
31	apprentif *id.*	2	»
32	garçon-servant. . . .	2	»
33	*id.* aide.	1	50
34	Fondeur (m.tre-ouv.r)	4	50
35	*id.* aide.	2	50
36	Marbrier (m.tre-ouv.r)	4	»
37	aide ou apprentif. . .	1	50
38	*id.* polisseur	3	»
39	Menuis.r (m.tre-ouv.r)	4	«
40	*id.* ordinaire	2	50
41	*id.* apprentif	1	50
42	Paveur (m.tre-ouv.r)	3	50
43	*id.* ordinaire	3	»
44	*id.* dresseur.	2	50
45	garçon-servant. . . .	1	75
46	Plombier (m.tre-ouv.r)	4	50
47	*id.* ordinaire	4	»
48	*id.* aide.	2	25
49	Poëlier (m.tre-ouv.r) .	4	50
50	*id.* aide.	2	25
51	Pompier (m.tre-ouv.r)	4	»
52	*id* aide	2	25
53	Serrurier-mécanicien.	5	»
54	*id.* ordinaire	3	50
55	*id.* apprentif	2	»
56	Scieur de pierres. . .	4	»
57	*id.* de marbre:	4	»
58	*id* de long, pour 2 hom.	6	50
59	Tailleur de pierres. .	4	»
60	*id.* ordinaire	3	50
61	*id.* poseur.	3	75
62	*id.* apprentif	1	75
63	Tapissier (m.tre ouv.r)	4	»
64	*id.* garçon	2	»
65	Terrassier (m.tre-ouv.r)	3	»
66	*id.* fort ouvrier. . . .	2	25
67	*id.* ordinaire	1	75
68	Vitrier (m.tre-ouv.r)	4	»
69	*id.* ordinaire	3	»
70	*id* apprentif.	1	50
71	Vidangeur	5	»
72	*id.* aide.	4	»

TABLEAU des Monumens et Établissemens publics entrepris à Paris, depuis 1800 jusqu'en 1814, avec les capitaux des sommes payées et de celles évaluées pour les terminer ; SAVOIR :

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	SOMMES payées.	DÉPENSES à faire.
En 1802, on commença *le Canal de l'Ourcq*, qui fut presque achevé en 1813, jusqu'au *Bassin de la Villette*, figuré et coté 20 au PLAN DE PARIS ci-joint. De ce bassin, une branche déjà creusée réunira *le Canal de l'Ourcq* à la Seine, près Saint-Denis, et une autre, projetée, joindra cette même rivière au-dessous du pont du Jardin des Plantes, nommé d'*Austerlitz*. Ces deux dérivations abrégent la navigation de trois lieues de sinuosités que forme la Seine, de Paris à Saint-Denis, et de tout le tems qu'exige le passage des ponts de Paris. Ces travaux sont évalués 38,000,000, sur lesquels on a payé, ci	19,500,000	18,500,000
Le Canal de Saint-Maur, sur Marne, à deux lieues au levant de Paris, avec *Moulins* et *Magasins* dudit, pour ce	6,000,000	2,000,000
Greniers de réserve de la ville de Paris, entrepris sur le terrain de l'Arsenal, pour ci	2,500,000	5,500,000
Halle aux Vins, propre à contenir un entrepôt de deux cent mille pièces, commencée sur le port Saint-Bernard, à l'endroit coté 42, (1) pour ce	5,000,000	7,000,000
Halle aux Grains et Farines, près Sainte-Eustache, pour le rétablissement de sa coupole, en fer fondu, (2) finie, pour ce	800,000	
Halles aux Comestibles. Leur agrandissement nécessaire, depuis la place des Innocens jusqu'à la Halle aux Farines, l'acquisition des maisons et bâtimens à supprimer à ce sujet, pour ci	5,000,000	7,000,000
Marchés divers, dans l'intérieur de la ville, nouvellement formés et couverts, au nombre de 10, aux endroits cotés H, 1, 40, 39, 41, 42, 49, 53, (3) 57 et 58, avec désignation au plan de Paris, ci-joint, pour ce	4,000,000	8,000,000
Cinq nouveaux Bâtimens, entrepris pour le service des Lycées et Académies, pour, ci	1,000,000	3,000,000
Hôtel du Ministre des Relations extérieures, entrepris sur le quai d'Orsay, dit Bonaparte; celui disposé pour l'Administration générale des Postes, bâti rue de Rivoli, vis-à-vis la place Vendôme, continué en 1817 et 1818, pour un autre emploi, pour ce	4,000,000	8,000,000
Le Palais Bourbon, dit *du Corps Législatif*; *la nouvelle Eglise de la Magdeleine*, dite *le Temple de la Gloire*; *la colonne de la place Vendôme*, (4) *le Palais du Commerce* et *la nouvelle Bourse*, entreprise sur le terrain des Filles Saint-Thomas, près le théâtre Feydeau, suivant le plan de l'archit. *Brongnard*; *l'Arc de Triomphe du Carrousel et celui de l'Etoile*, en haut des Champs-Elysées, dirigé par les architectes *Percier*, *Chalgrin*, *Raimond et Fontaine*; la fondation de *l'Obélisque du Pont-Neuf*, où la statue de Henri IV adepuis été rétablie; *la Fontaine de la Bastille*, dite *de l'Eléphant* : pour tous ces objets, ci.	12,000,000	22,600,000
Le Palais des Archives, et celui *de l'Université*, entrepris sur le nouveau quai de l'île des Cygnes, près le Champ-de-Mars. Le premier ne doit être construit qu'en pierre et en fer, afin d'être garanti de tout incendie, pour ce	2,000,000	18,000,000
Le Palais du Louvre, pour sa confection, ci	22,400,000	
Le Palais des Tuileries, *ou nouvelle Galerie du Nord*, commencée de ce côté, pour ce	8,500,000	
Le Palais de Rome, commencé vis-à-vis du Champ-de-Mars, côté opposé à la rivière au bas de Chaillot.	3,000,000	17,000,000
La restauration et l'embellissement du Palais de l'Archevêché, des Églises Saint-Denis et Sainte-Geneviève, pour ce	6,800,000	700,000
Abatoires pour le service des Boucheries de Paris, cinq vastes bâtimens avec leurs accessoires, construits aux diverses extrémités de la ville, (5) pour ce	7,000,000	6,500,000
Ponts d'Austerlitz, *d'Iéna*, *de la Cité* et *des Arts*, tous confectionnés, pour ce	10,000,000	1,100,000
Quais et *Ports* avec leurs accessoires, pour ce	12,000,000	3,500,000
Aqueducs souterrains des rues Saint-Denis et Rivoli, (6) joints aux conduits en fonte pour eaux des fontaines nouvellement établies au nombre de 60, avec 4 châteaux d'eau, et *Travaux divers* dans l'intérieur de la ville, non cités, ci.	15,000,000	
TOTAUX des dépenses faites, *cent cinquante-trois millions cinq cent mille francs.*		
Id. à faire pour terminer lesdits travaux, *cent vingt-deux millions trois cent quarante mille francs.*		

(1) Presque achevée en 1818, avec une jolie grille dans toute sa longueur, côté dudit port, sous l'architecte *Gauchet*.

(2) Suivant les plan et dessin de l'architecte *Bélanger*, et qui mérite l'attention des connaisseurs et amateurs des objets d'utilité publique, comme un chef-d'œuvre des principaux monumens de commerce de la capitale.

(3) Et la nouvelle Halle aux Comestibles, aussi très-utile, qui vient d'être formée entre les rues du Four et des Prouvaires, près St.-Eustache; mais il y a encore la maison presbytérale, dont la nécessité publique demande la suppression pour rendre cette Halle parfaite, tant en raison de sa position que par la grande affluence de toute espèce de commerce, ce quartier étant un des plus fréquenté et des plus peuplé de la capitale.

(4) Monumens élevés en 1806, à 130 pieds de hauteur, à la gloire des armées françaises, où sont représentées tant en bronze qu'en cuivre coulé, toutes les grandes batailles gagnées par les Français au commencement du 18.e siècle; le tout dirigé par les architectes *Lepère* et *Gandoin*, le sculpteur *Denou*, le peintre *Bergeret*, et le fondeur *Delaunay*. Cet édifice est couronné par un petit dôme : il était surmonté de la statue de Napoléon Bonaparte depuis 1810 jusqu'en 1814, époque où les armées alliées l'ont enlevée; le total de la dépense de cet objet est évalué à 1,500,000 francs.

(5) Ces cinq abatoires sont situés aux endroits cotés 32, 38, 44, 50, 55, et désignés au plan ci-joint. Les travaux ont été dirigés par les architectes *Gauchet*, *Poidevin*, *Vautier*, *Petit-Radel*, *Peyré* jeune, et autres artistes instruits dans l'art des constructions en général. Le tout continué les années suivantes, ainsi que les divers marchés et *greniers de réserve*, cotés 47, presque terminés en 1818.

(6) M. Greffulhe et C.ie ont acquis tout le terrain non bâti dans cette belle rue, sous les conditions de continuer d'y élever des maisons et bâtimens reculés, conformément au plan de ceux déjà bâtis, et dans un tems limité. (*Gazette de France, le 17 Avril* 1818.)

TABLEAUX DES PRIX

Des différens travaux des ouvrages du Canal de l'Ourcq, dont le plan général est ci-joint, et des matériaux nécessaires à sa construction, fixés en 1807 et 1808, d'après les soumissions présentées par les divers Entrepreneurs requis pour cet objet; adoptées par le préfet du Départ.t de la Seine, l'ingénieur en chef du Département consulté.

SAVOIR:

Ouvrages en Maçonnerie.

	fr.	c.
Achat et transport sur les chantiers, d'un mètre cube de pierre de roche. . .	56	70
Fourniture d'un mètre cube de chaux vive	70	76
Fourniture et transport d'un mètre cube de sable	4	45
Fourniture d'un mètre cube de ciment fin.	41	50
Extinction d'un mètre cube de chaux vive	4	50
Façon d'un mètre cube de mortier de chaux et sable.	2	20
de chaux et ciment.	2	50
Taille d'un mètre superficiel de pierre de roche.	9	»
Pose d'un mètre superficiel de pierre de roche.	9	50
Façon d'un mètre cube, de maçonnerie de meulière à mortier.		
de chaux et sable.	3	75
de chaux et ciment.	3	75
Ragrément et rejointement d'un mètre superficiel de pierre de taille.	1	50
id. meulière.	1	10

Ouvrages de Terrassemens.

Pour les fouilles et charges d'un mètre cube de terrassement	»	30
Terre végétale.	»	40
Terre légère et sablonneuse.	»	50
Tuf marneux	»	54
Pierre tendre	»	80
Pierre dure.	1	20
Pour le jet d'un mètre cube de terre, à un mètre de hauteur verticale. . . .	»	5
Régalage	»	4
Dressement des talus des fossés. . . .	»	6
Dressement des talus, y compris les sillons pour l'ensemencement	»	48
Achat de graines.	»	6
Battage après l'ensemencement. . . .	»	4
Transport d'un mètre cube de chaque espèce de matériaux, à vingt mètres de distance, pour un relais.	»	15

Ouvrages d'Arts en Perrés.

Pour achat, extraction, transport, emmétrage, déchet et main-d'œuvre d'un mètre cube de perrés, en moëlon ou caillou.	16	»
Pour extraction, achat, transport, emmétrage, choix, frais d'outils, et pose d'un mètre superficiel de perrés. . . .	8	»

Mortier de Chaux et Sable.

Pour achat, extraction, transport de meulière ou caillou des carrières de Romainville, Montreuil et Charenton; emmétrage, déchet, façon et main-d'œuvre d'un mètre cube de maçonnerie à mortier de chaux et sable.	25	60

Mortier de Chaux et Ciment.

Pour achat et frais de carrière, transport de meulière ou caillou de Romainville, Montreuil et Charenton; emmétrage, déchet, façon et main-d'œuvre d'un mètre cube de maçonnerie à mortier de chaux et ciment ordinaire. . .	36	90
Pour le rejointement en ciment fin bien lissé d'un mètre superficiel. . . .	2	50
Façon d'un mètre cube maçonnerie de meulière à mortier.		
de chaux et sable.	3	75
de chaux et ciment	3	75
Ragrément et rejointement d'un mètre superficiel de pierre de taille	1	50
id. de meulière.	1	10

Ouvrages de Charpente.

Achat, façon et pose d'un mètre cube de bois de charpente, pour grillage. . .	90	»

Mètre superficiel de bois pour plateforme	9	»
Fourniture, façon et pose d'un mètre cube de bois de charpente pour poutres, traverses, senils et entretoises	155	»
Fourniture, façon et pose d'un mètre superficiel de planche de madrier, de bois de chêne de six centimètres d'épaisseur	14	»
Fourniture, façon et pose d'un mètre superficiel de doublage en bois blanc	9	10
Prix d'un mètre superficiel de peinture à l'huile, à trois couches successives	1	50
Achat et façon, pose, ajustage et chantier d'un kilogramme de fer forgé en boulon, clous à T	2	50
Achat à Chaillot d'un kilogramme de fonte pour quart de cercle	1	25
Transport et pose au chantier	»	50
Achat d'un kilogramme de cuivre pour paliers, transport et pose	4	80
Un kilogramme de fonte pour cousoinet, transport et pose au chantier	1	»
Un kilogramme de fonte, pour contrepoids, transport au chantier et mise en place	»	20
Pour chaque mètre superficiel de peinture noire à deux couches sur les fers de fonte	2	»

Fait à Paris le 1.*er Juin* 1808.

Le Conseiller d'état, Préfet du Département de la Seine. *Signé* FROCHOT.

Par le Conseiller d'État,

L'auditeur au conseil d'État, Sécretaire-général de la Préfecture. F. HELY.

TABLEAU DE COMPARAISON

*DES Devis estimatifs des Travaux à faire pour la confection des Canaux de l'*Ourcq *et de l'*Yvette, par les ingénieurs ci-après cités.

SAVOIR:

Canal étroit de l'Ourcq jusqu'à l'Arneuse.

Projet par M. *Girard*	797	673
id. par MM. *Tourneux* et *Noël*	1311	738
id. par M. *Gauthey*	871	483
Différences	485	935
id.	926	190
Rapports	100	
id.	73	
id	48	3/2

Canal large jusqu'à l'Arneuse.

			Différences.	
Projet par M. *Girard*	2263	401	1318	875
id par M. *Gauthey*	964	616		
Rapports			100	
			42	

Canal large jusqu'à Souilly.

			Différences.	
Projet par M. *Girard*	2582	449	1458	33
id. par M. *Gauthey*	1124	616		
Rapports			100	
			43	1/2

Résumé estimatif des trois Canaux ci-après désignés par M. Gauthey.

1°. *Canal de la dérivation de l'Ourcq, de la Thérouenne et de la Beuvronne.*

Les déblais, remblais et corrois	1182	271
La grande tranchée et les perrés	1306	250
Quarante-trois ponts grands et petits	160	885
Le canal des moulins, dans le jardin, jusqu'à l'arsenal	69	000
L'indemnité des maisons et moulins	210	000
	2928	406

2°. *Canal de dérivation de l'Yvette, l'Orge, la Juine et l'Essone.*

Les déblais, corrois et tranchées	726	150
Cinquante-cinq ponts, grands et petits	232	300
Le canal des moulins, hors des murs	48	875
Les indemnités des maisons et moulins	240	000
	2247	325

3°. *Canal de dérivation de Bièvre.*

Les déblais, corrois, etc.	106	950
La maçonnerie des ponts et aqueducs.	94	976
Les Réservoirs	103	530
Les indemnités du canal et des moulins	176	500
	481	956
Total des trois Canaux	5657	687

Autres prix estimatifs du Canal de l'Ourcq, en diminuant la tranchée de dix pieds.

Les déblais, remblais et corrois. . .	1028	062
La grande tranchée réduite, les perrés et l'écluse	528	248
Quarante-trois ponts grands et petits	160	885
Le canal des moulins en décharge .	90	000
L'indemnité des maisons et moulins.	110	000
	2229	682
Différences des deux projets de tranchées	698	724

Fait et rédigé en l'an 11 *ou* 1801 *par M.* Gauthey, *inspecteur-général des ponts et chaussées.*

TABLEAU RÉCAPITULATIF,

PAR ORDRE ALPHABETIQUE,

Des Monumens et Établissemens publics de Paris, les plus remarquables; Administrations, Académies, Corps d'Arts, Métiers et professions diverses;

Suivi d'un État des principaux comestibles qui s'y consomment annuellement, suivant M. Lavoisier, célèbre Académicien;

Savoir:

Académies des Sciences et des Arts, compris l'Institut. . .	5
Adjudans de place.	33
Agens de change.	80
Ateliers d'Orfèvre.	250
Architectes	180
Id. Voyers de ville.	12
Id. des travaux publics	12
Id. de maisons d'Arrêt et prisons	12
Avocats.	320
Avoués	210
Banquiers (principaux).	40
Boues de Paris, ou *nettoiement des rues, places, ports et égouts, coûtant annuellement plus de deux millions.*	
Bouchers, *divisés en trois classes, payant ensemble neuf cent cinquante mille francs de cautionnement.* .	450
Boulangers.	640
Boîte aux lettres	220
Id. pour la distribution, dits *grands Bureaux, où l'on peut affranchir pour tous les Départemens.*	12
Bureaux id. *de l'Administration générale de toutes les Postes de France*	1
Bureaux de papier timbré . . .	40
Cabriolets de place.	3,000
Cafés	3,000
Carrosses ou voitures bourgeoises	15,000
Charpentiers-Entrepreneurs . .	140
Colléges spéciaux.	20
Commissaires de police. . . .	48
De 1789 *à* 1800.	60
Id. priseurs-vendeurs.	80
Corps d'Arts et Métiers. . . .	125
Corps de garde des pompiers, *pour les incendies.*	42
Courtiers de commerce.	60
Cours judiciaires	7
Couvreurs de Bâtimens.	120
Cul-de-sacs.	49
Décès	18,000
Directions des Administrations diverses	60
Docteurs-Médecins.	450
Églises, réduites à	50
Avant 1790, *compris les chapelles.*	200
Id. *de communauté*	40
Égoûts souterrains	50
Épiciers.	800
Étaux de Boucherie	280
Femmes décédées en couche. .	120
Fiacres ou carrosses de places.	3,000
Fontaines publiques	100
Graveurs sur métaux	300
Habitans de tous âges.	600,000
En 1788.	800,000
Hôtels ou maisons garnies. . . .	300
Hôpitaux (principaux)	24
Horlogers.	200

Huissiers de Tribunaux	200
Ingénieurs des ponts et chaussées.	15
Id. des carrières, boulevards, pavés, égoûts et fontaines. .	15
Id. machinistes et mécaniciens .	52
Imprimeurs en caractères. . . .	100
Id. en taille-douce	50
Jardins publics.	24
Jardins fleuriste et pépiniériste.	200
Justices de paix	12
En 1790.	60
En 1795.	48
Lanternes ou réverbères. . . . (coûtant annuellement huit cent mille francs.)	5,500
Libraires.	300
Maires de ville	12
Maisons, plus de	50,000
Maçons-Entrepreneurs.	400
Marbriers *id.*	45
Marchands-Négocians	800
Id. de vin.	1,300
Marchés divers	45
Mécaniciens-Entrepreneurs. . .	126
Métiers divers	20,000
Menuisiers-Entrepreneurs . . .	1,200
En 1790.	700
Merciers	550
Modistes.	250
Monumens publics.	50
Naissances	20,300
Négocians.	800
Id. en Banque	120
Notaires.	114
Orfèvres et Joailliers.	300
Palais divers.	18
Papetiers	200
Id. à tenture.	120
Passages divers, *pour faciliter les communications commerciales*	150
Paveurs-Entrepreneurs.	50
Id. de la ville . . . . . (dont les dépenses sont évaluées annuellement à plus de deux millions.)	6
En 1780, *il n'y avait qu'un seul entrepreneur du pavé de Paris, sous la surveillance d'un inspecteur et d'un commissaire général, un ingénieur en chef et quatre ingénieurs ordinaires, ayant sous leurs ordres plus de* 50 *chefs-commis ou conducteurs des travaux.*	
Pâtissiers.	120
Places publiques	200
Plombiers-Entrepreneurs. . . .	200
Pharmaciens	200
Pompiers-Entrepreneurs. . . .	60
Id. pour les incendies	600
Ponts divers.	22
Population, *voyez habitans.*	
Ports commerciaux.	16
Prisons	8
Produit des droits d'entrée *aux barrières diverses.*	3,000,000
Produits des impôts et autres *droits perçus en ville* . .	30,000,000
Quincaillers.	250
Receveurs des deniers publics. .	50
Réverbères, *voyez Lanternes.*	
Routes principales	30
Serruriers-Entrepreneurs. . . .	750
En 1791 *on n'en comptait que.*	350
Salles de spectacles.	56
Suicides ou morts imprévues. .	145
Tapissiers.	250
Théâtres principaux	10
Toiseurs et vérificateurs *des ouvrages de bâtimens et autres travaux publics et particuliers*	60
Tourneurs	250
Traiteurs-Restaurateurs. . . .	2,500
Tribunaux.	20
Vitriers-Entrepreneurs.	250

État des principaux comestibles qui se consomment annuellement dans la ville de Paris, calculé sur le terme moyen de 5 années.

Anguilles de rivières. . . .	56,000
Blé, *muids de* 1650 *livres.* .	150,000
Bœufs	75,000
Beurre, *plusieurs livres.* . .	60,000,000
Bois à brûler, *cordes.*	714,000
Brochets	30,000
Carpes.	800,000
Charbon de bois, *voie ou charge d'homme ordinaire.*	600,000
Cidre, *muids de* 300 *bout.* . .	2,000
Cochons.	40,000
Eau-de vie, *muids, id*	8,000
Foin, *bottes de* 10 *livres.* . .	6,000,000
Fruits divers tant secs que crus, *tonneaux ou poinçons de* 300 *bouteilles.* . .	400,000
Moutons	400,000
Paille, *bottes.*	10,000,000
Pain, *livres*	206,000,000
Poissons, *tant de mer que de rivières*	10,000,000
Toile, *aunes*	60,000,000
Vaches.	15,000
Veaux.	125,000
Vin div., ordinaire, *muids.* .	280,000
Vin de liqueur, *muids.* . . .	1,100
Vinaigre, *muids*	4,000

Aperçu du mouvement commercial qui se fait annuellement à Paris, d'après le calcul ci-dessus.

La Banque de France escompte pour trois cent quatre-vingt-douze millions de billets ou effets de commerce; il entre et sort pour deux milliards six cent cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cinq cents francs de ses effets, et six cent vingt-cinq millions en argent.

M. *Lavoisier*, célèbre académicien, a reconnu que la consommation de Paris était évaluée, en 1789, à 600 francs par chaque tête de tout âge, habitant cette grande ville.

A Orléans, de l'Imprimerie de V.e Huet-Perdoux, Imprim.-Libraire de l'Académie, rue Royale.

PLAN ET DESCRIPTION
DE LA SCIE MÉCANIQUE,

Ou Machine pour couper, autrement recéper les Pieux, destinés *à établir les Pilotis au fond de l'eau, nécessaire à la construction des Ports maritimes, des Quais, des Ponts et Chaussées, des Desséchemens des Marais, des Canaux de navigation, sans* batardeaux *ni* épuisemens *: nouveau procédé employé avec succès au commencement du dix-neuvième siècle, lequel a* économisé *plus d'un tiers dans les dépenses, objet qui mérite d'être connu et propagé pour l'intérêt général de la société, laquelle Machine a été depuis très-simplifié, d'après le célèbre* PERRONET, *premier ingénieur de France,* VOGLIO, DEMOUSTIER *et* DE CESSART, *ses collaborateurs;*

SUIVIS du Plan et Description d'un des nouveaux Ponts construits à Paris au moyen de cette même Machine, qui démontre la réalité des faits ci-dessus énoncés, avec OBSERVATIONS *sur les abus qui résultent des économies mal* entendues *dans de pareilles entreprises.*

PAR M. B. A. H. DEVERT, Architecte.

LES travaux hydrauliques, dit M. *Patte*, architecte (1), sont ceux de l'architecture les plus difficiles, et ceux où il se rencontre ordinairement les plus grands obstacles dans leur exécution.

Une Machine, ou Scie mécanique, a été conçue pour cet objet.

Suivant les divers rapports, M. *Labelye*, ingénieur italien, à Londres, chercha à découvrir, en 1738, ce nouveau procédé pour la construction du pont Westminster sur la *Tamise*; en 1756, M. de *Saint-André*, ingénieur français, fit aussi plusieurs essais en ce genre, pour l'exécution du pont de Charzey, sur l'*Ain*, qui est une espèce de torrent.

M. *Regemorte*, célèbre architecte, a aussi fait plusieurs essais en ce genre pour la construction du pont de Moulins, sur l'*Allier*, qui a manqué plusieurs fois.

M. *E. Blondel*, aussi célèbre architecte, a également fait plusieurs expériences dans de pareils travaux pour le rétablissement du pont de Saintes, sur la *Charente*, construit par les Romains, où il existe encore beaucoup d'antiquités, et entre autres un arc de triomphe. M. *Guiot de Revesseau*, alors intendant de cet endroit en 1786, avait adopté un plan pour la construction d'un nouveau pont, à 100 toises au-dessous de l'ancien.

En 1760, MM. *Perronet*, *Voglio* et *de Cessart*, tous ingénieurs français, firent établir une Scie mécanique pour couper et recéper les pieux battus au mouton, destinés à servir au pilotis du pont de Saumur, sur la *Loire*, par le sieur *Jean Gamori*, dit l'*Angoumois*, habile serrurier-*mécanicien* dans cette même ville, qui, ayant parfaitement saisi l'ensemble du plan, obtint tous les succès qu'on avait espoir d'attendre : cet artiste est décédé pendant qu'on délibérait sur les moyens d'aviser à sa récompense.

Cette nouvelle machine fut donc employée, non-seulement pour l'exécution des travaux

(1) Le même qui a fait le *Mémoire* sur les principaux monumens d'architecture, en 1769, où il fait les observations sur la prédestinée de l'affaissement qui s'est depuis manifesté au *Panthéon français*, ou nouvelle église de Sainte-Geneviève de Paris, bâtie sous Louis XV et Louis XVI, et que les Gouvernemens Consulaire et de l'Empire ont fait consolider depuis 1804.

du pont de Saumur et de celui de Tours sur la *Loire*, ce dernier par l'ingénieur *Cadet de Limais*, suivant le plan de M. *Perronet*, sous le ministre *Trudaine*, mais encore à la construction *du mur du quai de la ville de Rouen sur* la Seine, *à l'écluse de chasse du port de Dieppe et de celle du Tréport*, etc., etc.

Depuis cette époque, différens travaux de ce même genre ont été entrepris dans l'intérieur de la France, au commencement du XIXe siècle, entre autres les ponts des *Arts*, de la *Cité*, du *Jardin du Roi*, du *Champ-de-Mars*, de *Choisy*, de *Bezon* et de *Sèvres*, sur la Seine, à Paris et aux environs; les trois premiers commencés en 1802, sous la direction de M. *Demoustier*, ingénieur en chef, auquel ont succédé MM. *Dillon*, *Becquet de Beaupré*, *Duvivier* et *Lamandé* fils. Ce dernier a dirigé en entier la construction du pont du *Champ-de-Mars*; et l'entrepreneur *Galand*, de Poitiers, en a terminé les travaux avec *Ginoux*, nommé au pont de *Rouen*, sous les ingénieurs *Lemasson* et *Lamandé*, où ladite Scie mécanique a également opéré avec succès pour le recépage de pilotis du nouveau pont, commencé en cette même ville, vis-à-vis la *première île* qui est à 200 toises ou environ au-dessus du pont de bateaux déjà existant à cet endroit, et qui doit, dit-on, être transféré à l'autre extrémité au-dessous du pont *du Hâvre*. Ladite Scie à également opéré à la belle *écluse* du *Pont-de-l'Arche*, sous les ingénieurs *Lacaille* et *Dehotte*, *Verdie* et *Lebrun*, entrepreneurs; *idem* à Bordeaux, en 1812, sous les ingénieurs *Vauvillers* et *Deschamps*, au pont *extraordinaire* commencé en cette ville (1); à celui d'*Amboise*, commencé sur la *Loire*, la même année, sous l'ingénieur *Dubrac*. Enfin cette Scie mécanique est maintenant reconnue si utile, qu'elle a été employée dans beaucoup d'autres endroits dont le détail serait trop long pour être cité dans cette feuille.

Avantages des opérations de la Scie mécanique.

Les principaux avantages de cette machine sont tels, que les pieux peuvent être recépés dans l'eau, à la profondeur qu'on juge nécessaire, et d'un parfait niveau; que la force de quatre hommes au plus, et un cinquième nommé maître-ouvrier, est suffisante pour faire mouvoir la Scie avec liberté, et aussi aisément qu'une scie ordinaire; et qu'enfin toutes les parties de cette machine sont assez solides pour ne point éprouver de ruptures fréquentes et préjudiciables à l'avancement des travaux.

Les objets les plus difficiles à vaincre sont, 1° que la tête des pieux peut être cachée sous l'eau, huit, dix ou quinze pieds plus ou moins, au moyen d'un *chasse-pieux* qui les conduit, au refus du mouton, dans un terrain solide; 2° que cette Scie, pour opérer sûrement, doit être si bien attachée à chaque pieu pendant sa manœuvre, qu'elle n'en puisse jamais être séparée par le mouvement du sciage; 3° qu'il faut savoir faire engrener uniformément les dents de la Scie, autant et si peu qu'on le jugera à propos, selon la dureté du bois et le diamètre des pieux, et même la faire rétrograder après le recépage du pieu, ou lorsqu'elle rencontre des obstacles à son avancement; 4° qu'enfin, en cas d'accident, ou que la feuille de la scie vienne à casser, toute la machine puisse être relevée à l'effleurement de l'eau, avec facilité, pour y remédier par une scie d'échange préparée à cet effet.

Cette machine est composée d'un grand châssis de fer horizontal, coté A, qui doit porter

(1) Dont le Gouvernement à fait la cession (en mars 1818) à une compagnie qui se charge de terminer dans quatre années la confection de ces travaux, moyennant un droit de péage pendant 99 années, conformément à une loi particulière, proposée à la Chambre des Députés et à celle des Pairs, qui a été adoptée et sanctionnée par le Roi Louis XVIII, et publiée le même mois. C'est M. *Deschamp*, inspecteur-divisionnaire des ponts et chaussées, déjà cité, qui est chargé de la direction des travaux de cette utile entreprise, et qui a donné le plan à M. *Aubertot*, directeur des Forges de Vierzon, pour disposer les ferremens destinés à former le cintre en fer de ce même pont, aussi utile que désiré depuis plusieurs siècles. D'après un nouvel examen et décision du Gouvernement, il paraît que ledit pont sera entièrement en pierres : déjà les culées et piles sont presque terminées; et tout annonce que ce pont, aussi utile que nécessaire, sera incessamment confectionné pour l'intérêt public et général de la société.

la scie B. Ce châssis a huit pieds de longueur, et cinq à six pouces de largeur; son épaisseur est d'un pouce : il est composé de traverses qui supportent solidement ses diverses parties. Sur ces traverses sont quatre plaques de tôle aux endroits marqués o, o, qui facilitent son jeu. Ce châssis est soutenu de niveau à l'apontement supérieur, par quatre montans de fer C C, partie par des cries. Au milieu et en avant du châssis A, est une traverse de fer, qu'on peut nommer *pieu de garde*, côté D, saillante d'un pouce au-delà des dents de la Scie en son repos, et destinée à lui servir de défense à la rencontre des pieux qu'on voudra scier.

Dans le milieu de cette avance du châssis servant de pièce de garde, et à quatre pouces de distance l'un de l'autre, sont placés deux autres montans de fer, cotés E E, qui traversent dans ces canons de cuivre le plafond en entier, ainsi que l'assemblage supérieur de charpente indiqué par les lettres a a. Ces montans E E ont un collet avec une base qui porte sur le châssis A, près de la pièce de garde; et leur extrémité inférieure est carrée, pour recevoir par assemblage deux espèces de demi-cercles F F, ou grappins de dix pouces de longueur, fixés solidement à leurs bouts par des écrous. Le haut est ajusté également comme le bas, pour recevoir deux clefs de quatre pieds de longueur, coté b b, qui en faisant tourner les deux montans E E sur leur axe, facilitent d'ouvrir et de fermer les grappins F, pour saisir le pieu G qu'on veut scier, avec une force proportionnée à la longueur des deux clefs du haut b b, que l'on sert par une vis de rappel pendant le sciage.

A douze pieds au-dessus du châssis A, fig. 1, 2, est un assemblage de charpente, fig. *aa*, sur lequel doit se faire la manœuvre de la scie, et auquel il est suspendu par quatre montans de fer, coté C, qui ont jusqu'à dix-huit pieds de hauteur, portant chacun un petit cric F dans le haut, pour l'élever ou l'abaisser suivant le besoin; lesquels montans ont des dents dans leur longueur, qui sont divisées de manière qu'on peut relever ou baisser la Scie au degré qui convient à l'opération.

Ce châssis de charpente A, de la machine, est porté sur des cylindres C C, qui roulent sur un autre grand châssis 3, traversant toute la largeur de l'emplacement du pilotis que l'on destine pour asseoir l'*édifice* ou *pilier* qu'on a intention de construire au fond de l'*eau*, sans batardeaux ni épuisement d'un côté à l'autre du grand échafaud d'enceinte *gg*, lequel châssis 3 est soutenu lui-même sur des rouleaux C C, pour le faire avancer à mesure qu'on veut scier les pieux.

Manière dont opère la Machine à recéper les pieux.

On doit distinguer dans cette machine, dit M. *Patte*, deux mouvemens principaux, indiqués par la lettre L, cotés au plan : le premier, que nous appelons *latéral*, est celui du sciage; le second, qui se porte en avant à mesure que le bois se coupe, et peut néanmoins revenir sur lui-même, est celui de *chasse* et de *rappel*.

Le mouvement latéral s'exécute par deux leviers de fer, cotés H H, un peu coudés sur leur longueur, soutenant, à l'une des deux extrémités I, un demi-cercle de fer recourbé K, auquel est adaptée, par retour d'équerre, la Scie horizontale B, qui est fixée avec des vis pour pouvoir la changer. Les points d'appui de ce levier sont deux pivots *L L*, reliés par une double entre-toise, et distans l'un de l'autre de vingt pouces, lesquels ont leurs extrémités inférieures concentrées dans une rainure *M*, ou coulisse, qui facilite le mouvement de chasse et de rappel, ainsi que nous l'expliquerons ci-après. Ils sont soutenus au-dessus du châssis de fer par une base *N*, fig. 2, de deux pouces de hauteur, et déchargés à leur extrémité par quatre rouleaux de cuivre o, o, o, o, portant sur autant de plaques.

Ces leviers H H sont mus dessus l'échafaud supérieur *aa*, par quatre hommes hh, appliqués à des bras de force I I, attachés à des leviers inclinés k, dont le bas est arrêté sur le châssis de fer A, et au milieu desquels est fixée la base du triangle équilatéral P, dont le sommet est aussi fixé au milieu d'une traverse horizontale Q.

Cette traverse Q, qui embrasse les extrémités des bras de leviers de la Scie, s'embrasse

dans une coulisse de fer R, entaillée dans le châssis A, où portant sur des rouleaux, elle va et vient, et procure ainsi à la scie le mouvement latéral ponctué S S. Au moyen des ouvertures T, pratiquées à l'autre extrémité desdits bras de leviers, qui leur permettent de s'allonger et de se raccourcir alternativement, suivant leur distance du centre de mouvement L, ces ouvertures ovales T embrassent des pivots V V, fixés sur le demi-cercle K K de la scie, et portent dans le haut, au milieu de plusieurs rondeurs de cuivre intermédiaires, les extrémités du second demi-cercle X, inhérent par des renvois Y, et des tourillons roulans Z, Z, Z, placés au milieu d'une grande coulisse *l*, *l*, qui reçoit le mouvement de chasse et de rappel.

Le second mouvement consiste dans l'effet d'un grand cric horizontal *m*, *m*, placé à peu près aux deux tiers du plateau dont les deux branches sont solidement attachées sur les coulisses M, M, dont il a été question plus haut : c'est par le moyen de deux branches de ce cric, qui s'engrènent dans deux roues dentelées, cotés *n* et *o*, que la Scie B, lors de son mouvement latéral S, S, conserve son parallélisme avec la coulisse *l*, *l*; presse par un mouvement lent et uniforme, le pieu G, à mesure qu'elle le scie, et le retient dans sa place par un mouvement contraire lorsqu'elle l'a scié. Tout le mouvement de ce cric coté *m*, *m*, s'opère de dessus l'échafaud supérieur, par un levier horizontal P, qui s'emboîte carrément dans l'extrémité d'un arbre *q*, *q*, placé au centre de la roue *o*, de communité du cric, qui est véritablement le *régulateur* de toute la machine. Pour empêcher le *maître-ouvrier qui tient le régulateur, de se tromper*, il y a sur l'échafaud supérieur coté *a*, *a*, un cercle w, semblable à celui qui parcourt le but du *régulateur* pendant l'opération du sciage de chaque pièce. Le rapport entre le cric et le cercle est tel, qu'un tour entier de *régulateur* non-seulement correspond à un tour entier du cercle, mais encore est capable d'opérer le sciage d'un pieu de dix-huit pouces de grosseur, qui est la plus considérable qu'on ait coutume d'employer.

Nous avons oublié de dire que, lors du mouvement de chasse et de rappel, le bout de la coulisse F, qui est soutenu par une petite saillie, se ment dans une rainure pratiquée le long du corps *t*, *t*, à l'aide d'un tourillon coté 3.

Relativement à la description de cette machine, il est aisé de concevoir comment on scie les pieux. La principale difficulté de sa manœuvre consiste à descendre à la même profondeur sur les pieux, pour les couper bien de niveau l'un après l'autre. Le succès de cette opération dépend de la précision du nivellement de l'échafaud dont nous avons parlé ci-devant, attendu que la machine ne pouvant se raccourcir ni s'allonger par rapport aux montans C C, armés de petits crics *f*, *f*, qui l'assujétissent au plancher *a*, auquel elle est adaptée, elle suivra nécessairement dans le bas un plan parallèle à celui d'en haut.

Ainsi donc, pour faire usage de cette scie, on prépare un échafaud mobile *aa*, destiné à porter la machine bien de niveau dans toute l'étendue de la pile. Cela posé, lorsqu'on veut scier le premier pieu, on descend le châssis de fer *A*, qui porte la Scie *B* à la profondeur que l'on juge convenable; on fait avancer l'échafaud mobile jusqu'à ce que la pièce de garde *D*, ou le devant du châssis *A*, rencontre le pieu en question; alors on saisit ce pieu par les grappins *FF*, à l'aide de deux bras *b*, *b*, au-dessus de l'échafaud, et on le sert par la vis de rappel, ensuite le *maître ouvrier* prend la conduite du *régulateur* coté *q* du grand cric *mm*, et fait avancer la Scie qui était retirée sous la pièce de garde; et enfin *quatre ouvriers* cotés *h* (1) la font jouer. Pendant toute cette opération, le *maître-ouvrier* gouverne le cric de manière à faire avancer la scie convenablement, afin que ses dents mordant à proportion, en parcourant le cercle w dans le tour, comme il a été dit ci-devant, puisse opérer le sciage entier d'un pieu; il juge, de dessus l'échafaud, de l'action de la scie; par l'endroit du cercle où il se trouve, il apprécie s'il est à la moitié du sciage ou à la fin; et en conséquence la modère ou accélère le mouvement des ouvriers.

(1) Figurés au plan particulier que nous nous disposons à faire graver pour être joint à cet ouvrage.

Lorsqu'un pieu est scié, on desserre les deux bras du grappin ; puis le maître-ouvrier, par un mouvement de rappel, retire la scie sous la pièce de garde ; et enfin on fait rouler la machine vers un autre pieu, pour opérer également son sciage.

Comme on s'est aperçu que le balancement du sciage faisait vaciller les grappins autour des pieux, surtout lorsqu'on voulait les recéper à une grande profondeur, pour y remédier, on fit des vanages composés de voliges ou planches légères, unies l'une à l'autre avec de grosses ficelles : ces vanages furent attachés à droite et à gauche de la machine, suivant sa longueur, dans toute la hauteur des montans *c*, *c*, avec des cordes N, N, qui représentent leur disposition. Voulait-on relever le châssis de fer, on déliait à mesure les cordes des extrémités de ces voliges attachées aux dents des montans ; alors ces planches se reployaient successivement. Voulait-on au contraire redescendre le châssis, on rattachait l'une après l'autre ces voliges au montant, jusqu'en haut : ce moyen a parfaitement réussi pour empêcher l'effet du balancement.

On a éprouvé au pont de Saumur que cette scie pouvait scier vingt pieux de fondations en un jour, par rapport aux sujétions de niveau, et quarante d'enveloppe, qui n'exigent aucune sujétion pour le niveau : le sciage de chaque pieu s'opérait ordinairement en *trois minutes* ; et la différence du niveau, du plus haut au plus bas des pieux sciés, n'a jamais été de *trois lignes* : elle manœuvrait avec une telle précision, qu'on a repris après coup des pilots coupés à quatre lignes trop haut ; et la scie enlevait facilement cette cale de quatre lignes d'épaisseur.

Huit hommes suffisent pour tout le jeu de cette machine : quatre font le service des échafauds, et les quatre autres font sans peine mouvoir la scie, les pieux ayant depuis deux jusqu'à quinze pouces de diamètre. Les ouvriers faisaient communément un pouce de sciage par minute ; mais on a observé qu'en travaillant avec un peu de vitesse, ils doublaient sans peine le travail, et que la coupe des pieux en était plus égale, plus belle, et moins sujette à se gauchir ; parce que, par ce mouvement lent, la moindre inégalité dans le bois, ou le plus petit dérangement dans les manœuvres, peuvent occasioner un faux engrènement qui ne saurait être surmonté que par une vitesse uniforme.

Enfin, l'usage en France de cette même machine, à peine connue, est resté presqu'en oubli depuis 1770, époque où elle avait commencé à avoir un plein succès. Mais depuis 1800, le Gouvernement s'est continuellement occupé à veiller à sa perfection définitive, et en a fait usage dans presque tous les travaux hydrauliques qu'il a fait commencer, et en partie exécuter dans les divers départemens de l'intérieur de la France, ainsi qu'il est ci-devant dit ; avec beaucoup de changemens simplifiés et perfectionnés, qui ont parfaitement réussi, d'après les examens faits à ce sujet par les successeurs et collaborateurs de M. Perronet, premier ingénieur de France (1).

DÉTAILS ET DESCRIPTION DU PONT DE LA CITÉ,

Construit à Paris, au moyen de la Scie mécanique, en 1802 *et années suivantes.*

Le *Pont de la Cité* est construit sur la Seine, vis-à vis l'église Notre-Dame et la grande rue *Saint-Louis*, en *l'île* nommée, en 1789, *de la Fraternité*. Plus de cent *maisons* ont été démolies et supprimées, tant dans le Cloître que le long de la rivière, du côté du nord, (*quai de la Cité*, nommé en 1810 *Napoléon*), dit le *port Saint-Landry*, vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville, et l'on a formé en 1809, la place *Fénélon*, entre *Notre-Dame* et ledit *pont*,

(1) M. Belidor dit, dans son tome IV°, que c'est M. Perronet qui a le premier donné l'idée en France de cette machine, et qu'il est à présumer que les anciens n'ont point poussé la perfection des travaux hydrauliques aussi loin que les modernes, et qu'ils n'ont rien exécuté de comparable pour la difficulté et la solidité de nos grands travaux de ce genre.

au moyen desquels on communique maintenant de l'île Saint-Louis dans l'intérieur et l'extérieur de toute la *Cité*, dit *Lutèce*, (*ancien Paris.*)

Ce nouveau pont a été construit en 1801, 1802 et 1803, suivant les plans et dessins de M. *Gauthey*, inspecteur-général des ponts et chaussées. La conduite des travaux a été confiée à M. *Duvivier* et *Delsaux*, ingénieurs ordinaires; *Orfroy*, conducteur, sous la direction de M. *Demoustier*, ingénieur en chef, le même qui a dirigé la construction des ponts de Louis XVI, dit *de la Concorde*, à Paris, et de *Sainte-Maixence* sur l'Oise. C'est le sieur *Ginoux* qui a été l'entrepreneur de la charpente qui fit l'admiration du public, par son élégance et l'étendue des deux arches; M. *Prévost*, l'entrepreneur du pont de Louis XVI, a fait l'entreprise de la maçonnerie.

Explication pour renvois des lettres et chiffres.

A indique le niveau des plus basses eaux, qu'on appelle *riviere marchande.*

B, Ouverture des arches et coupe du pont, ayant chacune 31 mètres (97 pieds), et un mètre 95 centimètres de flèche.

C. Culées et leurs murs au bout du pont, ainsi que la rampe des talus des vieux murs. Ils sont assis sur des pieux formant pilotis. Ces murs sont de pierres de taille. On a fait des arrachemens dans les gros murs, indiqués par la lettre C, pour recevoir la queue des pierres destinées aux culées; on a démoli en entier la partie du mur du quai qui se trouvait vis-à-vis les deux bouts du pont, et on a reconstruit ces mêmes parties à neuf, avec un empatement et épaisseur d'une force supérieure à celle qui existait sur les anciens pilotis.

D. Vue de l'une des arches faites en bois de charpente et bandes de fer boulonnées, avant qu'elle eût été revêtue ou couverte de ses planches, telle qu'on la voit au plan ci-joint. Cette vue présente la construction des bois et la force de leur assemblage, au moyen des boulons équerrés et plates-bandes, ainsi que la pose des ferremens qui sont principalement à chaque montant, appuis et barres de traverse, semblables aux parties indiquées par les lettres K, J, I.

K. Principales pièces de bois de charpente.

Et toutes celles indiquées semblables étaient revêtues de plates-bandes en fer, en dedans comme en dehors, depuis le haut jusqu'en bas, à travers desquelles passaient des boulons, d'une extrémité à l'autre, de la largeur du pont, garnis de leurs écrous.

I. Pièces *idem*, et toutes celles semblables étaient également revêtues de plates-bandes et tirans garnis de leurs écrous dans toute leur hauteur et largeur, sauf quelques différences, des ferremens qui sont inférieurs à ceux ci-dessus.

E et F. Vue de l'autre arche du côté de la Cité, telle qu'elle est figurée au plan ci-joint, garnie de ses palplanches, dont les unes étaient posées en forme de chevaux, indiquées par E, et les autres horizontalement, qui sont indiquées par F, couvertes en cuivre, pour conserver les bois du pont, de même qu'à la première.

G. Indique le bureau pour recevoir le droit de passe.

H. Indique la masse des pieux formant le pilotis sur lequel est construite la pile du milieu en pierres de taille. Les chiffres 1 et 1 indiquent le dessus du pont; *idem* 2 et 2 *idem*, les trottoirs; *idem* 3 et 3 *idem*, les avant-becs des piles; *idem* 4 et 4 *idem*, le mur du parapet.

Idem 5 et 5 *idem*, du quai de la Cité. Ce nouveau quai, exécuté en 1810, ainsi que celui de l'Archevêché, aussi utile qu'élégant, par la grille qui l'accompagne, mérite d'être vu en comparaison de l'affreux cloaque que cet endroit présentait autrefois.

Idem 6 et 6 *idem*, le plan par terre du bureau destiné pour le service du droit de passe.

Le chiffre 7, enfin, indique le talus du mur du quai, depuis le niveau ordinaire des eaux, jusqu'à la hauteur du sol.

Détails de la construction du pont de la Cité.

Le volume des pieux, côté H, se trouve entouré d'un massif de pierres meulières qui en

forment la solidité. Avant que de les employer, on a commencé à gratter avec des espèces de dragues à crochets le fond de la rivière; et, au moyen d'une autre drague à cuiller, on a retiré de l'intérieur des pieux et au pourtour autant de sable et gravier qu'on a pu en extraire, pour faire place aux matériaux destinés à leur être substitués, qu'on a jetés à pierres perdues, et dont la quantité est montée à près de deux cents tombereaux de pierres meulières, qui ont été employées avec un mortier composé de la manière ci-après.

La première assise de cette pile se trouve au plus profond de la rivière, et est exposée à la rapidité du courant des eaux. La solidité en est assurée par la masse de pieux d'environ 8 mètres, ou 24 pieds 7 pouces de longueur, et dont la plupart sont entrés dans le gravier jusqu'à 6 mètres, ou 18 pieds et demi.

Les caissons étant finis, ils furent conduits à l'emplacement reconnu pour les piles du pont projeté, où on les fit échoir bien de niveau au-dessus du pilotis, en les chargeant de maçonnerie, c'est-à-dire qu'on bâtit les piles en pierres de taille, dans ces même caissons, jusqu'à la naissance des arches; et quand le mortier eut acquis suffisamment de consistance, on démonta les bords du caisson, qui se détachèrent facilement du fond, pour être employés à la construction d'un nouveau caisson pour d'autres piles, comme ayant été disposés à cet effet, ce qui a produit un tiers d'économie des dépenses : par ce procédé, ladite pile se trouva bâtie sans batardeau ni épuisement.

Cependant des ingénieurs-architectes prétendent que cette méthode ne peut être pratiquée que sur des terrains fermes, observant que le pont de Londres, sur la *Tamise*, bâti en ce genre, à fléchi au point que deux arches se sont écroulées, et qu'il a fallu les rétablir après coup.

Le mortier qui lie la maçonnerie du massif de ces deux ponts est composé de deux tiers de chaux vive, recouverte de sable de rivière : la préparation s'est faite en arrosant le sable jusqu'à ce que la pierre de chaux fût entièrement dissoute. Alors on remua fortement et vivement les matières pour les employer sur-le-champ; mais comme la profondeur de l'eau y mettait un obstacle, étant obligé de descendre de 12 à 15 pieds au-dessous de la surface, l'ingénieur fit construire de grands caissons suspendus à une machine en forme de tour; et, après les avoir remplis de la matière préparée, on les descendait avec un cordage jusqu'en bas, où étant parvenus, on le vidait en tirant une ficelle attachée à un loquet à ressort; le fond des caissons s'ouvrait, et la matière se trouvait placée au fond de l'eau avec des pilons; et quand le massif de mortier eut atteint la hauteur qu'on s'étoit proposée, on recépa les pieux sous l'eau avec la Scie mécanique très-ingénieuse, dont il vient d'être parlé. On construisit ensuite un châssis en grillage, garni de ses ferremens, monté sur chantier, qu'on lança à l'eau d'une seule pièce. On le chargea jusqu'à ce qu'il s'enfonçât sur la tête des pieux qui forment le pilotis, pour leur servir de couronnement. L'union de ce grillage avec les pieux rend inébranlable la fondation de la pile, et lui donne la solidité.

On avait couvert le dessus des arches de lames de cuivre; mais avant de les poser, on l'a revêtu de morceaux de bois refouillés au-dessous, selon l'épaisseur des tirans, et coupés en dessous, suivant le cintre des arches. Cette précaution a été jugée nécessaire pour garantir le cuivre et le fer, et les empêcher de se détruire mutuellement.

La longueur du pont était de 70 mètres, ou 36 toises, et sa largeur était de 10 mètres 22 centimètres, ou 31 pieds 6 pouces.

Les principaux montans en bois du parapet étaient revêtus en dedans comme en dehors de plates-bandes en fer, semblables à celles indiquées par les lettres K, J, I.

Enfin on avait d'abord commencé à faire un *remplissage de gravier* sur la voûte dudit pont, qui fut aussitôt *supprimé*, vu la trop grande *charge que cela occasionait*, au point que les *cintres en bois ont fléchi*. Une nouvelle charpente fut établie sur le sol de dessus le susdit pont, et recouverte d'un plancher sur lequel on a fait la forme de sable pour recevoir le pavé et les bordures en pierres; mais ayant aperçu que le pavé, avec le sable de sa forme, *produisaient un trop lourd fardeau*, on y a établi en place un *plancher en bois* de

chêne avec des trottoirs couverts en dalles pour les gens de pied, et sous lesquels on avait pratiqué une galerie servant à donner la facilité de circuler autour de chaque arche, pour examiner les pièces qui auraient besoin de réparations. Un droit de péage a été accordé, pour indemnité, aux entrepreneurs; il est fixé à 5 c., ou un sou par personne; 5 sous par voiture à deux chevaux, et 3 sous pour celle d'un cheval, ou voiture ordinaire de roulier, pendant trente ans : ce droit s'étend aux ponts *des Arts* et *du Jardin du Roi*, que la même compagnie a fait construire.

OBSERVATION.

Une grande faute a été commise à la construction du pont de la Cité, soit par le défaut d'attention ou de surveillance dans la direction de ces travaux, comme il a été déjà observé d'autre part. Quelques pièces en bois ou en fer, qui sans doute ayant quelque défaut, n'ont pas répondu à la solidité que pouvait exiger une pareille entreprise; et le manque de quelques-unes de ces pièces a suffi pour faire fléchir les *cintres des arches* dudit pont; ou la charge des voûtes n'a pas été assez bien combinée en raison de leur étendue et à leur portée : au point que ces mêmes voûtes ou cintres, qui avaient déjà fléchi, comme il est dit plus haut, au moment de leur construction en 1802, ont de nouveau fléchi en 1809 de manière qu'on a été obligé d'interdire le passage en entier aux voitures, et d'y faire de grands changemens imparfaits, pour servir seulement aux gens de pieds. En 1812, ce pont ayant de nouveau fléchi, on a aussi enlevé les dalles en pierres qui couvraient les trottoirs, en place desquelles on y a substitué un plancher en bois de chêne. En 1817, on a proposé de refaire les cintres des arches à neuf et en pierres, ce qui sans doute serait le plus solide pour assurer une communication nécessaire à la circulation des affaires de ce quartier. En 1819 et 1820, les cintres des arches (*en charpente*) de ce même pont paraissant continuer à donner des doutes sur leur solidité, en conséquence ils ont été démontés en entier, et refaits d'une forme bien moins large que les précédentes, et d'un genre assez mesquin : la charpente tout à jour, sans aucun revêtissement, de manière qu'il ne passe toujours que les gens de pied.

Cependant il eût été nécessaire, pour l'intérêt général des habitans de ce quartier, que ce même pont eût été refait d'une manière solide à pouvoir supporter le passage de toutes les voitures, tel que la Compagnie s'était d'abord obligée de l'établir en 1802.

Ce pont enfin ne représente plus aux passans cette forme majestueuse comme celle figurée au plan ci-joint : ce n'est plus qu'une carcasse de charpente, comme il vient d'être dit.

On peut donc penser que ce nouveau modèle de pont ne sera que provisoire, en attendant qu'on le rétablisse d'une manière plus hardie, ou que l'on forme la *place de Louis XVI*, ci-devant projetée à cet endroit, suivant le plan de la *réunion des trois îles* en une seule.

Une autre faute a été aussi commise à la construction d'un pont nouvellement établi sur la rivière d'*Erdres*, dans la ville de Nantes, en 1809, département de la Loire-Inférieure, en bâtissant sur de vieux pilotis, sans les avoir retouchés, c'est-à-dire rebattus au mouton, et enfoncés au degré de solidité qu'exigeait l'entreprise; au point que ce même pont de Nantes, à peine a-t-il été cintré, qu'il a aussitôt fléchi, et les fondations d'un côté enfoncées de plus d'un mètre, ou trois pieds de profondeur; de manière que ce pont, que nous avons examiné sur les lieux, est tellement défiguré, qu'il déshonore les arts, et offusque tous les passans qui ont la moindre connaissance.

Quant à l'égard du pont de la *Cité*, il faut observer qu'à l'époque de sa construction, l'ingénieur Demoustier, que nous nous félicitons d'avoir connu particulièrement, comme un homme célèbre dans sa partie; il faut, dis-je, observer que ce même ingénieur se trouvait en *convalescence* par suite d'une longue maladie, ce qui lui a empêché de suivre la direction de ces travaux avec toute l'attention dont il était capable, et d'étendre sa surveillance sur ses collaborateurs et subalternes, ce qui fait présumer que ces derniers n'ont pas mis tous les soins et l'attention qu'une telle entreprise avait droit d'exiger.

Avant la construction du pont, dit maintenant celui de la *Cité*, il existait un pont bâtit tout en bois, à environ 20 toises, ou 40 mètres plus bas, presque à l'alignement du quai Bourbon, construit d'une manière toute uniforme, ne servant que pour les gens de pied, qui payaient chacun un liard. Ce pont fut construit pour la première fois en 1710; quelques années après, il fut emporté par les eaux, et rétabli en 1718, époque à laquelle on accorda un droit de péage pour 15 ans à son entrepreneur. En 1790, les officiers municipaux de la commune de Paris le firent démolir. Depuis, plusieurs plans et projets ont été présentés pour sa construction, et entre autres un par le sieur Migneron, qui a mérité l'attention du Gouvernement.

PARIS. — DE L'IMPRIMERIE D'A. EGRON, RUE DES NOYERS N° 37.

PRÉCIS HISTORIQUE

DES CANAUX

DE L'OURCQ, DE SAINT-DENIS ET DE SAINT-MAUR, A PARIS;

Avec les noms des Auteurs et des Magistrats qui se sont occupés de ces objets, et les discussions et contestations qui ont eu lieu à ce sujet, depuis 1520 *jusqu'à ce jour;*

Accompagné d'une Carte géographique gravée géométriquement, où ces divers Canaux sont figurés et enluminés;

NOUVELLE ÉDITION,

Par M. B. A. H. DE VERT, Architecte.

Ce fut sous *François Ier*, en 1520 et années suivantes, que le prevôt des marchands et les échevins de la ville de Paris, remplissant à cette époque les fonctions de maire et *d'officiers municipaux*, s'occupèrent pour la première fois du plan proposé du canal de l'*Ourcq*, nom d'une rivière qui prend sa source dans une *fontaine* située dans la *forêt de Ris*, près les villages de Courmont et Frêne, frontières du département de l'Aisne et de la Marne.

L'*Ourcq* passe ensuite à Ciergers, La Fère, Entardenois, Valchrétien, Armantiers, Pont-Saint-Bernard, Vichel, Montgruy, Pont-Périgny et la Ferté-Millon, rivière qui tombe dans la Marne, au-dessous de Lizy.

En 1590, sous *Henri IV*, dit *le Grand*, père du peuple, ami des *arts*, de l'*agriculture* et du *commerce*, on renouvela le plan de l'entreprise du canal de l'*Ourcq*. On proposa de former un bassin de partage à la Ferté-Millon, pour établir un second canal, qui auroit été joindre, d'un côté, l'*Aisne* à Soissons, par la petite rivière d'*Orisé*, et de l'autre, la *Marne*, au-dessous de Lizy, en suivant le cours de la petite rivière de Longpont, près la forêt de Villers-Coterêt, joignant l'*Ourcq* au-dessus de Silly.

Ce grand Monarque a fait faire à cette même époque le beau et utile *canal de Briare*, sur la Loire, à la Seine, par Montargis, premier établissement de ce genre qui ait été confectionné en France. Il avoit fait disposer tous les plans et états pour commencer les travaux du canal de l'*Ourcq*, lorsque l'infâme *Ravaillac* eut la scélératesse d'assassiner ce bon et grand prince, à Paris, rue de *la Féronnerie*, trop étroite à cette époque, et qui a été élargie depuis au bout de la rue Saint-Honoré, près celle Saint-Denis, événement malheureux pour la France, qui causa la suspension et l'abandon des travaux dudit canal, et une infinité d'autres commencés et projetés dans les diverses provinces, où le nom de ce bon Roi restera éternellement gravé dans l'histoire.

En 1632, sous Louis XIII, Jacques et Louis de Fouligny, Nicolas de Creil, Raimond Massnan, Claude Couturier, Jacques de Montaut et Malvoisne, bourgeois de Paris, obtinrent des lettres-patentes pour rendre la rivière de l'*Ourcq* navigable depuis la Ferté-Millon jusqu'à son embouchure dans la Marne, près de Lizy.

En 1658, sous Louis XIV, ce travail fut terminé le 25 juillet.

En 1661, le sieur Arnaud augmenta la navigation de trois lieues, en remontant depuis la Ferté-Millon jusqu'au Moulin-de-l'Isle, près Cresne.

Cette rivière d'*Ourcq* est si utile, que les marchands l'appellent la petite rivière par excellence.

En 1676, il y eut des lettres-patentes pour l'ouverture d'un canal qui devoit venir de la rivière de l'Ourcq et de la Marne, au-delà de Meaux jusqu'à Paris.

Louis XIV et le grand Colbert trouvèrent tant de grandeur et d'utilité dans cette entreprise, que l'on accorda des lettres-patentes, au mois de juillet 1666, à MM. de Riquet et de Manse; M. le duc d'Orléans donna aussi les siennes, le 20 mai 1677, en raison de ce que la rivière de l'Ourcq, depuis Lizy jusqu'à son embouchure dans la Marne, lui appartenoit comme faisant partie de son duché de Valois.

M. de Manse s'en occupa presque seul, parce que M. de Riquet étoit alors au canal de Languedoc, et M. Manse conduisit le canal depuis Lizy jusqu'à Meaux, ce qui fait à peu près neuf à dix mille toises courantes de canal, et environ quatre lieues, ou 19,490 mètres de longueur.

La mort de M. Colbert, qui arriva à peu près lorsque ces quatre lieues de canal furent finies; celle de M. Riquet, qui arriva vers le même temps; enfin, les guerres continuelles que le Roi eut à soutenir, interrompirent le cours de cette entreprise; mais M. de Manse en conserva toujours soigneusement les plans, cartes, niveaux, titres, mémoires et devis, et regarda toujours ces papiers comme une chose si importante et si précieuse, qu'en mourant, il en fit dépositaire Catherine Talon, son épouse, à qui il ne crut pas pouvoir donner de meilleures preuves de son attachement.

En 1787, sous le vertueux Louis XVI et le ministère du baron de Breteuil, M. Brulé, jadis employé à la charpente du pont d'Orléans, ensuite entrepreneur de bâtimens à Paris, où il a fait celle de l'opéra Saint-Martin en 36 jours, et celle du palais Bourbon, la Comédie-Française et autres, qui lui ont valu, avec une femme riche qu'il a épousé, 80,000 liv. de revenus : M. Brulé, dis-je, imagina de tenter l'entreprise du canal de l'Ourcq, et, à cet effet, fit faire des copies de projets qui avoient déjà été présentés, et les soumit au conseil d'état du Roi; il obtint un arrêté qui l'autorisa à faire l'ouverture de ce canal, sous le nom de Sébastien Job, qu'il avoit pris pour prête-nom, d'après le rapport qui fut fait à ce sujet par MM. Bordas, Lavoisier, Condorcet et Perronnet, membres de l'Académie française.

M. Brulé forma une compagnie sous le nom de Canal-Royal de Paris; il s'aboucha avec MM. Louis Philippe-Joseph, duc de Chartres, père du duc d'Orléans actuel, le Couteulx, Cabarus, banquier, et le général Paoli.

Cette société devoit faire le versement de vingt millions; mais une contestation s'éleva entre M. Brûlé et la compagnie, qui proposa de nommer un ingénieur en chef pour la direction des travaux, à l'effet de balancer leurs intérêts avec ceux du sieur Brulé, nommé directeur-général. Ce dernier vouloit se réserver à lui seul la direction des travaux; la compagnie lui observa que, voulant diriger seul les travaux, il pouvoit seul diriger les finances : la société fut dissoute, et le projet abandonné.

En 1788, les *États-généraux* ayant été convoqués, M. Brulé présenta de nouveau au Roi son projet, qui fut renvoyé à l'examen des ministres.

En 1789, M. Brulé associa à ses intérêts plusieurs personnes, et entre autres, M. Honard, entrepreneur des travaux du Roi, lequel avoit déjà travaillé avec M. Brulé l'année précédente; il le chargea de présenter ses plans et mémoires aux diverses autorités constituées

de la capitale, et de leur démontrer les avantages qui résulteroient de l'exécution du canal de l'*Ourcq ;* de sorte qu'il obtint l'adhésion générale des assemblées des sections de Paris et des municipalités des environs.

En 1790, l'année suivante, M. Brulé présenta à l'Assemblée nationale constituante et au Roi Louis XVI, son plan général, avec tous les vœux manifestés par les habitans de Paris pour la réussite du canal dont il s'agit.

Un décret fut prononcé par l'Assemblée constituante, et sanctionné par le Roi, qui en autorisa l'entreprise, d'après un rapport qui fut fait à ce sujet par MM. le duc de Liancourt, Pétion, d'Anchy et Boutidoux, tous députés de ladite Assemblée, chargés de l'examen de cet objet.

Ce décret fut affiché par toute la France, et motivé sur l'urgente nécessité de procurer de l'ouvrage à des milliers d'ouvriers qui étoient à cette époque sans moyens d'existence, par l'émigration et suspension des travaux de toute espèce qui eut lieu cette même année dans toute la France.

En effet, il y en eut un si grand nombre, que l'on en comptoit à Paris plus de quarante mille réunis en ateliers dits de charité, à raison de vingt sous par jour : jamais il n'y eut d'époque plus favorable pour l'exécution de ce même canal. M. Brulé avoit fait mettre sur une maison attenant à l'ancien opéra, boulevard Saint-Martin, ces mots : *Administration générale du canal national de Paris*, et employa une infinité de personnes (1) qu'il payoit avec des promesses.

En 1791, l'un d'eux eut des difficultés pour obtenir le paiement d'un mémoire de 4,742 liv. 7 sous 5 deniers (2).

Mais M. Brulé, plutôt que de satisfaire au paiement de ce mémoire, décria ce premier créancier, en disant qu'il dénigroit son projet pour en empêcher l'exécution. L'entrepreneur, muni de pièces qui justifioient bien du contraire, signées de presque tous les présidens et commissaires des sections de Paris, en date du 20 janvier 1791, et de plusieurs députés de l'Assemblée constituante (3) du 25 du même mois, et de plusieurs ingénieurs des ponts et chaussées (4), du 12 février même année.

M. Brulé fut cité à comparoître devant le juge-de-paix Locré (5), qui, le 29 janvier 1791, condamna M. Brulé à payer les 4,742 liv. ci-dessus citées, sauf à déduire les sommes qu'il justifieroit avoir comptées.

M. Brulé interjeta appel, et, complaisamment, l'un des juges (6) du tribunal déjà cité, l'admit au serment, pour affirmer qu'il avoit payé sans quittance.

Mais bientôt la majorité de ces mêmes juges, revenant sur cette erreur, lorsqu'ils virent paroître à leur audience une infinité d'autres réclamations envers M. Brulé, concernant les mêmes objets, ces mêmes juges condamnèrent M. Brulé à justifier de quittances ; de manière que la suite d'une infinité de procès qui lui sont survenus, en recevant jusqu'à cinquante assignations dans un jour, relatives à la même entreprise, a contribué au délâbre-

---

(1) Entre autres MM. *Roland*, frère de l'écrivain de ce nom, qui a fait le voyage du Canada ; *Dumas*, Ingénieur *hydraulique*, ex-administrateur du département de Paris ; *Bricard*, Dessinateur ; de M. *Ledoux*, Architecte, Directeur de la septième clôture de Paris ; *Bentabolle*, Avocat, ex-Député à la Convention nationale, etc., etc. Ce dernier obtint, le premier, justice du tribunal civil, siégeant au ci-devant Châtelet, qui existoit alors place du pont au Change, et présidé par l'avocat *Oudart*, en 1791, qui condamna M. *Brulé* à payer au sieur *Bentabolle* 1200 francs pour le temps que M. *Brulé* l'avoit employé, relatif aux dispositions de l'entreprise du canal de l'*Ourcq*, dont il s'agit.

Il en fut ainsi pour une infinité d'autres personnes que M. Brulé avoit employées pour le même objet, avec un nombre d'ouvriers de tout état, et dont le détail seroit trop long pour entrer dans cette feuille.

(2) Qu'il doit encore à l'éditeur même.

(3) MM. Pétion, Cossin, Murine, d'Augis de Laforges et Boutidour.

(4) MM. Demoustier, Souhart, Brice, Lescot et Dumoncel, Ingén'eurs ; MM. Bricard et Dumas, Architectes.

(5) Ensuite secrétaire-général du conseil d'Etat, depuis 1800 jusqu'en 1815.

(6) Morico, chargé du rapport de cette affaire.

ment de sa fortune, qu'un médecin, devenu son gendre malgré lui (1), a encore considérablement diminué.

M. Brulé, obligé de renoncer à cette entreprise, a ensuite vendu ses droits à M. Sollages, lequel devoit se charger de faire exécuter le projet du canal de l'Ourcq sans qu'il en coûtât rien au Gouvernement. Il paroît, en effet, d'après le rapport de M. Gauthey, inspecteur-général des ponts et chaussées, imprimé en 1803, que M. Sollages a présenté ses plans au Gouvernement; qu'ils ont été renvoyés à la vérification de l'administration des *ponts et chaussées;* mais que, par suite, les conditions de M. Sollages n'ont pas été acceptées.

Ce fut le 29 floréal an X (20 avril 1801), qu'un arrêté du Gouvernement consulaire ordonna que les travaux de ce canal seroient exécutés pour le compte de la ville de Paris, sous la direction des ingénieurs des ponts et chaussées l'on a pris pour bases le plan de l'ingénieur Bruyère; un impôt additionnel a été ordonné sur les octrois de Paris pour fournir aux dépenses; mais l'ouverture des travaux, commencés sous la surveillance du préfet Frochot, a suscité une contestation à l'égard de *sa direction* et de la *délivrance des bons de paiement*, entre le conseil des ponts et chaussées et l'ingénieur en chef de ce canal (2), qui a suivi un plan tout autre que celui indiqué par l'administration, comme les lecteurs peuvent le voir d'après les extraits des mémoires de MM. Gauthey et Girard, mentionnés aux premier et deuxième volumes du *Recueil polytechnique*, où M. Gauthey traite avec raison le canal d'*Ourcq*, de *canal Rigole;* observant qu'il ne peut passer qu'un bateau à la fois, n'ayant que neuf pieds de large, dans le fond réduit (3). Depuis cette contestation, il paroît que, d'après les observations de M. Gauthey, qui vient d'être cité, on a adopté le plan de manière à donner à ce canal trente pieds de large et 4 pieds 7 pouces de profondeur dans la partie depuis Mareuil jusqu'à Lizy.

M. Gauthey dit également que M. Girard avoit pour toute expérience fait battre quelques pieux aux travaux de la rade de Cherbourg.

M. Girard, pour répondre à M. Gauthey, a fait imprimer un mémoire particulier en 1804, dont voici le résumé.

Résumé de M. Girard.

Je vais rappeler en peu de mots, dit M. Girard, les propositions fondamentales qui résultent de la discussion dont le rapport précédent est l'objet.

1°. Le canal de l'*Ourcq* diffère essentiellement de tous les canaux qui ont été exécutés jusqu'à présent, parce qu'il remplira en même temps les fonctions d'un aqueduc et celles d'un canal de navigation.

2°. Envisagé sous le premier point de vue, le canal de l'*Ourcq* doit amener des eaux salubres dans la capitale; et pour être telles, leur vitesse ne peut être moindre de 35 centimètres par seconde.

3°. Considéré comme navigable, le canal de l'*Ourcq* doit conserver, sur toute sa longueur, une hauteur d'eau constante, sans le secours d'écluses ni d'aucun autre barrage.

4°. La plus grande quantité d'eau sur laquelle on puisse compter, pour alimenter ce canal, sera de 13,500 pouces, ou 240,820 hectolitres par 24 heures.

5°. La prise de la rivière d'*Ourcq* sera faite dans le bief supérieur du moulin de Mareuil, à 96 kilomètres de la barrière de Pantin.

---

(1) Ce médecin, en 1792, enleva Mlle. Brulé, sa fille unique, de concert avec sa femme de chambre, quoiqu'aux trois quarts et demi folle; mais elle avait 30,000 fr. de rente, assurés par l'inventaire de sa mère, et desquels il a fallu que M. Brulé rendît compte au médecin ce dernier, devenu ensuite veuf sans enfans, lui a suscité un nouveau procès, qu'ils finirent par arranger, après s'être bien fait discuter chacun leur cause par les gens du barreau. Les 80,000 fr. de revenus dont jouissoit M. Brulé, se sont réduits à presque zéro, et il a fini par se remarier, à 70 ans, avec une marchande.

(2) M. Girard, qui a fait les campagnes d'Egypte en 1799.

(3) Qui passe pour avoir 10 pieds 8 pouces.

6°. La pente totale de ce canal de dérivation, entre ses deux extrémités, est de 10 mètres 14 centimètres.

7°. Cette pente ne sera point distribuée uniformément, mais suivant la loi représentée par le rapport des co-ordonnés de la courbe *funiculaire*.

« Je ne me suis point assujéti, dans le rapport que je viens de terminer, à suivre la marche synthétique des devis ordinaires. La rédaction du projet dont je me suis occupé présentoit, ou des questions nouvelles qui méritoient d'être traitées avec soin, ou d'anciennes questions, qui, jusqu'ici, n'ont été résolues qu'incomplètement; voilà pourquoi j'ai développé avec quelqu'étendue l'analyse à l'aide de laquelle je crois en avoir obtenu la solution.

Enfin, convaincu que les progrès de l'architecture hydraulique sont essentiellement liés à ceux des sciences physiques, et que celle-là ne doit point rester *stationnaire*, lorsqu'un mouvement rapide est imprimé à celles-ci, j'ai pensé que la haute importance du travail qui m'est confié, les avantages long-temps désirés que la capitale en attend, en un mot, que l'intérêt protecteur qu'y attache le chef de l'Etat, m'imposoient l'obligation de donner à ce travail toute la perfection dont il m'a paru susceptible, et ne me permettoient pas, quelques préjugés que j'eusse à combattre, de négliger de faire, pour y parvenir, une application utile des découvertes dues aux géomètres et aux physiciens français dont les travaux ont honoré la patrie, et illustré ces derniers temps. » *Ainsi termine M. Girard* (1).

M. Hagneau, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, ci-devant à Turin, vient d'être nommé, en juin 1817, à la direction du Canal de l'Ourcq. M. Coic, ci-devant ingénieur en chef à Savonne, vient aussi d'être nommé, à cette même époque, ingénieur en chef pour la continuation des travaux de ce même Canal, avec M. Girard, déjà cité.

AVANTAGES

Que doit procurer l'exécution du Canal de l'Ourcq.

Si jamais ce canal est exécuté, dit M. Delalande, il rendra la communication plus courte et plus aisée qu'elle ne l'est aujourd'hui sur la rivière de Marne; il arrivera, presque sans contour, directement à Paris, au lieu que la Marne en fait plusieurs, qui allongent le chemin presque de la moitié.

Dans les basses eaux, la Marne, en plusieurs endroits, n'est point navigable, ce qui oblige les marchands et voituriers d'alléger leurs bateaux, et d'en faire souvent trois d'un seul; au lieu que par le nouveau canal, où les bateaux entreront par la Marne, ils arriveront à Paris en un seul jour, tirés par des chevaux de trait, sans avoir besoin de les alléger. Ces bateaux remonteront, avec la même facilité, de Paris à Meaux et à la Marne.

Le canal d'*Ourcq* réuniroit des avantages immenses pour la ville de Paris, depuis l'Arsenal jusqu'à la Villette, passant par les *faubourgs du Temple, Popincourt, boulevard et porte St.-Antoine*.

Les eaux de ce canal auroient pu être partagées en deux branches, au moyen d'un bassin que l'on peut former entre les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, près la nouvelle barrière des Vertus, *sur un terrain plat que la nature semble avoir tout disposé pour cet objet*, soit comme celui de la Villette déjà terminé d'une forme *carré-long*, et non ovale ni rond, tel qu'il est figuré au plan coté 21, proposé en 1803 par les éditeurs du Recueil polytechnique.

(1) Le 12 juillet 1814, Monsieur l'abbé de Montesquieu, ministre-d'état alors, dit, dans son rapport, que le Canal de l'Ourcq a été entrepris sur un plan trop dispendieux.

M. Marchand dit aussi, page 219, dans son Conducteur parisien, que les conduits souterrains qui doivent servir dans Paris, auront environ 14,700 toises, et que cela n'est pas un trait de magnificence dans une entreprise dont les dépenses doivent s'élever à 38,000,000

Nous ajouterons qu'un canal à découvert, depuis le bassin de la Villette aux Champs-Elysées, auroit été plus majestueux que l'aqueduc souterrain par les faubourgs Montmartre et Monceaux, qui paroît coûtera beaucoup d'entretien, suivant les réparations qu'on a commencées en 1817.

Ces canaux, toujours pleins d'une eau pure et coulante, remédieront aux inconvéniens occasionnés par les égoûts, qui portent aujourd'hui l'infection dans la capitale. Nous ajouterons qu'un grand nombre de fontaines, d'une utilité générale, peuvent être établies dans les divers quartiers de la ville, par la confection du canal de l'Ourcq, ainsi qu'il paroît être arrêté par le Gouvernement, si l'on en juge par les travaux déjà exécutés, et d'autres projetés dans l'intérieur de cette grande ville. Par ces moyens, on pourroit retrancher une partie des tombereaux qui enlèvent les boues de Paris, qui coûtent des millions chaque année, et nettoyer les rues, deux ou trois fois par semaine, à l'eau et au balai. Dans le dégel, qui incommode beaucoup les habitans, au moyen du nouveau canal, les neiges seroient entraînées par des eaux supérieures, rapides et abondantes, dans les égoûts ou dans la rivière.

On pourra établir sur ce canal, dans l'intérieur de la ville, toutes sortes de manufactures, bains, abreuvoirs, lavoirs, chantiers et magasins, d'après l'assurance qu'on a que les eaux de l'*Ourcq* seront très-bonnes à tout usage.

CANAL DE SAINT-DENIS, A PARIS,

Au moyen d'un embranchement de celui de l'Ourcq, au-dessus de la Villette, déjà presque terminé, pour abréger la navigation de la Seine et de l'Oise.

Nous avons parlé du projet de canal présenté par M. Daudet, célèbre ingénieur, sous le nom de *Canal Bourbon*, qui devoit communiquer de Paris à l'Oise par Saint-Denis, et d'un autre projet également présenté, en 1730, par les magistrats de police et les députés du commerce de Paris. Ce même canal devoit, d'un côté, suivre pour direction la Chapelle, passer derrière les Récollets, le faubourg Saint-Martin, l'hôpital Saint-Denis, où devoit être formé un nouveau port; se continuer par le faubourg du Temple, le Pont-aux-Choux jusqu'à la Seine, vers le bastion du ci-devant Arsenal, actuellement le boulevard Bourdon. De l'autre côté, il devoit suivre les boulevards Saint-Denis, Montmartre, la Magdelaine, et aller joindre la Seine, au bas de Chaillot. Ce canal devoit encore passer par Saint-Denis, Epinay, Ormesson, l'étang de la Chasse, le vallon de Méry, et joindre l'*Oise au-dessous de l'Isle-Adam.*

Mais aujourd'hui que la partie du canal de Saint-Denis à celui de l'Ourcq, au-dessus de la Villette, est presque terminé, nous réitérerons le projet de partager ces mêmes eaux en trois branches, pour joindre la Seine; *la première*, vis-à-vis du Jardin du Roi; *la deuxième*, au bas de Chaillot (1), et *la troisième*, à Saint-Denis (2), pour ensuite se continuer jusqu'à Conflans-Sainte-Honorine, sur Seine, et Pontoise, sur l'Oise, par le bois de Pierrelaye, ainsi qu'il est figuré aux *plan et carte* ci-joints.

Par ce moyen, on aura la communication de l'Oise avec la Seine, au port de l'Arsenal à Paris, en un seul jour, en évitant les contours de la Seine, les passages dangereux et l'inconvénient des basses eaux.

Les bateaux, qui sont ordinairement sept à huit jours en marche sur l'Oise et sur la Seine, et souvent davantage, pour venir de l'Isle-Adam et de Poissy à Paris, au lieu que, par le canal, ils arriveront en un jour, avec moins de dépense, et sans aucun danger.

Les bateaux de la Normandie et de la Picardie sont deux jours et demi ou trois jours sur la Seine pour aller depuis Saint-Denis jusqu'au port Saint-Nicolas, et même plus, pour

(1) Cette deuxième partie de canal, déjà en partie terminée, souterrain seulement, c'est-à-dire, un aqueduc au lieu d'un canal à découvert, comme il avoit été anciennement projeté, paroît maintenant être destiné simplement pour alimenter, c'est-à-dire, fournir des eaux aux fontaines diverses des quartiers du nord de Paris : suivant les grands travaux entrepris à ce sujet, il devoit en fournir également au Palais de Rome, commencé au bas de Passy, vis-à-vis le Champ-de-Mars; en 1812, ont été fait pour deux millions de travaux de terrassement.

(2) Presque terminée en 1814.

arriver au port de la Tournelle ; au lieu que, par le canal, il ne seront tout au plus que quatre heures : de l'Isle-Adam et de Poissy au port de la Tournelle, ils sont douze à quinze jours pour aller à l'Arsenal ; au lieu qu'ils ne seront qu'un jour par le canal, sans aucun risque, et avec beaucoup moins de dépense.

Les bateaux de la Bourgogne et de la Champagne, qui descendent la Seine jusqu'à Paris, même de la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, le Berry et le Nivernois, par la Loire, et qui seront chargés de marchandises destinées à être voiturées sur eau, par la Seine, l'Oise et le canal de Picardie, maintenant de l'Escaut, par Saint-Quentin, qui communique jusqu'en Hollande, pour être ensuite transportées dans les provinces du Nord, ne seront plus obligés de traverser Paris et tous les ponts, dont le passage est souvent pénible et dangereux ; ils éviteront ceux de Sèvres, de Saint-Cloud, de Neuilly, de Chatou, de Saint-Germain, de Pontoise, de Beson, et les écueils qui se rencontrent sur la Seine, à la machine de Marly, au passage de la Morue (1) et ailleurs. Les bateaux de charbon sont quelquefois obligés de séjourner des *années entières* près de Charenton, faute de port pour pouvoir se placer dans Paris, et le *canal en tiendroit lieu* (2).

C'est ainsi que la deuxième partie du canal de l'*Ourcq* à Saint-Denis feroit de Paris une ville nouvelle, pour le commerce et les commodités de toute espèce que cette capitale auroit acquises.

En 1725, 1726, 1727, le projet du canal de Saint-Denis fut examiné par différentes personnes très-capables d'en juger. M. Bélidor, M. de la Jonchère, ingénieur du Roi, M. de Senne, de l'académie des sciences, M. l'abbé de Grive, M. de Fayolle, inspecteur-général des ponts et chaussées, M. Gautier, ancien inspecteur des ponts et chaussées, et M. Oudart, entrepreneur des travaux du Roi et du canal de Picardie, visitèrent les lieux, trouvèrent le canal très-possible, et la Faculté de médecine jugea qu'il seroit salutaire pour les habitans de Paris. Enfin, d'après toutes les dispositions du Gouvernement, il n'y a plus de doute que tous ces projets vont être bien examinés, et que ceux les mieux conçus et reconnus les plus utiles, seront entrepris, continués, confectionnés et exécutés, pour le bien général et particulier du commerce français.

P. S. *L'embranchement du canal de l'Ourcq* à Saint-Denis, désigné au-dessus de la Vilette, ne part point du grand bassin, comme il avoit été précédemment figuré au plan ci-joint, mais bien 300 toises au-dessus : ce bassin a 720 mètres sur 60, d'une forme carré-long, entourré de belles allées de verdure et de carrés plantés d'arbres de chaque côté.

Cet *embranchement* du canal traverse, comme nous l'avons déjà observé, la plaine de Saint-Denis, et va joindre la Seine, proche cette dernière ville, suivant le trait marqué en rouge à la carte géographique dudit canal annexé au présent. Enfin on estime la dépense faite à 20 millions, et celle à faire à 18 millions.

CANAL DE SAINT-MAUR,

A Gravelle-sur-Marne, à l'Est, au-dessus de Charenton, à deux lieues de Paris.

En 1788, sous *Louis XVI*, dit *le Vertueux*, M. *Montizon*, écuyer-ingénieur, associé à M. *Houard de Vert*, entrepreneur des travaux du Roi, proposa de faire l'entreprise et confection du *canal de St-Maur* à Gravelle-sur-Marne, au-dessus de Charenton, près Paris. M. *de Montizon* présenta, à ce sujet, un mémoire à l'administration des ponts et chaussées et à M. le contrôleur-général des finances : ce mémoire fut communiqué à

(1) Espèce de gouffre ou de tourbillon d'eau qu'on trouve dans la Seine, au-dessous d'Argenteuil, près Paris.

(2) Des fossés de l'ancien Arsenal et de la Bastille, qui ont été conservés jusqu'à ce jour, peuvent servir à former un vaste bassin pour garer les bateaux en tout temps, et par ce moyen, un port général pour les entrepôts de toute espèce de marchandises, avec des magasins faciles à établir dans les divers quartiers de ses environs.

M. *Hébert d'Hauteclaire*, trésorier de France et commissaire du conseil des ponts et chaussées, homme estimable et plein de connoissances dans cette partie, l'un des intimes du célèbre *Perronet*, qui fit un rapport sur les avantages de l'exécution.

Le 28 juin 1791, l'associé de M. *Montizon*, déjà cité, soumit le plan de ce même canal à l'assemblée du *Point central des Arts et Métiers*, qui l'ayant pris en considération, nomma MM. *Bonneville* (1) et *Régnier* (2) Commissaires pour lui en faire un rapport et le présenter à l'*Assemblée nationale*, où ils furent admis aux honneurs de la séance, avec renvoi au Comité d'agriculure et du commerce.

Mais les événemens survenus par suite de la révolution de 1789, ont suspendu toutes les dispositions.

En 1809, après les orages révolutionnaires, ce projet fut de nouveau présenté : son utilité et ses avantages reconnus firent que les ingénieurs furent aussitôt nommés pour en faire l'examen, devis et plan des travaux ; et bientôt un décret en ordonna la confection aux frais du trésor public, sous la direction de l'administration des ponts et chaussées.

M. *Bequet de Beaupré*, ingénieur en chef de ce corps, qui a succédé au célèbre *Demoustier*, a été chargé de la direction des travaux, qui ont été poussés avec rapidité par les soins de M. Emmery, ingénieur ordinaire, jusqu'au mois de novembre 1813, époque de leur suspension par l'effet malheureux des trop grandes guerres entreprises en ce temps-là.

Mais aujourd'hui qu'une paix générale assure le bonheur du monde entier, que chacun a le droit d'espérer, il n'y a pas de doute que le canal de *Saint-Maur*, près Paris, et autres travaux en ce genre, soient avant peu entrepris, terminés et perfectionnés.

AVANTAGES DU CANAL DE SAINT-MAUR.

Ce canal, percé dans un rocher de plus de 500 toises de longueur, avec un chemin de deux mètres sous voûte, taillé dans un roc couvert, est un chef d'œuvre d'Art qui mérite d'être vu des connoisseurs et amateurs des objets d'utilité publique.

La confection de ce canal dont le trajet n'est que de 750 toises, ou un quart de lieue ordinaire, abrégera la navigation de la rivière de Marne de plus de quatre lieues, et les bateaux n'éprouveront plus les obstacles nombreux qui arrivent tous les ans par les rochers qui se trouvent au fond de l'eau dans cette partie de la rivière de Marne ; ce qui occasionnoit ordinairement à la navigation trois à quatre jours de retard, même des mois entiers, pour monter et descendre pendant les basses-eaux.

Le *canal de Saint-Maur* procurera, entre autres avantages, celui de pouvoir y garer les bateaux de toutes sortes de marchandises, objet désiré, et qui manque à Paris depuis des siècles, et par ce moyen, les mettre à l'abri des accidens que les glaces des grandes eaux occasionnoient tous les ans.

Un autre avantage est que le canal de *Saint-Maur* procureroit les moyens de pouvoir former plusieurs moulins et usines propres à différens états et objets de commerce, par l'abondance des eaux forcées à volonté, et en tout temps, que ce canal pourra produire par sa pente extraordinaire, au moyen des écluses qui y seront établies.

Ce nouveau canal, avec celui de l'*Ourcq*, produira plusieurs promenades agréables, d'été et d'hiver, pour les habitans de Paris : objet curieux à voir, et même surprenant pour tous ceux qui ont vu et connu ces endroits avant 1808.

---

(1) Rédacteur de la *Bouche de Fer*, ensuite pensionné de l'état.
(2) Ingénieur, et ensuite Lieutenant-général des armées françaises.

De l'Imprimerie de DOUBLET, rue Gît-le-Cœur, n°. 7.

ANALYSE DES CANAUX

Des Rivières de l'Yvette, de la Bièvre, de l'Orge, de la Juine et de l'Essone,

PAR M. B. A. H. *Devert*, *Architecte*,

POUR CONDUIRE UNE PORTION DE LEURS EAUX

A PARIS;

Avec les Conclusions particulières sur ceux de l'Ourcq *et de l'*Yvette, *lue au Comité des Ponts et Ch., par* M. GAUTHEY, *Insp. g. des P. Ch.*

L'YVETTE est une petite Rivière qui n'a que 8 lieues environ de cours; elle prend naissance près l'ancienne Abbaye de ce nom, située proche la route de Versailles à Rambouillet, à 2 lieues de Chevreuse, où elle passe après Maincourt et S. Forget, au-dessus duquel elle reçoit la petite Rivière de l'ancienne et célèbre Abbaye de *Vaux-de Cernay*, qui prend sa source en l'*Etang du Peray*, au-dessus du Fargis, près la route ci-dessus citée. L'Yvette passe ensuite à S. Remi, où se joignent les Ruisseaux des Etangs du *Port-Royal* et de S. Paul; continue par Bures, proche lequel elle reçoit le Ruisseau de l'*Etang de Magny;* continuant ainsi par Orsay, où elle reçoit encore un petit Ruisseau de S. Clair; longeant Vilbon, elle passe à Lonjumeau et tombe dans l'*Orge* à Villemois, 2 lieues au-dessous de Montlhéry.

MM. *De Parcieux* et *Perronet*, célèbres ingénieurs de France, ont présenté des plans et mémoires pour la confection du canal de l'Yvette, à l'effet de fournir de l'eau aux quartiers et fauxbourgs du Midi de la ville de Paris, et pour suppléer à ceux des *aqueducs d'Arcueil*, déjà établis de ce côté, par les ordres de *Marie de Médicis* et les soins de *Jacques Desbrosse*, célèbre architecte, que les Romains avaient déjà commencé; ouvrage digne de ce grand peuple.

Nous ajouterons *que le plan du canal de la Rivière Yvette*, fut présenté en 1762 pour la première fois, par M. *de Parcieux*, premier Architecte des Ponts et Chaussées, à l'examen de l'Académie des *Beaux Arts* de Paris, qui ayant nommé diverses commissions pour cet objet, en reçut, les années suivantes, plusieurs rapports avantageux.

En 1766 et 1767, plusieurs Mémoires et deux manuscrits furent transcrits sur les registres de ladite Académie.

En 1768, la mort ayant enlevé aux Arts français M. *de Parcieux*, bientôt le Gouvernement, qui avait pris connaissance de cette utile entreprise, voulut s'assurer de la possibilité de son exécution.

M. *Perronet*, aussi devenu célèbre ingénieur, qui succéda à M. *de Parcieux*, fut chargé avec M. *de Chezy* d'examiner de nouveau les plans du canal de la Rivière *Yvette*, pour conduire ses eaux à l'Observatoire de Paris; et les resultats de leur examen ainsi que de leur travail se trouvèrent conformes à ceux de M. *de Parcieux* en faveur de l'exécution.

En 1775, M. *Perronet* fit un rapport détaillé sur les diverses opérations qu'ils ont été chargés de faire concernant le canal de l'Yvette.

En 1782 et 1783, M. *Defer de la Nouerret*, ingénieur, a renouvelé les plans de cette utile entreprise, et a publié plusieurs Mémoires imprimés à ce sujet, où il rapporte les différentes opérations faites pour cet objet par MM. *de Parcieux*, *Perronet* et *Chezy*, déjà cités; il y trace la route qu'aurait suivi l'Aqueduc en maçonnerie qui aurait conduit les *eaux* de l'*Yvette* à Paris, avec des grilles de distance en distance, pour arrêter les immondices et repos des eaux dans des grands bassins assez vastes, joignant l'avantage d'en retenir ou réserver une assez grande quantité pour les temps de sécheresse.

M. Defer dit que M. de Parcieux indique dans ses Mémoires le percement d'une montagne entre Palaiseau et Massy; il cite les *ponts*, *aqueducs*, *tranchées*, *canaux en maçonnerie* et autres travaux que l'exécuption pourrait exiger, dont il porte la dépense à *six millions* environ, en ce tems-là.

En 1784, M. Defer fit imprimer une petite brochure in-8°., ayant pour titre : *Reflexion sur le projet de l'Yvette*, où il dit que M. Perronet a remis à l'Académie deux volumes manuscrits, avec plans et devis estimatifs, observant que la longueur dudit canal aurait été de 17352 toises, dont 2111 en aqueducs couverts (1) depuis le château de *Coubertin*, près S. Remi au grand réservoir qui devait être établi pour la prise d'eau, jusqu'à l'Observatoire; que la vallée de Rungis aurait été traversée par un autre aqueduc de 518 toises de longueur, porté par des arcades dont celle du centre aurait eu 64 pieds d'élévation; et en élevant celle d'Arcueil d'un second étage, on aurait joint les eaux de l'*Yvette* avec celles de la *Bièvre*, en entrant dans Paris par un embranchement de canal de 2809 toises de longueur, dont 653 auraient été couvertes, et pour l'exécution desquelles le total général des dépenses est porté dans ce second état estimatif par MM. *Perronet* et *Chezy*, à sept millions huit cent vingt-six mille deux cent neuf liv. en ce tems-là, *ci*. . . . . 7,826,209 liv.

Enfin, soit que cet aperçu de dépenses ait effrayé en ce tems-là le gouvernement d'alors, ou que d'autres circonstances eussent provoqué le retard de la mise en activité de cette utile entreprise, ce canal est resté jusqu'à ce jour sans être confectionné.

Dans le nouveau plan qu'a présenté M. Defer, cité d'autre part, cet ingénieur propose, au lieu d'un aqueduc, une simple *rigole* en terre, et de prendre l'eau de l'*Yvette* au-dessous de S. Remi, 500 toises plus bas que M. Perronet; de suivre ensuite son tracé jusqu'à Palaiseau; de faire le percement de la montagne à gauche, et d'aboutir dans le vallon de Bièvre au-dessus du château de Villeginie; de traverser ce vallon par une levée ou un aqueduc qui n'aura que vingt pieds de hauteur au plus profond du vallon; de longer le côteau à gauche de la Bièvre, de passer à droite de Vilaines, *idem* de Verrières; de laisser Antony à droite, Chantenay à gauche, Sceaux et Bourg-la-Reine à droite, ainsi qu'Arcueil, et d'aboutir au tracé de M. Perronet, indiqué à cet endroit.

Dans ce nouveau tracé, M. Defer évite 1°. la dépense de l'aqueduc de Tournay dans la vallée de Rungis, et l'exhaussement de celui d'Arcueil; 2°. il laisse en arrière toutes les constructions qui ne sont pas de première nécessité, et il compte réduire, par ces différens moyens, la dépense de la conduite d'une portion des eaux de la rivière d'Yvette à moins d'un million; qui doit, dit-il, fournir 1250 pouces d'eau dans les tems de sécheresse.

M. Defer dit également que la compagnie des pompes à feu des eaux de Paris a fait publier par le comte de Mirabeau qu'elle prétend que le projet de l'Yvette coûterait plus de *vingt millions*. M. Defer répond qu'une seule campagne suffirait pour l'exécution de la première partie du canal de l'Yvette, excepté le percement du seuil de Sceaux et de Palaiseau, qu'il évalue à 37,587 toises cubes de deblai de terrassemens. (2)

(1) La toise courante est de 6 pieds ou 2 mètres 21 lignes.
(2) La toise cube contient 216 pieds *id.*, qui produisent 216 brouettées, environ.

Enfin, M. Defer cite l'extrait du rapport et mémoire fait à l'Académie par M. de Parcieux, en s'exprimant ainsi : Il faudrait, dit ce célèbre ingénieur, dans la ville de Paris 800 pouces d'eau pour le besoin intérieur des maisons, et elle en a tout au plus 200 à 230; savoir : par la pompe Notre-Dame, 120 à 125 ; par Arcueil, 40 à 50; par la Samaritaine, 25 à 30 (1); par les sources du pré Saint-Gervais, 12 à 15, et par Belleville, 10. Souvent il arrive que cette quantité d'eau est excessivement réduite. En 1732, celle d'Arcueil fut au plus de 7 pouces; au printems de 1763, à peine de 20 ; et aux mois d'octobre et de novembre de la même année, de 12 à 15.

Les rivières de l'Yvette et de Bièvre fourniraient au contraire aisément jusqu'à trois mille pouces d'eau, plus pure et plus belle que celle de la Seine. MM. *Hellot* et *Marquer*, célèbres chymistes et membres de l'Académie, ont fait un rapport favorable sur ces mêmes eaux de l'Yvette.

En 1786, M. Defer publia encore un mémoire sur ce même projet de canal, où il fit l'offre de consigner 250,000 fr. entre les mains du trésorier de la ville de Paris, pour commencer cette utile entreprise, et d'en abandonner le bénéfice au profit du trésor public après le remboursement des avances; il observe que M. *Hugh Midleton* a fait conduire à Londres une nouvelle rivière avec ses propres deniers, qui a fourni 4,000 pouces d'eau, c'est-à-dire 4 pintes par minute.

EXTRAIT du Rapport fait à l'Académie à Paris, en 1782, *sur le projet du Canal de l'Yvette ; par les commissaires nommés pour cet objet.*

Les commissaires nommés à cet effet, conclurent 1°. que le tracé de M. Defer offre plusieurs avantages ; 2°. qu'en partant des jaugers adoptés par MM. de Parcieux, Perronet et Chezy, et dans le cas où la rigole que propose M. Defer ne perdrait point, par les filtrations et les évaporations, une quantité d'eau trop considérable, l'exécution de ce projet, qui présente beaucoup d'économie dans les dépenses, serait d'une grande utilité ; 3°. enfin, que comme il serait nécessaire pour construire un canal revêtu en pierre, de creuser une rigole, il paraît avantageux de suivre les moyens proposés par M. Defer, ayant égard aux diverses observations qui ont été faites dans le cours de ce rapport, signé *Delalande, dAlembert*, *Tillet*, le marquis *de Condorcet*, *Leroy*, *Bossut* et *Coulomb*.

Enfin, le 21 mai 1786, Louis XVI nomma dans son conseil d'Etat des commissaires pour faire l'examen des plans et devis du projet du canal de l'Yvette, et d'après le rapport qui lui en fut fait, S. M. rendit un *arrêt* qui en ordonna l'exécution au profit de M. *Defer de la Nouerret et C.e*, qui a fait commencer cette utile entreprise, où des milliers d'ouvriers ont trouvé leur subsistance les campagnes suivantes, en poussant les travaux avec activité; lesquels, comme dit fort bien M. Gauthey, n'ont été arrêtés que par des motifs d'intérêts particuliers, on peut même ajouter, *par jalousie ou envie de contrarier* tout ce qui peut tendre à la prospérité du bien public.

Déjà une partie des eaux de l'Yvette avaient été conduite entre le bourg la Reine et Paris, où l'on voit encore sur le bord de la route des vestiges de ce même canal, au long duquel M. Defer avait fait planter des avenues d'arbres de chaque côté, que l'on a en grande partie recomblé et détruits.

M. Defer, cruellement chagriné par ces ennemis du bien public, a été forcé d'abandonner cette même et belle entreprise du *canal de l'Yvette*, dont l'expérience a déjà su apprécier les vues d'utilité générale pour la capitale, et que l'avenir saura sans doute juger pour qu'il soit continué et confectionné.

---

(1) Qu'il faut déduire maintenant comme démolie et supprimée en 1812. Nous ajouterons, que le 12 septembre 1817, entre 11 h. et midi, passant sur le port aux tuiles à Paris, nous avons remarqué 25 voitures avec des tonneaux qui attendaient leur tour pour les remplir d'eau à la petite pompe particulière qui existe en cet endroit.

PROJET de M. GAUTHEY, *inspecteur-général des ponts et chaussées, membre du Conseil de cette administration et de la Légion d'honneur.*

M. *Gauthey* avait aussi donné son avis à M. Caumartin, Prévôt des Marchands, en 1784, sur une partie des travaux de ce canal, évalués à 475,500 fr.

En 1802, M. *Gauthey* présenta un mémoire imprimé sur la confection de ce même canal; il proposa de joindre à l'*Yvette* une partie des *eaux des rivières* de l'*Essone*, de l'*Orge*, de la *Juine* et de la *Bièvre*, avec beaucoup de changemens au plan de M. Perronet, en prenant une autre direction; de manière que le canal de l'*Yvette* ferait le pendant de celui de l'*Ourcq*, en fournissant la même quantité d'eau, par le moyen de deux embranchemens de canal, qui partiraient du grand *bassin* que l'on construirait entre la barrière d'*Enfer* ou *Villejuif*, et *Saint-Jacques*, près l'*Observatoire*.

M. *Gauthey* dit que le Gouvernement ayant ordonné l'entreprise du canal de l'*Ourcq*, dont il apprécie l'utilité qui pourra en résulter pour toute la partie du Nord de Paris, il envisage que le côté opposé de cette grande ville désire également un pareil établissement, et que ses habitans n'en méritent pas moins l'attention du Gouvernement que ceux du Nord. Nous avons cru devoir profiter de cette occasion, pour, d'une part, indiquer cette autre partie de canal et bassin projetés; et de l'autre, rapporter ici les articles mentionnés au projet de dérivation de M. Gauthey,

Nous avons en France, dit M. Gauthey, plusieurs villes où l'on a amené l'eau des rivières supérieures, entr'autres, Toulon, Marseille, et surtout Montpellier, où l'on a fait un aqueduc porté sur des arcades, sur plus de 500 toises de longueur, qui conduit l'eau dans la partie la plus élevée de la ville, à 90 pieds au-dessus du terrain naturel; l'on a conduit, à Londres, sur près de 40,000 toises de longueur, une rivière qui produit 4,000 pouces d'eau.

La ville de Paris n'a encore que l'aqueduc d'Arcueil, qui ne fournit que 80 pouces d'eau; quelques eaux qui viennent des prés Saint-Gervais et de Belleville, qui, jointes à celles des machines hydrauliques, ne fournissent qu'environ 200 pouces, dont 30 appartiennent à des particuliers : ces eaux sont distribuées à près de cinquante fontaines.

Il faut convenir que cette quantité d'eau est bien peu de chose pour une ville aussi peuplée que Paris; cependant il est peu de positions de grandes villes plus favorables que celle de cette capitale, pour y conduire facilement une très-grande quantité d'eau; puisque l'on trouve, à peu de distance, plusieurs rivières dont les sources sont plus hautes que les quartiers les plus élevés de Paris, et qui peuvent y être conduites le long des coteaux qui bordent la Seine et la Marne.

On espère fournir à Paris, d'un seul côté, près de 10,000 pouces d'eau provenant de l'Ourcq et des rivières qui se joindraient au canal.

Mais quelqu'abondantes que soient les eaux de ces rivières, il est difficile qu'elles puissent être distribuées dans toutes l'étendue de Paris; il ne faut guère compter les employer que pour la partie septentrionale de la ville qui se trouve terminée par la Seine; car on ne pourrait la faire remonter par des tuyaux qui passeraient sous le pavé des ponts, du côté de la partie méridionale, avec de grandes dépenses, qu'à 50 ou 60 pieds de hauteur au-dessus des basses eaux de la Seine; et il y a plusieurs quartiers qui, dans cette partie, sont à près de 100 pieds au-dessus des basses eaux de la Seine.

On a projeté depuis long-temps de faire venir de ce côté les eaux de l'Yvette et de la Bièvre, qui fournissent, en été, 1,500 pouces d'eau; mais cette quantité n'étant pas comparable à celle que l'on tirerait de la Beuvronne, de la Thérouenne et de l'Ourcq, il sera facile de prendre, non-seulement les eaux de l'Orge, qui sont beaucoup plus considérables que celles de l'Yvette et de la Bièvre, mais de faire venir aussi les eaux de la Juine et de l'Essonne. Toutes ces eaux prises de ce côté, doivent être plus considérables que

celles prises de l'autre, et l'on peut les faire monter au niveau de l'Observatoire, à plus de 100 pieds au-dessus des basses eaux de la Seine. On a le nivellement des rivières de Juine et d'Essonne dans le projet du canal d'Essonne, où l'on voit qu'en prenant l'Essonne un peu au-dessus de Malesherbes, et la Juine à peu de distance d'Etampes, on peut les conduire au-dessus du niveau de l'Observatoire, avec une pente au moins équivalente à celle que l'on peut donner au canal de dérivation de l'Ourcq, par un canal qui aurait à peu près la même longeur que celui-là, si l'on suivait tous les coteaux.

On prétend que l'Ourcq, pris à Mareuil, fournira 10,000 pouces d'eau (1); mais je crois que cette quantité est trop forte; car en comparant l'étendue du terrein qui fournit les eaux à cette rivière à Mareuil, avec celle qui fournit les eaux à l'Yvette et à la Bièvre, qui ont été jaugées exactement, on trouve que ces deux rivières ne fournissent, en été, que 1,500 pouces d'eau, et 2,480 en hiver; l'Ourcq ne fournirait que 5,000 pouces, et que toutes les rivières de ce côté ne fourniraient que 7,000 pouces en été, 13 200 en hiver; celle de l'autre côté, 8,000 pouces en été, et 15,000 en hiver : ce qui fait en tout 15,000 pouces en été, et 28,000 pouces en hiver.

On a reconnu dans la rigole du canal du Midi, qu'il se perd un tiers de l'eau dans le trajet. En retranchant de cette quantité le tiers pour les pertes provenant des évaporations et des filtrations, on voit que l'on pourra disposer, pour Paris, au moins de 10,000 pouces en été, quantité plus grande que celle que l'on avait fait venir à Rome, sous l'empereur Auguste, dans le tems de la plus grande magnificence de cette ville.

PRÉCIS

DES PROJETS DES CANAUX

De l'Essone, de l'Orge, de la Juine, de la Bièvre et de l'Yvette, à Paris; présentés par M. GAUTHEY.

J'AI déjà fait remarquer, dit M. Gauthey, que la rivière de l'Ourcq ne pouvait donner de l'eau que dans la partie septentrionale de Paris, et que, pour en donner en aussi grande quantité dans la partie méridionale, il fallait la faire venir en partie de l'Essonne, de la Juine, et joindre, en passant, l'Orge, l'Yvette et la Bièvre.

Le nivellement de L'Yvette, et celui de l'Essonne et de la Juine, font voir sur la carte, à peu de chose près, les endroits par où passera la rigole, en lui donnant six pouces de pente par cent toises, et par conséquent qu'il faudra prendre la rivière d'Essonne à 28 pieds au-dessus du fond de l'aqueduc d'Arcueil, qui est à 108 pieds au-dessus de l'étiage; c'est la hauteur où se trouve l'Essonne, à 1,200 toises au-dessus de Malesherbes, où l'on ferait la prise d'eau de ce canal, qui est pour le moins aussi éloignée de sa source que la prise d'eau dans l'Ourcq l'est dans la Seine, et fournira probablement autant d'eau.

Les eaux de l'Orge et de l'Yvette, que l'on recevra dans ce canal, sont plus considérables que celles de la Thérouenne et de la Beuvronne, que l'on reçoit dans celui de l'Ourcq.

M. Perronet qui a fait un projet très-détaillé pour conduire l'Yvette à Paris, avait cherché à rendre le trajet le plus court possible, et, à cet effet, il avait projeté plusieurs souterrains, dont un de 800 toises, outre un grand aqueduc de 500 toises, au moyen de

---

(1) Le pouce d'eau des fontaines fournit dix-neuf mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, faisant 576 pieds cubes, ou 72 muids.

quoi il avait donné à l'eau 15 pouces de pente, par 1,000 toises ; mais en suivant, depuis Palaiseau, les coteaux de Longjumeau, Juvisy, Choisy et Vitry, on allonge effectivement le canal de 4,000 toises sur 8,000, et néanmoins on peut arriver au même point, entre Orsay et Gif ; parce que la rigole, quoique plus longue que la rivière d'Yvette, a beaucoup moins de pente ; mais ce détour évite tout aqueduc et tout souterrain, et par conséquent diminue considérablement la dépense ; et la pente moyenne de six pouces pour 1,000 toises à donner au canal, est suffisante, puisqu'elle excède celle qu'on a donnée à la dérivation de la rivière de Lew, pour la ville de Londres, et celle des rigoles des canaux d'Orléans et de Briare : cette pente de six pouces par 1,000 toises étant continuée le long des coteaux, on prendra les rivages d'Orge et de Reinarde, à peu près à leur jonction, et la Juine, près d'Étampes.

Elargissement de l'Aqueduc d'Arcueil.

Il ne sera jamais nécessaire d'élever l'aqueduc d'Arcueil, puisqu'en faisant passer l'eau sur cet aqueduc à la hauteur actuelle, on arrivera à 108 pieds au-dessus de l'étiage, auprès de la barrière de Villejuif, c'est-à-dire, près de trente pieds plus haut que la barrière Saint-Martin. Cet aqueduc peut être élargi de quatre pieds de chaque côté, en formant des arcades qui lui seraient adossées et portées sur des piliers, qui seront seulement augmentés depuis la naissance des arcades actuelles. Le canal aurait alors douze pieds de largeur, et serait contenu par deux murs en pierre de taille ; il serait ensuite continué jusqu'au bâtiment de la barrière Saint-Jacques, où l'on fera couler le superflu, tout le long du dehors des boulevards, jusqu'à la rivière, passant le long du *Champ-de-Mars*, pour y former quantité d'usines qui deviendront très-utiles.

Je n'ai pas compris la Bièvre dans la dérivation des eaux de l'Essonne, de l'Orge, de l'Yvette ; mais, comme on peut la conduire plus haut que l'eau qui passe sur l'aqueduc d'Arcueil, il est possible de la réserver pour conduire l'eau à l'Estrapade, qui est l'endroit le plus élevé de Paris, et former cette dérivation séparée, qui ne serait pas un objet d'augmentation considérable. Au reste, l'un et l'autre de ces deux projets principaux *peuvent se faire par partie*, en amenant, d'une part, l'eau de la *Beuvronne*, et de l'autre, celle de l'*Yvette* ; ensuite celles de la *Thérouenne* et de l'*Orge*, et enfin celle de l'*Ourcq* et de l'*Essone*.

AVANTAGE PARTICULIER

De la confection du canal de l'Yvette et autres, dont il vient d'être parlé, par M. Gauthey.

Il n'est pas douteux qu'en faisant venir à Paris la plus grande partie des eaux de l'*Ourcq* et de la *Thérouenne*, d'une part ; de la *Beuvronne*, de la *Bièvre*, de l'*Yvette*, de l'*Orge*, de la Juine et de l'*Essone*, de l'autre part, on diminuera beaucoup le produit des moulins que font mouvoir ces rivières.

Mais comme il n'est pas nécessaire de faire venir à Paris une aussi grande quantité d'eau que celle que fourniraient ces rivières, il y aurait toujours une quantité d'eau surabondante qui les ferait tourner ; et surtout la plupart de celles qui sont placées beaucoup au-dessus des prises d'eau, telles que celles d'*Esone*, ne diminueraient pas considérablement de valeur.

Mais si l'on fait venir à Paris une quantité d'eau assez considérable pour que les fontaines n'en consomment pas la moitié, l'autre partie pourra être employée à former des *courans d'eau* qui se rendraient à la Seine par différentes chûtes, depuis la *barrière de Pantin*,

d'une part, et depuis celle de *Villejuif* ou d'*Enfer*, de l'autre. En employant cinq mille pouces à ces courans, pour en former des *usines de différentes espèces*, par des chûtes de deux mètres de hauteur chacune, on pourrait former *d'une part onze chûtes, et de l'autre quinze.* La dépense d'eau d'un *moulin* ordinaire à farine étant évaluée à mille pouces, on y aurait à chacune *deux ou trois roues*, le nombre de ces usines pourrait être porté à 66 *environ*; et ne fussent-elles d'un produit bien plus grand, elles préenteront toujours infiniment plus avantageux qu'étant disséminées au loin de la capitale.

On pourrait, avec ces cours d'eaux, former une quantité de *manufactures* de toute espèce, qui diminueraient la main-d'œuvre, et apporteraient à Paris une industrie qui n'y existe pas, par défaut de moteurs, que l'on aurait alors avec abondance.

On peut ajouter les avantages des *ports-garres* ou *bassins* qu'on pourrait établir en diverses extrémités et différens quartiers de la ville, propres aux transports et décharges des marchandises ou matériaux de toute espèce, (1) et par ce moyen, on diminuerait les frais immenses des voitures, ainsi que les embarras du commerce de ces divers quartiers de la capitale; on pourrait éviter en outre une infinité d'autres dépenses et incommodités semblables à celles désignées des autres parts aux articles des canaux de *l'Ourcq*, de *St.-Denis* et de *St.-Maur*, *à Paris*, plus amplement détaillé au Recueil Polytechnique. Enfin, par ce moyen, on pourrait rendre à cettevaste cité toutes les facilités du commerce qu'exigent son étendue, son industrie, sa correspondance et sa population.

CONCLUSIONS

De M. GAUTHEY, *sur le canal de l'Ourcq et l'Yvette.*

JE conclus, 1.° à ce que le canal de dérivation de l'Ourcq puisse conduire à Paris, auprès la barrière Saint-Martin, en tout temps, une quantité d'eau au moins égale à celle que cette rivière fournit en été, et que ce canal puisse porter les bateaux qui passent actuellement sur la rivière d'Ourcq.

2.° Que l'on établisse le point d'arrivée à 77 pieds métriques au-dessus des plus basses eaux de la Seine, prises au pont de la Tournelle, et le point de départ au-dessus de la retenue de Croui, et que l'assemblée des Ponts et Chaussées prononce s'il est préférable de suivre une pente uniforme dans toute la longeur du canal, de cinq pouces par cent toises, à une pente moindre avant la tranchée, et plus forte après.

3.° Que l'assemblée décide s'il ne serait pas plus avantageux de faire le canal suffisamment large pour donner le passage à deux bateaux que de ne lui donner que la largeur nécessaire pour le passage d'un seul.

4.° Que l'on établisse un port, en ferme de bassin, vis-à-vis la rotonde Saint-Martin, et un canal large au-delà, avec des plates-formes, pour y déposer les bois que l'on transportera sur le canal (2).

5.° Que la décharge des eaux du réservoir forme à l'entour de Paris un cours d'eau, pour y former différens établissemens d'usines et manufactures.

6.° Que l'on fasse faire les plans, nivellemens et jauges du canal à faire, pour procurer à la partie méridionale de Paris les mêmes avantages que l'Ourcq procurera à la partie

---

(1) Ainsi qu'ils sont figurés au plan de Paris réduit, ci-joint, déjà annoncé et annexé an *Recueil politechnique* publié en 1803 et 1807.

(2) Ce bassin est fait d'une forme carré-long, et le canal étroit; il perd une partie de ses eaux par diverses filtrations qui se forment dans les terres depuis sa construction, en 1811.

septentrionale, en faisant venir au-dessus du faubourg Saint-Jacques, les eaux de l'Essonne, de la Juine, de l'Orge et de l'Yvette, par un canal pareil à celui de l'Ourcq, et celle de la Bièvre, par un canal séparé.

Lu au comité des Ponts et Chaussées, en frimaire an 11, ou 1802.

Signé, GAUTHEY.

EXTRAIT d'une Lettre de M. de VOLTAIRE, *écrite à M.* DE PARCIEUX, *au sujet du projet du canal de l'Yvette.*

« Vous avez dû, Monsieur, recevoir des éloges et des remercîmens de tous les hommes en place; vous n'en recevez aujourd'hui que d'un homme bien inutile, mais bien sensible à votre mérite et à vos grandes vues patriotiques. Si ma vieillesse et mes maladie m'ont fait renoncer à Paris, mon cœur est toujours votre citoyen. Je ne boirai plus des eaux de la Seine, ni d'Arcueil, ni de l'Yvette, ni même de celles d'Hypocrême ; mais je m'intéresserai toujours au grand monument que vous voulez établir : il est digne des anciens Romains, *et malheureusement nous ne sommes pas Romains*. Je ne suis pas étonné que votre projet soit encouragé par M. de *Sartine* ; il pense comme *Agrippa :* on ne plaint point son argent pour avoir un *Opéra comique*, on le plaindra pour avoir des *acqueducs dignes d'Auguste*. Je désire passionnément de me tromper ; je voudrais voir la fontaine de l'Yvette former un large *bassin* autour de la statue de LOUIS XV : je voudrais que toutes les maisons de Paris eussent de l'eau comme celles de Londres.

« Nous venons les derniers en tout, j'en suis fâché. »

Signé VOLTAIRE.

Extrait d'une Lettre de TRAJAN *à* PLINE.

« ME sera-t-il permis d'observer, qu'il y a cent cinquante ans que la jonction de la Seine à la Loire, par l'étang du Long-Pendu, est proposée ; qu'il y a autant de tems que sa possibilité est prouvée. Combien d'autres projets du même genre sont ensevelis dans les cabinets des ministres ou dans le tombeau de leurs auteurs !

» Il est vrai que nous faisons des bouteilles et des porcelaines à deux lieues de Paris, et je suis fort éloigné de dire que ce soit un mal ; mais je voudrais que l'on pût apporter à ces manufactures et à mille autres leurs provisions par eau, et en tout tems, ou en exporter les productions par la même voie, ce qui serait assurément un grand bien. Est-ce que Paris ne vaudrait pas Nicomédie? » (*Canaux navigab.*, par R. N. H. LINGUET, p. 394.)

A ORLÉANS, de l'Imprimerie de V.e HUET-PERDOUX, Imprim.-Libraire de l'Académie, rue Royale.

TABLEAU MATHÉMATIQUE

DES DÉPARTEMENS DU TERRITOIRE FRANÇAIS;

Par M. B. A. G. D.

Suivis de ceux qui en ont été distraits en mil huit cent quatorze.

NUMÉROS D'ORDRE ET DÉPARTEMENS.	POPULATION.	HECTARES.	NOMS DE CHEFS-LIEUX avec le nombre DE LEURS HABITANS.	DISTANCES DE PARIS.	NOMS DE CHEFS-LIEUX avec le nombre DE LEURS HABITANS.	HECTARES.	POPULATION.	NUMÉROS D'ORDRE ET DÉPARTEMENS.
1. Ain	302,000	549,963	Bourg 7,000	116 30	43,000 Orléans	675,191	285,400	Loiret 44.
2. Aisne	439,242	779,183	Laon 7,000	32 145	12,000 Cahors	398,406	270,500	Lot 45.
3. Allier	261,785	742,272	Moulins 15,000	72 184	11,000 Agen	532,641	226,200	Lot-et-Garonne. 46.
4. Alpes (*bass.*).	145,500	745,007	Dignes 3,300	190 140	5,500 Mende	509,543	143,500	Lozère 47.
5. Alpes (*haut.*).	123,684	553,569	Gap 8,600	168 70	33,000 Angers	718,807	404,500	Maine-et-Loire. 48.
6. Ardèche	283,390	550,004	Privas 3,100	144 80	7,000 Saint-Lô	675,713	581,450	Manche 49.
7. Ardennes	268,250	525,281	Mézières 3,500	58 42	12,000 Châlons	820,273	311,125	Marne 50.
8. Arriège	222,960	529,540	Foix 3,500	180 62	6,000 Chaumont *en Bas.*	633,173	237,800	Marne (*haut.*). 51.
9. Aube	239,000	610,608	Troyes 30,000	38 70	15,000 Laval	518,863	232,200	Mayenne. 52.
10. Aude	237,200	650,996	Carcassonne 15,300	200 84	30,000 Nancy	629,002	365,900	Meurthe. 53.
11. Aveyron	324,654	882,171	Rhodez 6,000	174 63	9,800 Bar-*sur-Ornain.*	604,439	284,856	Meuse. 54.
12. B.-du-Rhône	299,800	601,960	Marseille 110,000	204 125	10,00 Vannes	681,704	402,868	Morbihan. 55.
13. Calvados	502,800	570,427	Caen 25,000	66 78	41,000. Metz	647,922	376,400	Moselle. 56.
14. Cantal	251,500	574,081	Aurillac 10,400	134 60	12,000 Nevers	686,619	241,120	Nièvre 57.
15. Charente	325,050	588,803	Angoulême 15,000	118 58	60,000 Lille	579,689	862,900	Nord 58.
16. Char.-Infre.	394,000	716,814	La Rochelle 18,000	124 18	13,000 Beauvais	581.424	383,600	Oise 59.
17. Cher	225,400	740,125	Bourges 18,000	58 47	13,000 Alençon	645,254	425,850	Orne 60.
18. Corrèze	253,800	594,717	Tulle 7,000	120 48	21,000 Arras	669,688	574,250	Pas-de-Calais 61.
19. Corse (*Ile*).	195,000	980,510	Ajaccio 7,000	280 96	30,000 Clermont	794,370	542,840	Puy-de-Dôme. 62.
20. Côte-d'Or	353,500	876,956	Dijon 22,000	76 200	8,600 Pau	755,950	383,560	Pyrénées (*bass.*) 63.
21. Côt. du Nord	517,500	736,720	St.-Brieux 9,000	114 216	7,500 Tarbes	469,915	198,800	Pyrénées (*haut.*) 64.
22. Creuse	226,200	579,455	Guéret 3,400	112 230	12,000 Perpignan	411,376	126,766	Pyrénées *Orient.* 65.
23. Dordogne	424,150	898,274	Périgeux 6,000	120 120	48,000 Strasbourg	495,575	491,000	Rhin (*bas*). 66.
24. Doubs	233,500	530,993	Besançon 30,000	100 122	14,000 Colmar	549,607	379,400	Rhin (*haut*). 67.
25. Drôme	254,000	675,915	Valence 12,000	144 118	115,000 Lyon	270,423	344,160	Rhône 68.
26. Eure	421,200	623,283	Evreux 9,000	26 90	5,600 Vesoul	556,964	302,000	Saône (*haut.*) 69.
27. Eure-et-Loire.	264,800	607,915	Chartres 15,000	20 101	11,000 Mâcon	857,678	466,555	Saône-et-Loire. 70.
28. Finistère	452,900	693,384	Quimper 6,500	138 50	18,000 Mans (le)	639,276	410,400	Sarthe 71.
29. Gard	322,150	599,723	Nîmes 40,000	182 »	550,000 Paris	46,181	800,000	Seine. 72.
30. Garon. (*haut.*).	367,600	642,533	Toulouse 52,000	180 32	87,200 Rouen	593,810	643,250	Seine-Infére. 73.
31. Gers	286,500	651,908	Auch 8,000	195 11	6,700 Melun	595,980	304,225	Seine-et-Marne. 74.
32. Gironde	514,650	1,082,552	Bordeaux 90,000	150 5	28,000 Versailles	575,042	431,452	Seine-et-Oise. 75.
33. Hérault	301,100	630,935	Montpellier 34,000	192 107	16,000 Niort	585,273	254,250	Sèvres (*deux*). 76.
34. Ille-et-Vilne.	508,300	681,977	Rennes 30,000	89 32	40,000 Amiens	604,456	495,255	Somme. 77.
35. Indre	204,800	687,760	Châteauroux. 8,000	65 170	11,000 Alby	576,821	295,950	Tarn. 78.
36. Indre-et-Loire.	275,250	623,076	Tours 20,500	58 170	25,000 Montauban	354,565	262,456	Tarn-et-Garone. 79.
37. Isère	471,680	841,230	Grenoble 21,000	145 126	6,500 Darguignan	725,580	282,300	Var. 80.
38. Jura	293,500	503,364	Lons-le-Saulier 7,000	105 180	24,000 Avignon	234,560	215,555	Vaucluse. 81.
39. Landes	240,000	900,534	Mont-de-Marsan. 3,000	180 115	2,500 Roc.-sur-Yon (la).	675,458	268,875	Vendée (1). 82.
40. Loir-et-Cher	213,500	603,116	Blois 14,000	44 88	21,000 Poitiers	689,083	253,150	Vienne 83.
41. Loire	315,858	482,041	Montbrison 5,000	120 97	20,000 Limoges	570,035	243,862	Vienne (*haut.*). 84.
42. Loire (*haut.*).	262,250	502,854	Puy 13,000	125 100	8,000 Epinal	587,955	334,225	Vosges 85.
43. Loire.-Infre.	407,830	706,285	Nantes 76,000	95 42	12,000 Auxerre	729,223	329,424	Yonne 86.

TABLEAU *des Départemens qui ont été distraits de la France depuis* 1814, *rangé par ordre de numéros comme ci-dessus.*

87. Alpes marit.	130,234	322,674	Nice 18,473	193 170	32,000	Alexandrie	348,261	318,500	Marengo 109.
88. Appenins.	254,658	416,000	Chiavari 8,000	247 247	60,000	Livourne	491,000	318,700	Méditerrannée 110.
89. Arno	584,475	807,475	Florence 80,000	312 89	19,000	Maestricht	378,633	267,200	Meuse-Infére. 111.
90. B.-de-l'Elbe	375,976	735,247	Hambourg 107,00	222 113	12,000	Chambery	640,427	300,200	Mont-Blanc. 112.
91. B.-de-l'Escaut	76,820	63,000	Middelbourg 13.000	95 251	12,000	Savonne	393,798	290,000	Montenotte. 113.
92. B.-de-la-Meuse.	309,234	206,220	La Haye 38.000	108 109	24,000	Mayence	458,400	429,000	Mont-Tonner. 114.
93. B.-du-Rhin	257,580	481,448	Bois-le-Duc 13,700	120 71	62,000	Anvers	415,380	367,000	Nèthes (*deux*). 115.
94. B.-du-Weser	327,175	1,029,096	Brême 37.725	194 356	32,000	Sienne	774,897	151,000	Ombrone. 116.
95. B.-de-l'Yssel	145.000	340,000	Zwolle 13.200	149 82	50,000	Liège	435,754	352,000	Ourthe 117.
96. Doire	238,000	250.853	Ivrée 8.000	164 152	60,000	Turin	414.526	400,000	Pô 118.
97. Dyle	431,000	342,848	Bruxelles 75,000	60 119	10,000	Coblentz	588,419	250,000	Rhin-et-Mosele. 119.
98. Ems Occident.	191,100	519,563	Groningue 27,000	168 91	26,000	Aix-la-Chapelle.	700,000	621,000	Roër 120.
99. Ems Oriental.	128,200	322,364	Aurich 2,700	192 382	160,000	Rome	1,300,000	549,000	Rome. 121.
100. Ems Supérieur	442,050	1,019,096	Osnabruck 9,000	268 88	16,000	Namur	457,922	181,000	Sam.-et-Meuse. 122.
101. Escaut	636.438	367,000	Gand 58,000	65 105	10,000	Trêves	493,513	300,000	Sarre 123.
102. Forêts	246,333	691,035	Luxembourg. 9.500	73 232	14,000	Verceil	335,000	203,000	Sesia 124.
103. Frise	175,400	279.835	Leuwarden 16,000	168 160	7,000	Sion	500,000	64,000	Simplon 125.
104. Gênes	400,056	237,600	Gênes 75,000	165 216	16,500	Coni	857.216	432,000	Stura 126.
105. Jemmappes.	376,658	472,366	Mons 20,000	63 316	30,000	Parme	502,336	376,000	Taro 127.
106. Léman	210,478	280,000	Genève 23.000	102 360	7,500	Spoleto	800,000	300,000	Trasimène 128.
107. Lippe	339,355	614.548	Munster 14.000	156 130	10,000	Arnheim	561,081	193,000	Yssel-Supére. 129.
108. Lys	491,143	366,911	Bruges 35.000	76 122	217,000	Amsterdam	950,100	506,000	Zuderzée 130.

(1) La Roche-sur-Yon, cité sur ce Tableau, au numéro d'ordre 82, n'était qu'un bourg de 5 à 600 habitans, qui fut presque détruit par les guerres civiles qui ont eu lieu dans cette contrée de la France, depuis 1792 jusqu'en 1800. Depuis 1802, cet endroit a été chef-lieu du Département, en place de *Fontenay-le-Comte*, comme étant plus au centre de son territoire, et nommé, en 1804, *Napoléon*, et en 1814, *Bourbon-Vendée*. Plus de 100 millions ont été employé à d'immenses constructions et travaux publics, tendant à former de cet endroit une ville de 20,000 habitans; enfin, pareils travaux ont été fait à *Pontiey*, Département du Morbihan, nommé, en 1808, *Napoléon-Ville*, et que beaucoup de personnes confondent pour *Bourbon-Vendée*.

Nota. Les formalités voulues par la loi ayant été remplies, tout exemplaire qui ne sera pas revêtu du paraphe de l'Editeur, sera considéré comme contrefaçon.

De l'Imprimerie de DARNAULT-MAURANT. Orléans, 1819.

Plan et Elévation du Pont de la Cité

Construit sur la Seine à Paris sous la Direction du Citoyen Demousier *Ingénieur en Chef*

pendant les Campagnes de l'An X, et de l'An XI.

dont l'explication pour les renvois des Lettres se trouve au 1er Vol. du Recueil Polytechnique.

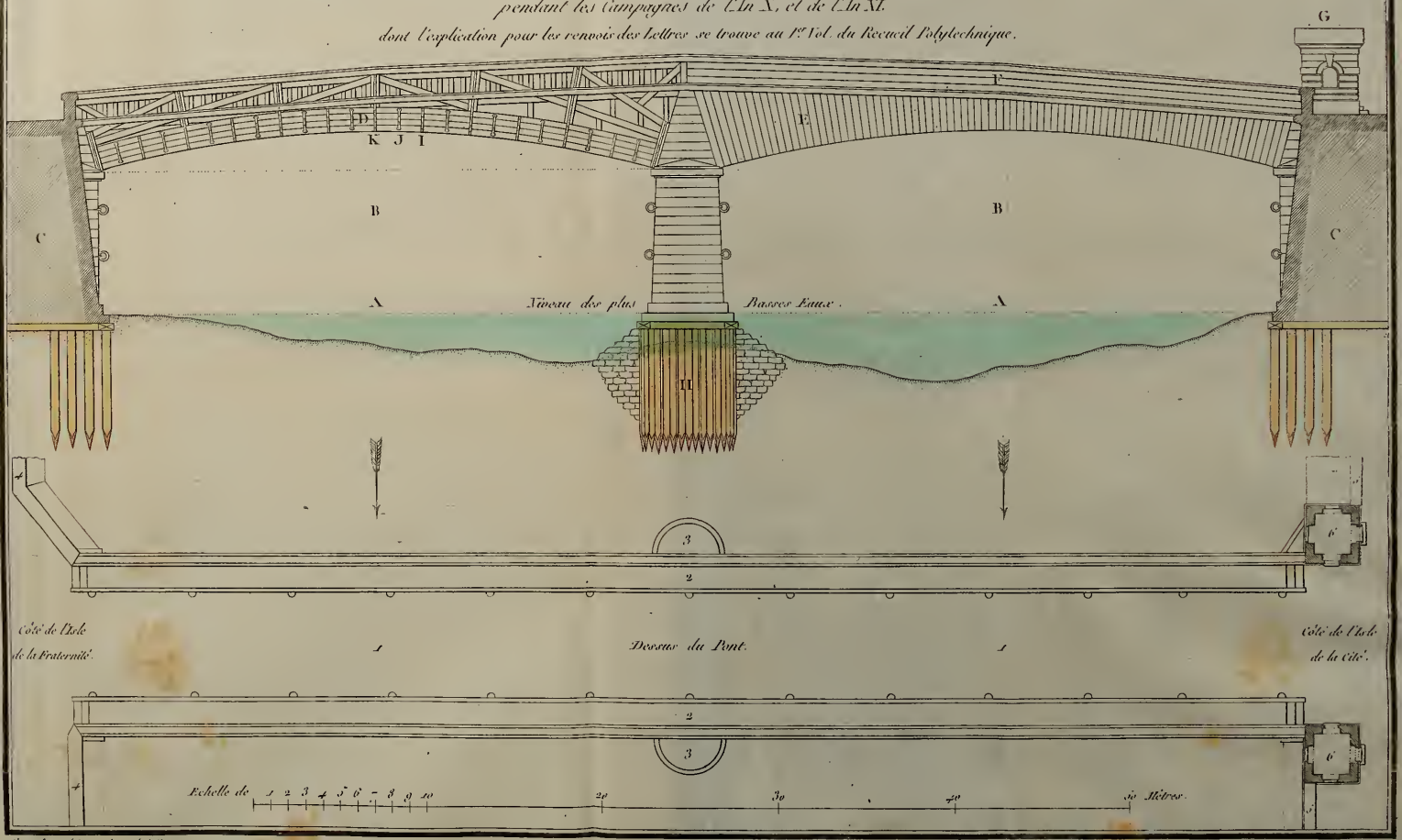

Gravé d'après le Dessin fait par le C. H

Plan et Elévation de la Scie mécanique qui a servi à recéper les pieux au fond de l'eau sans batardeaux pour les Pilotis du Pont de Saumur sur la Loire, et ceux des Arts, de la Cité et du jardin des Plantes sur la Seine d'après les procedés de MM. Vaglio, Peronnet et de Cessart célebres Ingén.rs en 1777, 1802 et 1806.

Fig. 2.

Elévation

Echelle de 8 Mètres

Fig. 1re

Plan

Echelle de 4 Toises.

Deposé à la Bibliotheque Impériale.

Gravé par E. Collin.

Carte Géographique du Canal de l'Ourcq, depuis Mareuil et Lisy jusqu'à Paris.

Commencé en 1676 par M de Manse. Continué par le même avec M. Riquet en 1677. Suspendu par la mort de ses deux premiers Auteurs et du Gd Colbert. Arrêt du Conseil du Roi, rendu en 17[illegible] au profit de Sébastien Job, pour l'ouverture de ce même Canal, qui n'a point eu d'exécution. Décret de l'Assemblée Constituante, en 1790, pour le même objet, aussi sans exécution. Loi du Corps Législatif, en Vendémiaire an 10, qui ordonne la reprise des travaux qui s'exécutent maintenant, sous la direction des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, suivant divers arrêtés des Consuls, et Continué depuis 1802 suivant le Plan conçu et adopté sous Louis XVI.

Réduite et Gravée d'après le Dessin de M.B.A.H. Artiste en cette partie, An 1802.

dont l'explication est plus amplement détaillée au 1er Vol. du Recueil Polytechnique Imprimé en 1802, et années suivantes.

Echelle de 20000 Mètres. 20,000 M.

Echelle de 10000 Toises. 10000 T.

Merlou
Creil
Villers Coterets
Crespy
Ste Remy
Dolchy
Senlis
Chambly
Beaumont
Lassy
Neuilly
La Ferté Milon
Nanteuil
Mareuil
Latilly
Chapelle
Lizarches
Assy
Croui
Pontoise
Louvres
Dammartin
Villeneuve
Chateau Thierry
Mesnil Amelot
Gonnesse
Tremblay
Mitry
Mary
Chambry
Charly
Nogent
Sarcelles
Clave de Meaux
Ourcq
Dammartin
Ville Parisis
Bondy
Muret
Lagny
Vieux Maisons
Crecy
Rebais
Coulommiers
Paris
Bercy
Vincennes
Nogan
Marne R.
Versailles
St Cloud
Meudon
St Germain
Marly
Montmartre
Belleville
Rosny
Villemomble
Livry
Chelles
Pavé bati en 1810.

Déposé à la Bibliothèque.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 05 10 09 02 008 0